

LE DEVOIR

VOL. LVIII — NO 87

FAIS CE QUE DOIS
MONTREAL, VENDREDI, 14 AVRIL 1967

MÉTÉOROLOGIE

Nuageux, périodes
ensoleillées. Doux.
Maximum: 50

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTREAL

FÊTE DU JOUR

S. JUSTIN, martyr

F. PILON
INC.

Fournitures de bureau

Pour mettre fin au très long débat sur l'unification

Le gouvernement invoquera le règlement de clôture

OTTAWA — Le gouvernement a donné avis hier aux Communes qu'il invoquera le règlement de clôture, au besoin, pour mettre fin au débat sur l'unification des forces armées.

La motion a été officiellement présentée par le leader du gouvernement en Chambre, M. George McIlraith, qui a propo-

sé que la question du temps à allouer à chaque parti soit renvoyée à un comité parlementaire.

Si ce comité ne peut en venir à un accord sur la limite de temps à imposer à chacun des partis, il soumettra son rapport aux Communes et le gouvernement pourra alors lui-même in-

roduire une motion établissant cette limite de temps.

Cette motion pourra être discutée et mise aux voix.

Le gouvernement a pris cette décision alors que la Chambre s'apprêtait à consacrer sa neuvième journée consécutive au débat sur le projet de loi soumis par le ministre de la dé-

fense nationale, M. Paul Hellyer, prévoyant l'unification des forces armées en un seul service.

Le comité parlementaire qui étudiera la question du temps à allouer à chaque parti est composé des leaders parlementaires des partis libéral, conservateur, néo-démocrate, cré-

diste et du crédit social. Il devra faire rapport à la Chambre dès mardi prochain.

Si le comité ne s'entend pas, le gouvernement pourra imposer une limite de temps aux étapes qu'il reste à franchir, soit à l'étude article par article du projet de loi et à l'étape de la troisième lecture.

Cette limite de temps doit toutefois prévoir au moins trois autres jours, ce qui veut dire que le débat ne pourrait prendre fin avant la semaine du 23 avril.

Le règlement de clôture a été adopté par les Communes en janvier 1966 afin de régler les procédures au cours de la présente session du parlement.

Le Collège des médecins, revisant sa position, propose:

l'assurance-maladie obligatoire

par Evelyn DUMAS-GAGNON

Le Collège des médecins, dans un mémoire soumis hier à la commission Castonguay, modifie l'une de ses positions antérieures au sujet de l'assurance-maladie: il ne propose plus qu'un tel régime soit facultatif, mais propose plutôt qu'il soit obligatoire, c'est-à-dire que tous les citoyens seraient tenus d'y participer.

Autre aspect remarquable du mémoire: il recommande la disparition des hôpitaux privés. Les hôpitaux qui sont encore propriété privée et à but lucratif représentent un anachronisme dans les structures de la société québécoise de 1967. Ils sont soumis à certains régimes d'exception qui compliquent l'application de la loi. Il serait souhaitable, afin d'assurer l'uniformité de l'administration, que tous les établissements hospitaliers relèvent un jour de corporations sans but lucratif.

Comme régime d'assurance-maladie, le Collège propose un régime qui soit obligatoire, universel, accessible à tous, et qui offre une protection complète contre les frais médicaux nécessairement encourus pour le maintien et la restauration de la santé tant physique que mentale.

Le régime serait financé par une prime versée par l'assuré et représentant le coût réel des soins médicaux; l'état assurerait totalement ou partiellement le coût de la prime pour ceux qui sont incapables de payer. En outre, le Collège favorise la formule du ticket modérateur, en vertu duquel le malade paie lui-même une certaine proportion du coût des soins.

Le Collège souligne que le médecin doit rester libre d'adhérer ou non au régime, et que celui-ci ne doit mettre aucune entrave au libre choix du malade à l'égard du médecin et du médecin à l'égard du malade. Reconnaisant que les tarifs de médecins doivent être négociés avec les "groupes conventionnels" (entendre syndicats), le Collège désire s'arroger le droit de conciliation ultime dans l'éventualité de revendications

individuelles ou collectives qu'il jugerait excessives ou préjudiciables au bien commun.

Pour l'administration du régime, le Collège favorise, à l'instar du cartel syndical des professions de la santé, une commission administrative bi-partite formée de représentants du corps médical et du gouvernement, chargée de tous les aspects de la santé et responsable au ministre de la santé.

LES HOPITAUX

Au sujet des institutions existantes, le Collège estime que l'assurance-hospitalisation devrait être étendue aux services diagnostiques externes et, au besoin, peut-être aux cabinets de consultation des radiologistes et des médecins de laboratoire ou ces services sont rendus.

"Ces examens diagnostiques ainsi pratiqués permettraient une diminution importante de la durée du séjour à l'hôpital. La libération plus rapide des lits contribuerait à améliorer le rendement, réduirait la nécessité de créer de nouveaux lits pendant quelques années et écarterait considérablement les listes d'attente actuelles."

Autre moyen de décongestionner les hôpitaux: les utiliser sept jours par semaine "au lieu de cinq comme c'est actuellement le cas dans la plupart des établissements hospitaliers du Québec". Cela pose sans doute le problème de la rémunération du personnel en fin de semaine mais "la rémunération d'équipes supplémentaires, quoique coûteuse, serait financièrement moins onéreuse que la construction de nouveaux hôpitaux".

Enfin au chapitre des hôpitaux, le Collège demande le pouvoir d'exécuter les recommandations qu'il peut faire après une enquête de contrôle médical dans les hôpitaux. Il ne peut présentement agir que contre ses membres. "Il ne possède aucun pouvoir exécutif vis-à-vis d'une organisation hospitalière fautive, une administration défectueuse ou des pratiques abusives."

Contrairement aux premières interprétations du bill 38

La hausse de la taxe scolaire à Montréal touchera sans doute aussi les particuliers

par Gilles GARIÉPY

Une interprétation fautive du bill 38, adopté mardi soir par l'Assemblée législative, a fait conclure à tort qu'il n'y aurait pas de hausse du taux de la taxe scolaire, l'année prochaine à Montréal, en ce qui concerne les propriétaires inscrits aux listes catholiques et protestantes.

La vérité est qu'il est plus que probable, sinon certain, que le taux de \$125 par \$100 d'évaluation sera augmenté, dans une proportion qui n'est pas encore connue mais qui pourrait être importante.

Le Devoir, dans sa livraison d'hier rapportait — en se fondant sur une dépêche de la Presse Canadienne — que le bill 38 autorisait la Commission des écoles catholiques de Montréal et le Protestant School Board of Greater Montréal à porter d'un commun accord le taux de taxe perçu chez les compagnies "taxe des neutres" de \$225 à \$250 par \$100 d'évaluation, pour 1967-68.

Ceci est exact. La CECM et le PSBGM ont maintenant le pouvoir de décréter une telle augmentation, et on saura le 27 avril au plus tard si elles la décréteront effectivement. Mais la dépêche de la Presse Canadienne, en décrivant la portée du bill 38, disait aussi: "Par ailleurs, en vertu des dispositions de cette loi, le taux de la taxe des particuliers demeure inchangé, soit à \$125 du \$100 d'évaluation."

C'est ce paragraphe qui a amené Le Devoir à annoncer hier en manchette qu'il n'y aurait pas de hausse de taxe scolaire pour les particuliers pour l'année 1967-68. Or, cette interprétation est (malheureusement) erronée.

Le bill 38 n'a rien changé du tout en ce qui concerne la taxe des particuliers, sinon

qu'il autorise la CECM et le PSBGM à en fixer le taux pour 1967-68 au plus tard le 27 avril au lieu du 1er avril. Les deux commissions scolai-

res ont eu besoin de ce délai parce que la Ville de Montréal, retardée par la récente grève de ses fonctionnaires, n'a pas déposé à temps son

nouveau rôle d'évaluation (indépendamment, ce rôle doit être déposé aujourd'hui).

Voir page 2: Taxe scolaire

L'étude du bill de Laval ranime un ancien débat sur la fusion

par Paul CLICHE

QUEBEC — Le comité des bills privés de l'Assemblée législative a vécu à nouveau hier les heures agitées qui avaient marqué, en 1965, l'étude du projet de loi fusionnant les 14 municipalités de l'île Jésus en une seule: la ville de Laval, la deuxième plus peuplée du Québec.

L'administration de Laval, dirigée par le maire et président du comité exécutif Jacques Têtrault, comparaitrait devant le comité de la législature pour la première fois afin d'obtenir des amendements à sa charte.

Le bill lui-même ne comportait toutefois pas d'articles contentieux et son étude a pu en être faite en très peu de temps, sans qu'aucun amendement y fût apporté.

L'étude du bill a aussi permis au premier ministre Johnson d'annoncer deux mesures: la construction d'un pont au coût de \$4,5 millions, entre 1968 et 1970, sur la rivière des prairies en prolongement de la rue Papineau, pont qui desservira donc l'est de l'île Jésus; l'octroi d'une subvention spéciale de \$3,5 millions, payable en 10 ans.

Mais la séance d'hier fut surtout marquée par une passe d'armes entre les artisans de la fusion: l'ex-ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte, appuyé par le député de Laval et ex-maire de Chomedey, M. Jean-Noël Lavoie et les adversaires du temps: le premier ministre Johnson appuyé par le ministre des affaires municipales, M. Paul Dozois.

Lors de l'étude du bill de Montréal, la semaine dernière, M. Johnson avait laissé entendre qu'il attaquerait sur ce terrain, M. Laporte s'était alors abstenu de répliquer mais, hier, il a été d'une habileté consommée en faisant sa plaidoirie sur les aspects positifs de la mesure et en ne citant que des déclarations ou écrits du maire Têtrault; mais M. Dozois a tout

abstenu de répliquer mais, hier, il a été d'une habileté consommée en faisant sa plaidoirie sur les aspects positifs de la mesure et en ne citant que des déclarations ou écrits du maire Têtrault; mais M. Dozois a tout

Voir page 2: Laval

Johnson accepte en principe une suggestion de Lesage:

Une loi pour coordonner les forces policières à Montréal durant l'Expo?

QUEBEC (DNC). — Le premier ministre Johnson a accepté en principe hier une suggestion du chef de l'opposition, M. Lesage, de présenter une loi qui autoriserait le gouvernement à nommer, en cas de nécessité, un coordonnateur des forces policières dans la région de Montréal durant l'Expo.

La veille, toutefois, répondant à une question de M. Claude Wagner, le ministre de la justice, M. Bertrand, avait laissé entendre que cette mesure n'était pas nécessaire.

Le problème avait d'abord été soulevé à une séance publique tenue le 4 avril par la commission Prévoist. Les comptes rendus des journaux avaient alors rapporté qu'il était bien possible que la commission soumette un rapport recommandant l'adoption d'une loi pour intégrer les 60 ou 70 corps de police municipaux de la région de Montréal et les soumettre à une direction unique.

Les directeurs Robert et Gilbert, respectivement des Suretés provinciale et municipale de Montréal, qui avaient comparu devant la commission lors de cette séance, avaient selon des articles de journaux, déclaré que cette intégration était nécessaire.

Or, en Chambre hier, M. Bertrand a déclaré que les deux policiers n'avaient pas fait de telles déclarations mais auraient simplement reconnu, en réponse aux questions directes du président Prévoist, qu'une coordination du travail était nécessaire, travail qui est d'ailleurs en bonne voie de réalisation.

Immédiatement après la mise au point du ministre, M. Lesage est intervenu pour suggérer l'adoption d'une loi prévoyant la nomination d'un coordonnateur des forces policières, en cas de nécessité. Tout comme la veille, lors de l'intervention de M. Wagner, mais de façon moins catégorique, M. Bertrand n'a d'abord pas acquiescé à cette suggestion.

C'est alors que M. Lesage a fait observer que lors de son témoignage devant la commission Prévoist le chef Robert avait également nié la nécessité.

Johnson: "Que chacun s'occupe de ses oignons!"

QUEBEC (DNC) Le premier ministre Johnson n'aime pas se faire dicter ce qu'il doit faire par des commissions d'enquête ou même par des juges. Certaines remarques aigres-douces qu'il a formulées en Chambre hier à l'endroit de la commission d'enquête Prévoist et du juge montréalais Gérard Laganière, des Sessions de la paix, ne laissent aucun doute à ce sujet.

On sait que lors d'une séance tenue le 4 avril dernier, des propos des membres de la commission Prévoist, l'ancien ministre de la justice, ont été entendus par le juge Laganière. Le juge a alors déclaré qu'il ne pouvait pas intégrer les corps policiers de la région de Montréal pour l'Expo et de les soumettre à une direction unique.

D'autre part, le juge Laganière a, récemment, fait une déclaration où il a laissé entendre en termes laïques que depuis quelque temps le pègre est devenu propriétaire du Palais de Justice de Montréal.

C'est le ministre de la justice, M. Bertrand, qui le premier en Chambre hier a attaché le grelot en faisant allusion à la déclaration de M. Laganière. Il a soutenu que dans la lutte contre le pègre il n'avait personne à protéger.

Plus tard, le premier ministre Johnson a souligné qu'il "semble y avoir de ce temps-ci des gens qui se trompent de rôle, outrepassant leur mandat et, dans des fonctions qui ne sont pas parlementaires, lancent des édités, des conseils et font des affirmations qui sont tout à fait incompatibles avec le pouvoir qu'ils exercent."

"Je ne veux pas exagérer, je ne veux pas abimer qui que ce soit, mais il va falloir que chacun s'occupe de ses oignons, a commenté le premier ministre."

M. Johnson a poursuivi: "L'Assemblée législative, c'est l'endroit pour les députés de faire des suggestions, comme celles qu'on a eues aujourd'hui. Quand une commission a un mandat pour étudier un problème, eh bien, qu'elle s'en tienne à son mandat. Et quand un juge est nommé pour siéger dans une juridiction, il sied mal qu'il joue le rôle que doivent jouer par leur serment d'office les députés de cette Chambre, particulièrement les députés de l'opposition. Quand arriveront les crédits du ministère de la justice, les députés de cette Chambre, particulièrement ceux de l'opposition, auront comme devoir de poser les questions que le public se pose, mais ces questions-là et ces affirmations un peu échevelées ne doivent pas venir d'autres milieux que ceux du milieu parlementaire ou journalistique ou de l'opinion publique. Il va falloir qu'on apprenne la distinction entre le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire."

Voir page 2: Johnson



Konrad Adenauer est à l'article de la mort

BONN — L'ex-chancelier Adenauer — qui est âgé de 91 ans — lutte toujours contre l'affaiblissement général de son organisme consécutif à la grippe infectieuse compliquée de bronchite qui l'a frappé il y a plusieurs jours. Il n'a pas encore été possible de savoir si le nonagénaire a reçu l'Extrême-Onction, mais il est probable que ce sacrement lui ait été administré sans publicité.

En effet, il est probable que la mission en incombera à son fils Paul, qui appartient à l'ordre des Jésuites, et se trouve à son chevet, et non au curé de Rhodendorf, petit village près de Bonn, sur la rive gauche du Rhin, où s'est retiré l'ancien chancelier.

BONN — A minuit (heure locale, aucune indication nouvelle n'avait été fournie par l'état de santé de l'ancien chancelier Adenauer. Une rumeur ayant circulé en fin de soirée à Rhodendorf, selon laquelle une légère amélioration serait survenue — par suite du traitement à l'oxygène — n'a pas été confirmée.

La police a interdit à la circulation la seule voie d'accès à la résidence de l'ancien chef du gouvernement "afin que le repos du malade ne soit pas troublé."

M. Heinrich Lübke, président de la République, qui s'est rendu à Karlsruhe (Bade-Wurtemberg), pour inaugurer les florales, et le chancelier Kurt-Georg Kiesinger, qui participe à la campagne pour les élections à la diète de Rhénanie-Palatinat, se font régulièrement tenir au courant de l'état du Dr Adenauer.

Voir page 2: Adenauer

Martin: il était préférable que le plan canadien pour le Vietnam ne fût pas présenté d'une manière trop officielle

OTTAWA — Le ministre des affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, a déclaré hier que c'est pour des raisons bien précises — qu'il n'a pas données — qu'il a exposé les grandes lignes d'une suggestion en quatre étapes pour un règlement préliminaire de la guerre du Vietnam, sans les proposer formellement par écrit aux parties en cause.

Ce plan, M. Martin l'avait exposé mardi, devant le comité permanent des affaires extérieures des Communes. Le ministre, devant ce même comité, a précisé hier qu'il ne pensait pas que ses suggestions fussent incompatibles avec les positions américaines sur cette question.

M. Douglas Harkness avait plus tôt demandé à M. Martin s'il ne pensait pas qu'il aurait mieux valu qu'il fasse de telles suggestions aux Nations unies ou devant une audience internationale.

Le ministre a répondu à cela qu'il "avait une raison spéciale d'agir comme (il) l'a fait", sans préciser sa pensée. Quant au forum international, il a rappelé que ni le Nord ni le Sud-Vietnam n'étaient représentés aux Nations unies. Bien plus le secrétaire général des Nations unies est persuadé qu'un règlement pourrait plus facilement être atteint par une conférence des puissances qui s'étaient réunies à Genève en 1954 pour établir les accords de cessez-le-feu en Indochine.

M. Harkness a alors demandé au ministre si les propositions qu'il avait faites étaient autre chose qu'un simple coup de sonde. A quoi le ministre a répondu par l'affirmative.

M. Martin a rappelé que son "plan" tenait compte des accords de Genève et des positions prises publiquement par Hanoi et Washington.

"Je crois — en fait je sais — que mes suggestions ne sont

Voir page 2: Martin

Outremont, Papineau, Richelieu-Verchères, Hull et Sudbury

Cinq élections partielles au fédéral le 29 mai prochain

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a annoncé hier aux Communes que des élections partielles auront lieu le 29 mai dans cinq circonscriptions électorales, dont quatre sont au Québec.

Tous les sièges vacants étaient dévolus par des libéraux jusqu'à la démission de trois autres.

Les quatre sièges vacants du Québec, les comtés d'Outremont-Saint-Jean, de Montréal-Papineau, de Richelieu-Verchères et de Hull sont considérés comme des fortresses libérales.

Celui de Sudbury en Ontario peut donner lieu à une lutte intéressante entre libéraux et néo-démocrates.

Le comté de Hull était représenté par M. Alexis Caron et celui de Sudbury par M. Rodger Mitchell, tous deux décedés.

Le comté de Papineau est vacant depuis le départ de M. Guy Favreau, ancien ministre de la justice, registraire général et leader des libéraux du Québec à Ottawa. M. Favreau a été nommé juge puits de la Cour supérieure du Québec.

Position précaire

Le siège d'Outremont-Saint-Jean est vacant depuis le départ de M. Maurice Lamontagne, nommé au Sénat. M. Lamontagne avait été secrétaire d'Etat dans le cabinet de M. Pearson.

Enfin, le départ de M. Lucien Caron, ancien ministre associé de la défense et de la justice, a créé une vacance dans le comté de Richelieu-Verchères. M. Caron est retourné à la pratique du droit.

Ces élections partielles permettront au gouvernement libéral minoritaire de M. Pearson de sonder la force de son parti et sa popularité auprès des électeurs. La perte de l'un quelconque de ces sièges affaiblirait la position déjà précaire du gouvernement.

Les libéraux détiennent actuellement 127 sièges, contre 96 pour les conservateurs, 21 pour les néo-démocrates, huit

Voir page 2: Elections

149,000 chômeurs au Québec en mars

OTTAWA — Le Québec comptait 149,000 chômeurs en mars, soit le plus grand nombre des cinq grandes régions économiques du Canada, selon un rapport conjoint du ministère fédéral de la main-d'œuvre et du Bureau fédéral de la statistique.

Ce sont les provinces maritimes qui ont accusé le plus haut indice de chômage, soit 10,6 pour cent de la main-d'œuvre active, comparativement à 7,2 pour cent pour le Québec, 3,9 pour cent pour l'Ontario, 2,7 pour les Prairies et 5,7 pour cent pour la Colombie-Britannique.

Pour l'ensemble du pays, cela donne un indice de chômage en mars de 5,3 pour cent, contre 4,8 pour mars 1966.

Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, a saisi cette occasion hier aux Communes pour demander au gouvernement s'il entendait manifester autre chose que de l'optimisme flambant pour contrecarrer cette tendance à la hausse du chômage. Il a fait observer que le chiffre de 400,000 chômeurs au Canada en mars dépassait de 59,000 celui du même mois l'an dernier. Le ministre du travail,

M. Nicholson, a répondu qu'il fallait s'attendre à une situation meilleure en avril, mais étant de toute manière le mois le plus creux pour l'emploi, bon au mal au. Les mêmes statistiques, indiquent, a-t-il observé, qu'il y avait un plus grand nombre de personnes au travail en mars de cette année qu'à la période correspondante de 1966.

Par rapport à l'an dernier, le chômage est passé de 6,5 à 7,2 pour cent au Québec; de 2,9 à 3,9 en Ontario; de 3 à 2,7 dans les Prairies; de 4,9 à 5,7 en Colombie-Britannique; et de 10,5 à 10,6 dans les Maritimes.

M. Michener: peut-être les Canadiens français sont-ils plus liés à la monarchie...

LONDRES — Le nouveau gouverneur général du Canada, M. Roland Michener, a souligné hier à son arrivée à Londres "la profonde signification politique" de la monarchie.

Il répondait, au cours d'une conférence de presse, à une question sur l'éventualité d'une rupture des liens du Canada avec la monarchie.

"Je prends mes fonctions avec le système tel qu'il existe et en étant confiant dans sa valeur", a-t-il dit.

M. Michener a exprimé l'opinion que les Canadiens français attachaient peut-être plus de signification à la monarchie que certains Canadiens anglophones, qui avaient tendance à se considérer comme proches des États-Unis.

Parlant de ses obligations futures, M. Michener a déclaré que les célébrations du centenaire le feraient participer à trois banquets par semaine pendant trois mois, "programme plutôt dur, même pour un diplomate", a-t-il dit.

Des propos de l'ambassadeur de France relancent le débat sur les cérémonies de Vimy

OTTAWA — Une déclaration de l'ambassadeur de France, à l'effet que le rôle du président de la République française ne se compare guère à celui du prince Philip, a été citée aux Communes hier.

Le ministre des affaires étrangères, M. Paul Martin a révélé que M. François Leduc avait fait cette déclaration à London, Ontario, à propos d'une controverse à savoir si le président de Gaulle aurait dû participer, dimanche dernier, aux cérémonies qui ont marqué le 50e anniversaire de la bataille de Vimy.

La possibilité d'inviter le général de Gaulle aux cérémonies "a été discutée par voie diplomatique et s'il avait été possible au président de la France d'y assister, le gouvernement canadien aurait été des plus heureux".

A London, M. Leduc aurait déclaré, mercredi, que l'on n'avait jamais prétendu que le général de Gaulle participerait aux cérémonies de Vimy.

C'est le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, qui a fait ressortir la controverse. Il s'est à nouveau demandé, hier, comment il se fait que le général de Gaulle n'ait pas assisté aux cérémonies.

M. Martin a expliqué que le programme de la cérémonie

avait été élaboré par le ministre des affaires des anciens combattants, après consultation avec les autorités françaises.

Quant à l'absence de militaires français à cette cérémonie, M. Martin explique par le fait que c'était un événement exclusivement canadien.

M. H.W. Herridge (NPD-Kootenay-Ouest), a demandé de son côté si l'invitation avait été discutée par notre ambassadeur à Paris, M. Jules Léger, et si s'est demandé si les "relations entre l'ambassadeur canadien en France et le général de Gaulle ne sont pas plutôt froides".

Adenauer

(Suite de la première page)

"L'état du Dr Konrad Adenauer est toujours grave". C'est la seule remarque que le professeur Adolf Heymer, chef de la clinique universitaire de Bonn, a formulée hier soir en quittant le domicile de l'ancien chancelier de Rhénanie, où il était revenu en début de soirée, pour rester 60 minutes au chevet du malade.

Alors qu'en fin d'après-midi les sept enfants du Dr Adenauer s'étaient groupés autour de leur père, trois d'entre eux, ses fils Max et Konrad, ainsi qu'une de ses filles, Mme Lotte Muehlaupt, ont quitté Rhénanie, peu avant le professeur Heymer.

Le R.P. Paul Adenauer et plusieurs médecins se préparaient alors à passer une nouvelle nuit près du nonagénaire.

Dehors, journalistes et policiers continuent à monter la garde, se surveillant les uns les autres, tandis que sur le Rhin, à courte distance, les péniches qui coulent jour et nuit s'abstiennent de faire fonctionner leurs sirènes pour éviter de troubler le repos du malade.

OFFRES D'EMPLOI

ETUDE LEGALE

Secrétaire légale bilingue, expérimentée, âgée de 27 à 35 ans. Salaire élevé pour poste senior. Bureau : Sherbrooke et Green. **Téléphoner à : 937-9219**

LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CITE DE LACHINE

recherche

des enseignants pour l'enfance inadaptée

- 1 — posséder un brevet spécialisé
- 2 — ou un permis

Ecrire au Directeur du personnel, 170 — 15e avenue Lachine

GERANT DES VENTES

Importante compagnie de produits pétroliers, locale et indépendante, recherche les services d'un homme de 30 à 45 ans, actif et ambitieux, pour prendre la charge complète de son département des ventes. Expérience dans le commerce du pétrole strictement nécessaire.

Ecrire à Case 555, Le Devoir, Montréal en mentionnant qualifications et rémunération exigée.

ASSURANCE

NOUS PATONS LES MEILLEURS SALAIRES EN VILLE. POUR JEUNES FEMMES BILINGUES DACTYLOES AVEC EXPERIENCE, POUR POLICES ET AVENANTS D'ASSURANCE-INCENDIE.

NE PAS SE PRESENTER SANS EXPERIENCE

Demander Mme Malmendier

Canada Britannia Insurance Brokers Ltd

200 St-Jacques ouest
849-2314

Taxe scolaire

(Suite de la première page)

Le bill 38 n'a rien changé, mais cela ne signifie aucunement que les deux commissions scolaires sont obligées de maintenir leur taux respectif pour les particuliers à \$125 par \$100 d'évaluation. Elles peuvent au contraire, en vertu des pouvoirs qui leur étaient déjà conférés, porter ce taux à un maximum de \$200 par \$100 d'évaluation.

Pour comprendre la situation, rappelons que les lois en vigueur laissent la CECM et le PSBGM libres de fixer elles-mêmes les taux de taxe scolaire imposés respectivement aux propriétaires catholiques et protestants. Toutefois, la loi a fixé un "plafond" à \$200 du \$100 d'évaluation. Ce plafond est loin d'être atteint puisque le taux actuel est de \$125. En conséquence, la CECM, tout comme le PSBGM, a tous les pouvoirs nécessaires pour décréter, si elle le juge à propos, une hausse pouvant aller jusqu'à \$75 du \$100 d'évaluation. Elle n'avait pas besoin de demander un amendement à la loi pour y arriver.

Dans le cas de la taxe des compagnies, la situation se présentait autrement. Le taux de cette taxe doit en effet être fixé chaque année conjointement par les deux commissions scolaires, jusqu'à concurrence d'un certain plafond fixé par la loi. Or, ce plafond, établi à \$225 pour l'année en cours, était déjà atteint. Pour pouvoir décréter une augmentation, les commissions scolaires ont demandé que le plafond soit relevé.

C'est ce que vient de faire le bill 38, appelé "loi concernant l'éducation dans la Ville de Montréal et d'autres municipalités avoisinantes". Le bill a fixé le taux maximum devant être imposé aux compagnies à \$225, ce qui ne veut pas dire que les deux commissions scolaires front nécessairement au bout de leur nouveau pouvoir et fixeront de fait le taux à ce niveau. Les commissions scolaires ont jusqu'au 27 avril pour prendre leur décision.

Ceci dit, et afin d'effacer complètement les faux espoirs que les dépêches de mercredi ont pu susciter, il convient de souligner :

1) Qu'il est probable que le taux des compagnies sera effectivement porté à \$250 par \$100 d'évaluation.

2) Qu'il est probable, voire inéluctable, que la CECM tout au moins augmentera "sensiblement" le taux de taxe des particuliers. Ici, il est difficile de mettre un chiffre.

Mais il faut tenir compte des éléments suivants : d'une part, les dépenses de la CECM vont augmenter de façon spectaculaire, pour diverses raisons ; d'autre part, la hausse des revenus, provenant par exemple de la valeur accrue des propriétés à taxer en vertu du nouveau rôle d'évaluation, ou encore de subventions provinciales accrues en proportion de la hausse des inscriptions, ajoutera quelques millions mais laissera néanmoins un découvert de plusieurs millions.

Les dépenses de la CECM seront beaucoup plus élevées l'année prochaine, à la suite de six facteurs principaux :

- 1) Les augmentations de salaires accordées aux 9.000 enseignants par la nouvelle convention et le bill 25.
- 2) Les augmentations de salaires prévues dans les trois autres contrats collectifs couvrant le personnel non-enseignant.
- 3) Les frais plus élevés attribuables à l'amélioration de l'enseignement et des services offerts. A cet égard, il faut noter qu'une simple hausse de \$10 par élève dans le coût de l'enseignement occasionne une hausse de dépenses de \$2.2 millions à la CECM, qui compte 217.000 élèves cette année.
- 4) L'augmentation des inscriptions d'année en année, qui ajoutera sans doute 7.000 ou 8.000 élèves de plus en septembre prochain.
- 5) La prise en charge par la CECM des frais de scolarité de 12.000 élèves qui fréquentent des collèges et écoles secondaires privés.
- 6) La hausse de la dette de la commission et le coût accru du service de la dette. Notons ici que l'année 1967-68 verra le lancement en grand du programme de construction de plus de \$200 millions préparé par la CECM. Il faut en déduire que les emprunts de la commission seront importants en 1967-68 et que le service de la dette sera plus coûteux.

Il serait hasardeux d'estimer à ce moment-ci combien de millions — ou de dizaines de millions — la CECM devra dépenser de plus l'année prochaine.

Mais, chose certaine, chaque augmentation de \$0.05 par \$100 dans le taux de la taxe catholique ne rapporte à la CECM que \$1.2 million additionnel. Si, après avoir porté la taxe des compagnies à \$250 et retiré ainsi \$5 ou \$6 millions de plus, la CECM a encore besoin de 5, 6 ou 10 millions, il faudrait s'attendre à ce que le taux des particuliers catholiques grimpe de \$0.20, \$0.35 ou plus.

Une hausse aussi forte ne sera peut-être pas nécessaire, surtout si la valeur du nouveau rôle d'évaluation est sensiblement plus élevée. Mais on peut s'attendre à une augmentation.

Puis, habilement, il s'est servi de déclarations et d'articles du maire Tétrault, pour vanter les avantages de la fusion : augmentation de la construction, du nombre d'industries, etc.

Expo

(Suite de la première page)

sité d'un coordonnateur mais en se gardant une porte de sortie : "A moins qu'il ne survienne des événements imprévisibles et extraordinaires..."

Laval

(Suite de la première page)

de même répondu qu'il n'avait pas changé d'idée depuis et qu'il considérait encore que la fusion avait été une "affaire bâclée".

Le seul changement important apporté à la charte modifiant un accord intervenu au moment de la fusion, accord qui stipulait que chaque municipalité était responsable de ses dettes. Or l'article 1 du projet de loi stipule maintenant que les dettes contractées par les municipalités constituent une dette pour l'acquisition de services qui, aujourd'hui, profitent à toute la ville, seront payées par l'ensemble des contribuables de Laval.

La séance d'hier a aussi permis au comité de commencer l'étude du projet de loi introduit par un groupe de contribuables des Laval qui veulent se séparer de la ville de Laval.

Après un exposé du procureur des requérants, Me Jacques Viau, le premier ministre a ajourné l'étude "sine die", tout en signalant qu'il était un peu déçu de l'attitude des autorités de Laval qui ne se sont pas opposées à la requête. Cet ajournement, toutefois, signifie probablement indéterminé, la mort du projet de loi.

Voici un résumé des discussions qui ont eu lieu lors de l'étude du bill de Laval :

Le maire Tétrault a d'abord rappelé que lors de l'étude du bill de fusion en 1965, le gouvernement du temps avait promis l'aide financière de la province à la ville naissante.

C'est ce que nous faisons aujourd'hui parce que l'intégration a exigé la mise sur pied de nouvelles structures et la création de nouveaux services, et ça coûte cher, a-t-il commenté.

Donnant quelques statistiques, il a dit qu'à sa naissance, en août 1965, la ville comptait 53 fonctionnaires supérieurs, elle en compte maintenant 83. Elle avait alors 200 employés ; elle en a maintenant plus de 1.000. Elle avait 26 pompiers ; elle en a 96, etc. Quant aux augmentations de salaires prévues dans les conventions collectives pour 1967 et 1968, elles imposent un excédent de dépenses d'un million de dollars.

La fusion a amené plusieurs autres coûts excédentaires, notamment la création d'une nouvelle l'opinion, des études de génie, des relevés de cadastre, des études comptables, etc. M. Jean-Noël Lavoie a d'ailleurs commenté l'augmentation.

"Il ne s'agit pas de remettre la fusion en question mais nous avons un problème, nous sommes pris et nous nous adressons à la législature pour le régler", a commenté M. Tétrault.

Il a alors mentionné que le taux de la taxe était de \$1.37 cette année. L'article 1 du bill qui a été adopté, prévoit une taxe additionnelle de \$0.27 dans le cent. Cette taxe, de dire le maire est pour rencontrer les exigences de la fusion.

M. Tétrault a également mentionné que la ville avait eu l'an dernier un déficit d'administration de \$7.315.000. Quant aux travaux effectués par les différentes municipalités avant la fusion en dépassant les dépenses autorisées par les règlements, leur coût se chiffre à \$3.626.000. Il y a eu également pour \$1 million de dépenses non-autorisées.

Prenant ensuite la parole, le premier ministre Johnson a dit, sous forme de boutades, qu'il lui semblait bien que Laval "n'était pas sorti du bois" et qu'il lui faudrait revenir encore à Québec.

Puis il a annoncé les mesures suivantes : le ministère des travaux publics consacra une somme de \$2.500.000 dans son budget 1968-69 et de \$2 millions dans son budget 1969-70 pour la construction d'un autre pont sur la Rivière des Prairies en prolongement de la rue Papineau.

L'octroi d'une subvention spéciale de \$5.5 millions répartie sur 10 ans. Le ministre des finances, M. Dorais, a expliqué que la fusion, cette subvention était accordée en tenant compte du développement possible de Laval et du fait que les commissions scolaires libèrent graduellement le champ de la taxation foncière au profit des municipalités.

M. Pierre Laporte, l'ancien ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte qui, avec le député Jean-Noël Lavoie, fut le principal artisan de la fusion, est alors intervenu pour souligner qu'il n'avait pas changé d'idée. "Si c'était à refaire, a-t-il dit, je proposerais la même chose de la même manière."

Johnson

(Suite de la première page)

M. Lesage : "Ou quasi judiciaire. Parce que les commissions..."

M. Johnson : "Au moment où on commence à mêler toutes ces questions, c'est un peu la pagaille. Ce n'est pas grave pour le moment mais il ne faudrait pas, pour le bon ordre, la bonne administration et le bien public, que l'on se trompe de casque ou de banc. Il y a un endroit pour discuter de la politique, c'est en Chambre et la critique, les questions sur l'administration de la justice, le propriétaire du Palais de justice ou les quasi-propriétaires ou les locataires, ce sont des questions que les députés peuvent poser bien à l'aise, s'ils croient à propos de les poser."

TUNIS — La chambre des mises en accusation devant laquelle ils avaient fait appel mercredi, a confirmé jeudi aux défenseurs de M. Henry Smadia l'ordonnance du juge d'instruction refusant la liberté provisoire à M. Henry Smadia.

Le propriétaire de "Combat" est détenu depuis le 1er avril à l'infirmerie de la prison civile.

Faillites

(suite de la page 3)

ner, soutenant que le gouvernement sabotait le travail entrepris par les libéraux, notamment en éparpillant entre plusieurs avocats 92 dossiers de faillites frauduleuses sur lesquels des procureurs spécialisés avaient mené de minutieuses enquêtes.

Invité à commenter ces allégations hier, à l'émission "Aujourd'hui", Me Bruneau a d'abord disposé ainsi des accusations de M. Wagner.

"Il n'est pas exact de prétendre que 92 dossiers sont présentement aux mains de la Couronne ; il y en a peut-être en possession de la police, mais nous l'ignorons, a dit le procureur-chef. Les renseignements de M. Wagner sont incompréhensibles. Je ne doute pas de sa bonne foi, mais il est mal renseigné sur la situation présente et sur les désirs du ministère de la justice."

En ce qui concerne les doléances du directeur Gilbert, Me Bruneau a dit : nous sommes informés que 16 plaintes seraient prêtes à être portées ; la police a été invitée à procéder, à porter ces plaintes, après quoi elles seront confiées à des procureurs de la Couronne.

Je ne veux blâmer qui que ce soit, a-t-il ajouté, "mais en aucun temps le ministère de la justice n'a abandonné l'idée de

Esculape

(Suite de la première page)

moire du cartel syndical, par exemple, parle de "travailleurs de la santé", et de "consommation de soins". Un dirigeant des syndicats de la santé a noté qu'un tel vocabulaire aurait été inconcevable il y a trois ou quatre ans.

La distinction entre les corporations professionnelles chargées d'administrer la loi et assurer la protection du public, et les syndicats chargés de la représentation et de la revendication, est de plus en plus acceptée. Dans son mémoire d'hier, le Collège prend la peine de souligner que son mémoire ne représente les vues que des gouverneurs actuels du Collège et ont été inspirées par le désir de sauvegarder la santé publique.

poursuivre les criminels dans cette section des faillites."

Prie de commenter cette entrevue, le directeur Gilbert a déclaré hier soir qu'il préférerait d'abord aller aux sources avant de faire quelque déclaration que ce soit.

Exceptant le fait qu'il y aurait divergence sur le nombre de plaintes prêtes — 16 ou 18 — il s'agit de savoir qui, du ministère ou de la police de Montréal, attend l'autre pour intervenir des poursuites criminelles relevant de faillites.

Elections

(Suite de la première page)

pour les crédits et cinq pour le crédit social. Il y a de plus trois indépendants. La Chambre compte 265 représentants.

L'annonce de M. Pearson signifie que le ministre des forêts, M. Maurice Sauvé, a échoué dans sa tentative de démissionner lui-même de son poste des Îles-de-la-Madeleine, qui disparaîtra avec l'adoption de la nouvelle carte électorale, pour se faire élire dans le comté de Outremont-St-Jean.

Congrès

Si M. Sauvé avait pu agir de même, Marcel Prud'homme, député libéral de St-Denis aurait suivi son exemple et porté sa candidature dans le comté de Papineau et on est porté à croire que M. Gaston Isabelle, qui représente le comté de Gatineau, aurait aimé se présenter dans le comté de Hull.

La lutte sera serrée dans le comté de Hull où le premier ministre lui-même a demandé au secrétaire de la fédération libérale, M. Paul Lafond, d'être candidat.

Des aspirants à ce titre n'ont guère pris cette façon d'agir du chef du gouvernement et ils réclament la tenue d'un congrès de mise en candidature.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

ON DEMANDE UNE INFIRMIERE LICENCIEE

pour occuper un poste à la direction dans un hôpital moderne de 80 lits et bientôt 150 lits. Cet hôpital est situé dans les Cantons de l'Est, une région dynamique à 50 miles au sud de Montréal. Une spécialisation dans la direction serait un atout.

Traitement en rapport avec la commission d'assurance-hospitalisation du Québec.

Ecrire à :

Directrice du "nursing"
Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins,
Cowansville, Québec
Tél. : 263-1333 Poste 14 (frais virés)

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DOLLARD-DES-ORMEAUX

DEMANDE

PROFESSEUR D'INFORMATION SCOLAIRE

Professeur d'information scolaire possédant un baccalauréat en pédagogie et s'étant spécialisé (ou voulant se spécialiser) en information scolaire et professionnelle.

Communiquez le plus tôt possible avec :

Monsieur Yves Matteau, directeur,
Service d'orientation,
300 rue Longpré,
St-Jérôme

SURVEILLANT D'ORDINATRICE ELECTRONIQUE

Une importante compagnie internationale de produits alimentaires située à Montréal est à la recherche d'un homme dans la trentaine possédant un diplôme universitaire en comptabilité.

Ce nouveau poste requiert de 3 à 5 ans d'expérience sur les ordinateurs électroniques. L'homme choisi devra faire preuve de beaucoup d'initiative et posséder des qualités de chef.

Le candidat aura la responsabilité de surveiller l'installation complète de l'équipement afin de fournir à la direction des informations précises. Sa participation sera requise dans le choix de l'équipement et de la programmation.

Le postulant devra connaître tous les rouages techniques des ordinateurs électroniques et posséder l'ambition de se développer au sein de cet établissement industriel.

Rémunération : aux environs de \$10,500.

Toutes demandes seront confidentielles

Simpson, Riddell, Stead & Associés
conseillers en administration

630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Qué. 876-9461

BIBLIOTHECAIRE FRANÇAIS BILINGUE

Il y a un poste vacant pour un bibliothécaire de langue française à notre bibliothèque régionale comme bibliothécaire adjoint. Le travail, en plus d'assister le bibliothécaire en chef, consiste à surveiller les services de l'extension, de promouvoir l'intérêt du public envers la bibliothèque, et de faire l'achat et le choix des livres français. Le degré de baccalauréat en bibliothéconomie et quelques années d'expérience dans le travail de bibliothèque sont essentiels.

Si vous désirez progresser dans la profession, nous savons que nous pouvons vous offrir un poste des plus intéressants. Les candidats devront écrire à :

Le Bibliothécaire en chef
Bibliothèque Régionale
Albert-Westmorland-Kent
C. P. 708
Moncton, Nouveau-Brunswick

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT

Demande à St-Lambert, P. Q.



UN INGENIEUR CIVIL

SALAIRE : Jusqu'à \$10,200.
Selon la compétence

Les fonctions comprennent l'inspection à pied-d'œuvre des échelles, canaux, chemins, ponts, équipements d'opération ; préparation de rapports, évaluations et devis pour contrats ainsi que la direction technique du personnel de l'entretien.

Cette position offre des avantages de promotion, d'excellents bénéfices tels que fonds de pension, trois semaines de vacances annuelles, congés de maladie payés, assurances vie et santé entièrement payées, 37 1/2 heures, 3 jours par semaine, etc...

Ingenieurs diplômés, bilingues, possédant un minimum de trois ans d'expérience relative peuvent communiquer avec Monsieur André Charette, adjoint de l'administrateur du personnel, Case postale 97 — St-Lambert, ou téléphoner Montréal 612-4116 pour obtenir un rendez-vous.

LA REGIONALE LE ROYER

DEMANDE

des professeurs dans les disciplines suivantes : Français, mathématiques, sciences, anglais, catéchèse.

CONDITIONS :

- a) être détenteur du brevet A.
- b) 5 ans d'expérience dans l'enseignement

Un psychologue bilingue (homme).

Un spécialiste en rééducation des troubles d'apprentissage (homme ou femme).

Un éducateur masculin pour le niveau du cours initiation à la vie.

Adressez toutes demandes à :

Chef du personnel,
129, avenue Grande-Allée,
Montréal-Est.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

ANALYSTES EN INFORMATIQUE

Jusqu'à \$12,300 selon la compétence

Divers ministères — Québec et Montréal

- Etude et analyse de projets à soumettre au traitement par ordinateur.
- Diplôme universitaire ou formation secondaire avec expérience pertinente de l'analyse et de la programmation.
- Concours permanent O-Y9.36. S'inscrire immédiatement.

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées.

DU PERSONNEL

Sheriff du district judiciaire de Québec

Traitement initial jusqu'à \$12,600 selon la compétence. Ministère de la justice.

- Faire respecter les règlements et les dispositions de la loi concernant les prisons et les prisonniers.
- Diplôme en droit. Dix ans d'expérience juridique et administrative.
- Concours 67-1213. S'inscrire immédiatement.

Conseillers
(Aménagement du territoire) — Traitement initial jusqu'à \$11,000. Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation (ARDA).

— Analyser, concevoir et achever vers leur exécution des projets d'aménagement du territoire.

— Formation universitaire, de préférence en géographie, agronomie, économie, sociologie, foresterie ou autres disciplines connexes à l'aménagement du territoire. Quelques années d'expérience. Qualités personnelles appropriées.

— Concours permanent O-23.80. S'inscrire immédiatement.

Comptables-vérificateurs
— Traitement jusqu'à \$11,500 selon la compétence.

Des avis de concours plus complets sont disponibles, sur demande, à la Commission de la fonction publique du Québec. On peut aussi les consulter dans tous les bureaux du Gouvernement à travers la Province.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent fournir une attestation officielle d'études et s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant la questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission :

710, Place d'Youville,
Suite 700, Québec 4,
1454, rue de la Montagne,
Montréal 25.

et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

AUJOURD'HUI: le Gyron, dont on ne savait pas il y a quelques jours encore s'il répondait aux normes de sécurité, sera officiellement présenté au public cet après-midi, dans la Ronde... Michel Mill parlait du "soulèvement de Pâques en Irlande", à 20h., au forum socialiste, 66, rue Guilbault... la section québécoise du Barreau canadien tient son assemblée générale annuelle aujourd'hui et demain, au Reine Elisabeth; à l'étude, les répercussions du droit de grève sur l'intérêt public, l'utilité des commissions royales d'enquêtes, etc... aujourd'hui et demain aussi au Château Champlain, rencontre des professeurs de français du Canada, sous les auspices de l'ACELF; Jean-Marc Léger inaugure la conférence avant-première du Pavillon chrétien à l'Expo, ainsi que du "Fort Edmont" dans la Ronde... présentation du projet de Domaine d'Iberville à Longueuil.

-O-
M. Serge Doubrovsky, professeur à l'université de New York et auteur de plusieurs études importantes, prononcera une conférence sur "La crise idéologique en France" lors de la prochaine réunion du Cercle juif de langue française, mardi 18 avril à 20 h. 30 à l'hôtel Windsor.

-O-
164 détaillants dans le domaine des aliments, affiliés à la chaîne de supermarchés I.G.A., effectuent présentement une semaine d'étude et de plaisir à Paris à l'invitation de la maison M. Loeb Ltee, qui dessert les marchés I.G.A. Il s'agit du deuxième groupe à effectuer un semblable voyage, en plus d'assister aux spectacles du Lido et des Folies Bergères, les stagiaires participeront à des colloques et feront une tournée d'installations industrielles. Un troisième groupe d'invités de Loeb quittera Montréal le 16 avril.

Si l'on en juge par le programme de leur 23e congrès, les constructeurs de routes du Québec ne prendront pas de "dîner" et encore moins de "déjeuner" le midi durant leurs assises: ils se contenteront d'un "lunch". Ils entendront cepen-

M. Guy Favreau sera assermenté à Montréal le 20

M. Guy Favreau, qui a récemment démissionné de ses postes au gouvernement fédéral de président du Conseil privé et de ministre général, sera assermenté à Montréal, le 20 avril, comme juge de la Cour supérieure du Québec.

Le juge en chef adjoint George S. Chailles de la Cour supérieure a révélé que la cérémonie d'assermentation aura lieu lors d'une séance spéciale de la Cour supérieure au palais de justice de Montréal. Les membres du Barreau et le public en général sont invités à la cérémonie.

Le 4 avril, le premier ministre Pearson annonçait aux Communes la démission de M. Favreau du cabinet et de son siège de député du comté de Montréal-Papineau.

M. Favreau aura 50 ans le mois prochain.

Le printemps s'en vient l'eau dégouttera
Faites installer les
GOUTTIERES
"PRIMEAU"
Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Estimation gratuite
* MONTREAL — 322-4160
* QUEBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

dant des conférenciers importants durant ces "lunches": M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, le 17 avril; M. Eddy Monette, sous-ministre de la voirie, le 18; M. Gérard Delage, le 19. A leur banquet annuel, ils entendront le ministre de la voirie, M. Fernand Lafontaine. Le congrès se déroulera du 16 au 20 avril à l'hôtel Reine Elisabeth.

L'Institut de sexologie et d'études familiales, sous la présidence du Dr Frans Manouvrier, organise une deuxième session d'études sexologiques les 22 et 23 avril, à Vankleek Hill, Ont., petit village situé à mi-chemin entre Montréal et Ottawa, via la route 17. Deux sujets seront discutés: "Rites et initiations sexuelles à travers les civilisations", le samedi; "Anatomie et physiologie de l'être sexué", le dimanche. Les spécialistes participants: le Dr Manouvrier et le Dr Suzanne Parenteau-Careau, M. François Gagnon, professeur d'art à l'université de Montréal, le père Jean-Yves Desjardins, psychologue, le père Paul-André Gascon, artiste, et Mlle Danièle Deschênes, artiste. Comme l'ISEP n'accepte pas plus de 30 personnes par session, les demandes d'inscription devront parvenir à Vankleek Hill avant le 20 avril.

-O-
La 18e exposition annuelle de la Société des violettes africaines du grand Montréal ouvrira ses portes à 15 heures le 21 avril dans la salle Wesley (5955, rue Notre-Dame-de-Grâce, à l'angle Royal). L'exposition sera ouverte de 10 h. à 18 h. le 21 et de 10 h. à 15 h. le 22. Le thème: "Violettes du centenaire".

-O-
Le 21e congrès de la Chambre de commerce internationale aura lieu à Montréal au Reine Elisabeth du 13 au 20 mai, sous le thème: "L'entreprise privée dans un monde en évolution". Environ 1,500 hommes d'affaires sont attendus à ces assises.

-O-
La brasserie Dow vient de gagner un prix pour avoir présenté la meilleure réclame publicitaire française de l'année à la radio ou la télévision. Il s'agit de la chansonnette "Dis c'est que tu penses. Sois toi-même dans ce monde d'aujourd'hui".

-O-
M. Jacques Robitaille, étudiant au département d'histoire de la faculté des lettres, reçoit le prix Arthur Vallee, d'une valeur de \$200, qui est décerné par l'Association des diplômés de l'université de Montréal au finissant qui, tout en assurant le succès de ses études, s'est signalé par ses initiatives parascolaires. Président du Choix des étudiants de l'U. de M. depuis le début de 1966, M. Robitaille a été le principal responsable des réussites spectaculaires de cette chorale. Par contre, le prix Parizeau ne sera pas attribué cette année, aucune candidature n'ayant suffisamment retenu l'attention.

Gilbert préconise le regroupement de tous les corps policiers du Québec

par Gilles LESAGE

"Il faut modifier considérablement les structures actuelles des forces policières dans la province. Il est impossible de continuer selon l'état actuel des choses". C'est ce qu'a affirmé hier le directeur de la police de Montréal, M. Jean-Paul Gilbert, devant les membres de la commission d'enquête sur l'administration de la justice. Faisant siens les propos de M. Guy Tardif, chargé d'études et de planification au service de la police de Montréal, M. Gilbert a voulu désamorcer l'argument de ceux qui pré-

L'affaire Sicotte: tout le monde était au rendez-vous sauf le témoin!

L'enquête préliminaire des policiers accusés de brutalité a été ajournée de vingt-quatre heures hier: le témoin de la Couronne avait été conduit au palais de justice de Sherbrooke plutôt qu'au "nouveau" palais de la rue Notre-Dame, à Montréal.

Tous les intéressés, y compris le magistrat-enquêteur, ont été pris par surprise. Jean-Jacques Gagnon, condamné à la prison à vie pour meurtre

Accusés de meurtre, Gagnon et Lamothe iront à leur procès

SHERBROOKE — Jean-Jacques Gagnon et André Lamothe ont été envoyés à leur procès sous l'inculpation du meurtre prémédité de Paul Chandonnet, dont le cadavre enseveli dans la chaux vive a été découvert en octobre 1965.

Les deux hommes ont subi hier leur examen volontaire, une procédure préliminaire au cours de laquelle un accusé peut présenter une preuve pour tenter de faire renvoyer une accusation avant le procès.

Chandonnet, un citoyen de Sherbrooke, a été découvert près d'une route de gravier menant à Weedon, non loin de cette ville.

devait en effet être à nouveau interrogé par la batterie d'avocats qui représentent les quinze policiers enquêteurs accusés d'avoir fait subir des mauvais traitements à Louis Sicotte, au cours de l'automne 1965.

Tous étaient au rendez-vous, sauf le témoin, qui avait été dirigé vers Sherbrooke, à la suite d'ordres en ce sens émanant d'un haut fonctionnaire du ministère de la justice.

A Sherbrooke, il devait subir un examen volontaire en relation avec le meurtre prémédité de Henri-Paul Chandonnet, abattu une semaine après qu'un comparse, Alberic Bloudeau, eut été tué. Gagnon a été condamné à une peine à vie pour ce meurtre.

Me Dollard Dansereau, qui doit représenter Gagnon à

Sherbrooke, a lui-même été surpris de ce que son client ait été conduit dans cette ville. On n'avait assuré hier qu'il serait ici aujourd'hui, a-t-il dit, puisqu'il avait été convenu que la cause serait ajournée à Sherbrooke. M. Dansereau était lui-même à Montréal.

Gagnon a été appelé à témoigner la semaine dernière par le représentant du ministère public, Me Guy Lérin, dans le dessein d'appuyer les allégations de Sicotte, qui a prétendu qu'il avait été torturé par les membres de l'escouade des incendies criminels, au cours de la nuit du 20 octobre.

Gagnon a témoigné qu'il avait lui-même subi des traitements identiques — et même pires — de la part des mêmes personnes, au quartier général de la PP, à Montréal.

Puis les avocats de la défense ont entrepris de contre-interroger le détenu, tentant de discréditer la preuve dite des "actes similaires" que Gagnon avait faite. Il a d'abord été interrogé par Me Michel Proulx.

Hier, Me Jean Bienvenu, député libéral de Matane à Québec et ancien collaborateur immédiat de M. Claude Wagner, ex-ministre de la justice, devait interroger Gagnon à son tour. M. Bienvenu, représente quatre des accusés, dont le sergent-detective Paul-Emile Picard et le sergent Marcel Sainte-Marie. Ces derniers dirigeaient en 1965 une escouade spéciale dont les enquêtes ont mené à la découverte de centaines d'incendies criminels dans la province. C'est également durant ces enquêtes que la police a découvert les cadavres de huit individus enterrés de façon sommaire à la suite de règlements de comptes de la part des incendiaires.

Si Gagnon est de retour à Montréal ce matin, l'enquête des quinze policiers reprendra. Sinon, elle sera ajournée à nouveau, cette fois à la semaine prochaine.

Cette enquête préliminaire a débuté le premier février. Elle a nécessité jusqu'ici plus de trente jours d'audiences; une quarantaine de témoins ont été entendus. Elle durera vraisemblablement plusieurs semaines encore.

visent à améliorer l'efficacité de la police.

Citant, à titre d'exemple, le principe de l'ancienneté — qui comporte des aspects bénéfiques — il a soumis que ce principe ne doit pas "primer" celui de la compétence lorsqu'il s'agit d'avancement. "L'efficacité s'en ressent s'il suffit d'être tenace et d'endurer" à exercer un emploi pour obtenir une promotion.

A la police de Montréal, poursuit-il, on s'efforce de respecter les deux principes.

Faillites: qui attend qui pour loger les plaintes?

Contredisant des propos du directeur de la police de Montréal, M. Jean-Paul Gilbert, le procureur-chef de la Couronne pour le district de Montréal, Me Jean Bruneau, a affirmé hier que le ministère de la justice attend que la police dépose des plaintes criminelles concernant des faillites avant de les confier à des procureurs de la Couronne.

C'est la pratique courante dans toutes les causes, a dit le procureur-chef; elles sont confiées à des procureurs de la Couronne dès que des plaintes ont été portées.

La semaine dernière, devant la commission d'enquête Prévozt sur la justice, le directeur Gilbert a affirmé que la



Un très vieux manuscrit au pavillon d'Israël

Les animateurs du pavillon d'Israël à l'Expo ont présenté à la presse hier quelques uns des objets et des vestiges archéologiques découverts lors des fouilles effectuées sur l'emplacement de la Citadelle de Massada, sur les bords de la

Routes fermées à la circulation lourde

QUEBEC — Les propriétaires de véhicules lourds sont priés de prendre note que toutes les routes de la circulation lourde dimanche soir, le 16 avril, à minuit, annonce un communiqué du ministère de la voirie.

Tous les permis spéciaux et généraux accordés par le ministère des transports et communications sont annulés pendant cette période de fermeture.

Ces règlements sont décrétés pendant la période du dégel, dans le meilleur intérêt du public voyageur et le ministère de la voirie compte sur la coopération de tous.

"Mais il peut arriver que les dirigeants syndicaux, qui sont élus par les membres, soient d'accord avec des mesures d'efficacité qui vont exiger des membres un plus grand effort personnel; ces dirigeants font alors face aux pressions qui sont exercées sur eux". C'est ainsi que, dit-il, le syndicat a accepté "avec restrictions" le programme de formation mis au point récemment et menant à l'obtention d'un diplôme en sciences policières.

A l'heure actuelle, tout près de la moitié des policiers de

Mer Morte. Un très vieux manuscrit, passablement conservé grâce à des techniques nouvelles, a retenu l'attention; c'est l'un des fameux manuscrits de la Mer Morte, vieux de 2,000 ans, et retrouvés en 1947. Les visiteurs du pavillon israélien pourront l'examiner à loisir au cours de l'Exposition. Afin d'expliquer ce manuscrit à Montréal, les spécialistes du Musée national d'Israël ont veillé avec un soin particulier à l'emballage des colles. C'est Mlle Eliseva Lovell qui examine l'un des manuscrits.

La forteresse de Massada, où les fouilles ont été effectuées, fut le dernier nid de résistance juive face à l'envahisseur romain, en l'an 70 avant J.-C. Après avoir tenu durant trois ans, les défenseurs décidèrent de se suicider plutôt que de se rendre. Les vestiges découverts révèlent en particulier que les guerriers avaient tiré au sort les noms de ceux qui échapperaient à ce suicide collectif et s'enfuyaient pour continuer la lutte ailleurs.

Les journalistes ont été reçus hier par M. Yaacov Yanni, commissaire général de la section d'Israël à l'Expo. (Photo Keystone).

En effet, un communiqué émis hier par le président de l'organisme, M. André Poisson, soutient que les jeunes libéraux du Québec connaissent présentement des "difficultés qui risquent d'aboutir à une grave confrontation ou à une démission en bloc".

M. Poisson dit que M. Eric Kierans a réussi à se faire élire comme président de la FLQ en partie parce qu'il avait fait miroiter beaucoup d'espoirs et de promesses aux yeux des jeunes qui croyaient qu'il allait enfin leur permettre de se faire valoir à tous les niveaux au sein du parti en leur créant des instruments de travail.

Le jeune militant libéral déplore cependant que depuis novembre, au lieu de structures autonomes, d'un mode de financement nouveau, etc., c'est le silence le plus complet. Il serait même rumeur, dit-il, qu'on prépare un grand coup et qu'on nous affilie à la fédération.

Le communiqué conclut: "C'est une situation qui ne peut plus durer et les jeunes libéraux

Dans les "régions désignées", pense M. Sauvé

Une démocratie active doit remplacer une trop grande dépendance vis-à-vis de l'Etat

"Il faut écarter impitoyablement l'idée que les techniciens possèdent le monopole du savoir et de la sagesse", a déclaré hier le ministre fédéral des forêts et du développement rural, M. Maurice Sauvé, dans un discours au club Richelieu-Montréal sur l'ARDA et le développement rural.

Insistant longuement sur la nécessité de faire participer les populations des "régions désignées" à l'élaboration et à la réalisation des plans de développement, le ministre en a même fait une condition essentielle de tout plan auquel contribuera financièrement le nouveau fonds (fédéral) de développement économique rural, récemment porté de \$50 à \$300 millions.

Rappelant que "si la participation des citoyens est toujours difficile dans les conditions idéales, elle l'est encore bien davantage dans les régions pauvres", le ministre n'a pas moins souligné la nécessité d'une "démocratie vraie et active sur des territoires où elle n'a souvent que peu de prise" et de "remplacer un système basé sur la dépendance vis-à-vis de l'Etat par un autre reposant sur un dialogue permanent avec l'Etat".

Cette démocratisation des plans de développement est capitale en particulier pour les élites locales. "Comment vouloir retenir dans une région en perte de vitesse des élites essentiellement mobiles à moins de leur offrir un rôle de premier plan..." a dit M. Sauvé. Cela va vous surprendre, a précisé le ministre à son auditoire du Reine Elisabeth, mais "l'expérience démontre avec éloquence qu'une politique d'éducation accélérée, par exemple, loin d'aider une zone déprimée à sortir de son marasme, accentuera ce marasme par la fuite des élites à mesure que l'école les forme".

Des jeunes libéraux s'en prennent à la FLQ

QUEBEC (DNC) — L'exécutif de l'Association des jeunes libéraux du comté de Charlevoix vient de s'en prendre assez durement à la Fédération libérale du Québec en soutenant qu'elle ne leur fournit pas les moyens pour faire un travail efficace. Il menace même de démissionner si la situation ne s'améliore pas.

En effet, un communiqué émis hier par le président de l'organisme, M. André Poisson, soutient que les jeunes libéraux du Québec connaissent présentement des "difficultés qui risquent d'aboutir à une grave confrontation ou à une démission en bloc".

M. Poisson dit que M. Eric Kierans a réussi à se faire élire comme président de la FLQ en partie parce qu'il avait fait miroiter beaucoup d'espoirs et de promesses aux yeux des jeunes qui croyaient qu'il allait enfin leur permettre de se faire valoir à tous les niveaux au sein du parti en leur créant des instruments de travail.

Le jeune militant libéral déplore cependant que depuis novembre, au lieu de structures autonomes, d'un mode de financement nouveau, etc., c'est le silence le plus complet. Il serait même rumeur, dit-il, qu'on prépare un grand coup et qu'on nous affilie à la fédération.

Le communiqué conclut: "C'est une situation qui ne peut plus durer et les jeunes libéraux

La CECM exproprie le domaine des jésuites

La Commission des écoles catholiques de Montréal a résolu, hier, d'exproprier une partie du domaine des pères jésuites, dans la paroisse de l'Immaculée Conception, ainsi que certains immeubles de la rue Papineau, afin d'élever dans ce secteur une école polyvalente féminine de 2,000 élèves.

Les commissaires ont en effet décidé d'acquérir 221,000 pieds carrés de terrain, au sud de la rue Marie-Anne, entre les rues Papineau et de Bordeaux, afin de construire l'école polyvalente prévue dans la zone no 20.

La plus grande partie de ce terrain (soit 170,000 pi. car.) appartient aux pères jésuites. Il s'agit d'un terrain non bâti qui s'étend à proximité du Scolasticat de l'Immaculée Conception, de l'église et du centre de loisirs de l'Immaculée-Conception.

La CECM n'entend pas acquérir les bâtiments appartenant à la Compagnie de Jésus, mais seulement le terrain qui sert présentement de jardin au Scolasticat de l'Immaculée-Conception.

D'autre part, afin de compléter les 221,000 pieds de terrain qui lui sont nécessaires, la CECM exproprie les immeubles et terrains situés en bordure est de la rue Papineau, au sud de Marie-Anne. Ces propriétés n'appartiennent pas aux jésuites.

Une proposition de la Reichold Chemicals

QUEBEC — La régie des eaux du Québec étudie actuellement une proposition que vient de lui soumettre la Reichold Chemicals (Canada) Limited, pour remédier à la pollution des eaux de la Rivière des Mille-Iles, causée par l'usine de cette compagnie à Sainte-Thérèse. Cette proposition fait suite aux entrevues qui ont eu lieu entre les représentants de la régie et ceux de la Reichold. Ils ont étudié une situation fort grave des taches de phénol contaminant actuellement les eaux d'alimentation de l'usine de filtration de Rosemère.

Voulez-vous rencontrer un ami sincère du sexe opposé?

VOIR PAGE FÉMININE

Liqueurs & Gin
Faites d'ingrédients naturels importés et selon les recettes originales de Wynand Fockink, Hollandais. Crème de Menthe, Triple Sec et Gin du Gower.
à des prix modérés
WF
Distillés et embouteillés au Canada par M. Corby Distillery Limited, Montréal

CRÈME DE MENTHE WF
Faites d'ingrédients naturels importés et selon les recettes originales de Wynand Fockink, Hollandais. Crème de Menthe, Triple Sec et Gin du Gower.
à des prix modérés
WF
Distillés et embouteillés au Canada par M. Corby Distillery Limited, Montréal

COURS DE DACTYLOGRAPHIE
sur équipement IBM
● Cours complet 60 hrs
● Cours de remise en mémoire 30 hrs
● Cours de perfectionnement sur dactylo électrique 16 hrs
● Cours de dictaphoniste 36 hrs
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DE DACTYLOGRAPHIE
440 est. BEAUBIEN (sortie Métro Beaubien) 270-1376

vient de paraître
LE CHRÉTIEN ET LA TERRE DES HOMMES
Collection PRESENCE
Préface de Son Excellence Monsieur Pierre Dupuy
186 pages \$2.50
En vente dans toutes les librairies
Métro : Champ-de-Mars *861-9621
245 est, boulevard Dorchester, Montréal

Il ne faut pas légaliser l'usage des tables d'écoute

Jeu de dernière, le directeur de la police de Montréal, M. Jean-Paul Gilbert, préconisait, devant la Commission Prévost, la légalisation des tables d'écoute. Il reprenait, en somme, à son compte, l'idée exprimée quelques jours plus tôt par le chef même de la Sûreté provinciale, M. Adrien Robert.

Selon MM. Gilbert et Robert, les tables d'écoute devraient faire partie des méthodes modernes à l'usage des forces de l'ordre. Un tel moyen s'impose si la police veut lutter à armes égales avec les criminels.

Les deux hommes, reconnaissons-le, ne demandent pas que ce procédé soit légalisé sans aucune restriction. La police ne devrait avoir droit d'y recourir que dans des cas très précis et, toujours, après en avoir obtenu l'autorisation d'un juge. L'usage des tables d'écoute, a dit M. Robert, pourrait être limité aux cas où la sécurité de l'État est en jeu et à ceux qui mettent en cause la pègre internationale.

Nous ne doutons pas que cette suggestion soit inspirée de motifs très louables. Pourtant, force nous est de déclarer qu'il serait extrêmement dangereux d'y donner suite. On s'exposerait alors à l'arbitraire policier et, conséquemment, à des abus de toutes sortes. L'inégalité des moyens entre les forces de l'ordre et celles du crime doit, certes, disparaître, mais on doit viser à atteindre cette fin en procédant autrement.

En principe, et s'il y avait moyen de limiter l'usage des tables d'écoute aux cas mentionnés par le chef Robert, soit la sécurité de l'État et l'activité de la pègre internationale, on pourrait peut-être se croiser les bras et ne rien dire. Même alors, ce serait probablement, pour ne pas dire sûrement, faire preuve de beaucoup d'optimisme.

Dans ses requêtes aux tribunaux, la police proclamerait qu'elle a raisonnablement lieu de croire et qu'elle croit que des individus, par leurs agissements, mettent en péril la sécurité de l'État ou agissent à la solde de la pègre internationale. Il y aurait évidemment des affidavits détaillés à l'appui de cette conviction, mais l'autorisation serait nécessairement obtenue sans que le tribunal entende la version des "opposants". On n'aurait pas ceux dont on veut intercepter les conversations téléphoniques.

Pareille procédure, en elle-même, a déjà quelque chose d'inquietant. De plus, les concepts de pègre et de sécurité de l'État sont assez peu précis. Le tribunal serait, surtout dans le cas de la pègre, un peu trop à la merci des prétentions de la police.

D'ailleurs, ce n'est pas là, en premier lieu, que réside le plus grand danger. Celui-ci se manifesterait surtout au moment où la police utiliserait l'autorisation obtenue de la cour. Quelle interprétation donnerait-elle à son mandat ? On est fondé de craindre qu'elle

pourrait bien être fort libérale. Dans les cas de complicité, il faut surveiller bien des personnes à la fois. De fil en aiguille, il est loin d'être impossible qu'on vienne à écouter indiscrètement les conversations de personnes qui n'ont absolument rien à voir au délit qu'on cherche à éclaircir. Au début, certains policiers pourraient être assez scrupuleux à ce chapitre, mais si d'autres le sont moins et connaissent plus de succès, la tentation sera grande de les imiter.

Et qui nous garantit que la police, une fois bien munie de ces trucs électroniques dont la perfection a déjà atteint des proportions effrayantes, n'aura pas le goût de s'en servir pour d'autres causes que celles concernant la pègre et la sécurité de l'État ? Ça simplifierait tellement son travail ! C'est tellement efficace aussi comparé aux bonnes vieilles méthodes d'enquête ! C'est de telles éventualités qu'il faut se méfier à tout prix. La vie privée est quelque chose de sacré. Toute menace à son endroit doit être écartée impitoyablement.

On dira que tous ces principes-là sont bien beaux, mais qu'ils ne tiennent pas compte d'un fait capital : la pègre possède toutes ces armes qu'on veut refuser à la police. Non seulement la pègre les possède, mais elle s'en sert avec un raffinement et une audace qui dépassent l'imagination, même contre la police.

C'est vrai, et c'est extrêmement troublant. Pourtant, en Angleterre, par exemple, on accepte que la police ne soit pas armée alors que les bandits le sont généralement. Pourtant, encore, on s'entend assez bien pour refuser aux policiers le recours à la brutalité dans leurs interrogatoires, même quand ceux-ci ont affaire à de présumés coupables. La police n'a pas le droit d'agir comme ceux qui ne respectent aucune décence.

Dans le contexte de la lutte aux hold-up, bien des gens ont préconisé des contrôles plus stricts sur la vente des armes. Ne serait-il pas opportun, dans le domaine des tables d'écoute et autres procédés indiscrets du genre, qu'on aille beaucoup plus loin encore. Il ne devrait plus être question ici de contrôle sur la production et la vente de pareils trucs immoraux, mais d'interdiction pure et simple. Si l'on faisait de la fabrication, de la vente ou de la possession de ces objets un crime extrêmement grave, accompagné de sanctions également extrêmement sévères, ne découragerait-on pas, au moins dans une certaine mesure, la hardiesse actuelle du monde interlope ? Il est permis de le croire.

De toute façon, ce n'est pas en légalisant l'utilisation de pareils procédés qui règnerait à la conscience, qu'on fera progresser l'humanité. Ce qui est indéniable ne deviendra pas décent du seul fait qu'il est l'oeuvre des forces de l'ordre.

Vincent PRINCE

Les faillites frauduleuses

Le registraire des faillites pour le district de Montréal, Me Yvon Desloges, a porté des accusations graves au sujet des faillites frauduleuses, dans son témoignage devant la commission d'enquête sur la justice, mercredi. Il a affirmé qu'une douzaine d'avocats du district font preuve de "moeurs légères" dans ce domaine des faillites et que certains cas ont été soumis à l'attention du Barreau.

Le rapport Mercier, déposé en juillet 1965, avait dénoncé les réseaux de compagnies incorporées dans le seul but d'organiser des faillites frauduleuses ; on trouvait jusqu'à soixante sociétés dans le même réseau. Une compagnie achetait à crédit tout ce qu'elle pouvait se procurer, elle vendait ensuite ces marchandises à un prix nominal aux autres entreprises, ces spécialistes de la fraude encaissaient les recettes à mesure ; puis lorsque les sources d'approvisionnement étaient épuisées, une compagnie du réseau présentait une requête pour mettre l'autre en faillite ou en liquidation, et on laissait juste assez de marchandises pour payer les frais du syndic, de sorte que les créanciers n'avaient pas les fonds nécessaires pour procéder à des enquêtes.

Pour qu'un pareil système ait pu fonctionner durant plusieurs années et qu'on ait ainsi neutralisé la loi en pillant méthodiquement les créanciers, et notamment les vendeurs de matériaux de construction, il fallait que les fraudeurs soient aidés par des gens compétents, par des spécialistes. M. Mercier a dénoncé de façon énergique les manœuvres de certains syndics qui, de connivence avec certains "inspecteurs professionnels" se faisaient verser les honoraires bien supérieurs à ceux que prévoyait la loi, cependant que ces inspecteurs obtenaient eux-mêmes des gratifications généreuses en plus de la rémunération prévue.

Réformes nécessaires

M. Desloges a ajouté quelques traits à ce tableau : "la justice s'achetait à tant du jugement de faillite et on fermait les yeux sur plusieurs irrégularités". Le registraire attribue cette situation au fait que le service manquait de personnel et que les salaires étaient minimes. Il constate que des améliorations appréciables ont été réalisées, mais qu'il reste beaucoup à faire. La loi fédérale adoptée l'été dernier a dû contribuer aux améliorations, car elle donnait de nouvelles armes contre la fraude. M. Desloges suggère d'autres réformes : que le ministre provincial du revenu augmente son personnel pour éviter des pertes de l'ordre de \$50 millions par année ; que la fraude commise à l'occasion d'une faillite soit considérée comme un vol aussi grave qu'un vol à main armée ; que le ministre public affecte au secteur des faillites des procureurs spécialisés ; que la province établisse un fichier central des faillites et que les autorités provinciales et le Barreau mettent des dents aux règlements en vue de faire échec aux faillites frauduleuses.

BLOCS NOTES

monde politique et qui souscrivent probablement aux caisses électorales. Pour sévir contre de tels criminels, il faut que la justice soit intégrée et bien armée.

A propos des avocats de "moeurs légères" dont il a parlé, le registraire a dit que plusieurs ont diminué leur assiduité parce que les choses étaient moins faciles, mais qu'il y en a encore une douzaine qui ne veulent pas coopérer du tout. Cette douzaine ne représente donc qu'une partie plus ou moins importante du total de ce groupe. Le président de la commission d'enquête, M. Prévost, a permis à M. Desloges de témoigner à huis clos pour la partie de ses déclarations où il a cité des noms, la partie publique de son témoignage ayant porté sur ses conclusions générales qui ne manquaient pas de vigueur. Cette discrétion de la commission est tout à fait légitime, pourvu que ces séances discrètes portent des fruits.

Aspect important de l'enquête

L'an dernier, deux associations professionnelles, deux centrales syndicales, et neuf groupements d'hommes d'affaires, dont les marchands de matériaux de construction qui ont subi de si lourdes pertes, réclamaient une enquête royale sur les faillites frauduleuses. Cette requête qui semblait légitime et motivée, n'a pas été acceptée. Aujourd'hui, le problème des faillites est évoqué devant la commission d'enquête sur la justice. Cet aspect du crime organisé doit être étudié selon son importance.

Il est assurément de première nécessité que la loi des faillites et son administration

Les conflits sociaux montrent l'évolution de la classe ouvrière

de notre correspondant
Jacques DUQUESNE

On attendait un "printemps politique", c'est-à-dire un "printemps social". Sans être totalement écartés, les périodes qui ont marqué l'installation de la nouvelle Assemblée et la formation du nouveau gouvernement POMPIDOU ont moins préoccupé les dirigeants gauchistes et moins intéressé les observateurs que la série des grèves qui s'enchaînent les unes aux autres depuis plusieurs semaines.

Ce mouvement social — qu'on ne saurait encore qualifier d'explosion — est d'ailleurs étroitement lié à l'évolution politique. Certes, quelques-uns des conflits les plus importants avaient commencé bien avant les élections : c'est en février que les premiers "débrayages" avaient été enregistrés dans la construction navale, à Saint-Nazaire, à l'usine textile Rhodiaceta de Besançon, et aux usines de constructions aéronautiques D.A.S.AULT à Bordeaux. Mais il est incontestable que le relatif succès de la gauche au second tour des élections a relancé le mouvement, l'a amplifié et durci. Dès le lendemain des élections, le 13 mars, les syndicats de Saint-Nazaire annonçaient par tracts : "c'est le moment !". Puisque la majorité paraissait chancelante et incertaine, les dirigeants syndicaux de la gauche — et non les élus-majors parisiens — ont pensé qu'il fallait exploiter et élargir la brèche qu'avaient ouverte les hommes politiques de gauche. Les observateurs ne manquent pas de rapprocher cette attitude de celle du mouvement ouvrier en 1936 : c'est après la victoire politique du Front populaire que les grèves s'étaient étendues à la France entière.

Le mouvement actuel n'a pas la même ampleur, bien que toutes les régions (à l'exception de Paris) aient été ou soient touchées par des conflits sociaux. Et surtout, il n'a pas les mêmes caractères. Il présente certains traits originaux qui traduisent l'évolution de la classe ouvrière française.

Condition ouvrière remise en cause

Les grévistes ne réclament pas seulement des augmentations de salaires. C'est la condition ouvrière qu'ils remettent en cause. Le conflit de la Rhodiaceta, maintenant presque terminé, est à cet égard significatif. Les ouvriers de cette grande entreprise de textiles artificiels qui possède plusieurs usines à Besançon et dans la banlieue lyonnaise, sont parmi les mieux payés de la région. Mais une bonne partie d'entre eux, qui sont employés par équipes se relayant toutes les huit heures de jour et de nuit, se plaignent de conditions de travail difficiles : 75% d'humidité et 40 degrés de chaleur dans les ateliers, pas de possibilité de vie familiale, ni de détente, ni de

soient efficaces, mais il faut aussi que les crimes constatés ne demeurent pas impunis. Sans quoi, les criminels distingués qui ont su organiser ces fraudes gigantesques pourront recommencer à la première occasion, dans d'autres domaines, avec l'aide de leurs experts.

P. S.

Qui dirigera le développement urbain ?

Laissera-t-on les Américains construire nos villes à l'avenir ? La question se pose depuis qu'il a été révélé que ce sont des intérêts américains qui mettront en chantier sous peu un complexe urbain de \$300.000.000 qui logera éventuellement 50.000 personnes sur l'île des Soeurs. Toute une ville qui, avec ses industries, son centre "d'achats", ses quartiers domiciliaires, une ville deux fois plus importante que St-Hyacinthe qui naîtra en 15 ans. Il y a plus ici que la notion de "propriété nationale". Il y a la notion de l'urbanisme, avec toutes ses implications culturelles et sociales. Plusieurs questions élémentaires viennent à l'esprit à l'égard de ce projet : a-t-on songé par exemple à aménager des tavernes sur ce complexe, ou des boîtes à chanson ? Y aura-t-il des patinoires ? Les restaurants ne seront-ils que des "steak house" ou des cafés ? L'architecture ressemblera-t-elle au Québec ou sera-t-elle la réplique de Long Island ? De quel nom baptisera-t-on les rues, les avenues et boulevards, les parcs ? Le territoire sera-t-il connu sous le nom de l'île des Soeurs ou sous celui de Nuns Island ?

Et enfin, QUI peut nous assurer qu'une ville aussi importante à créer coïncide avec une politique du logement pour la région métropolitaine, sinon pour le Québec ? QUI peut dire si ce complexe répondra aux besoins des familles ?

R. P.

LETTRE DE PARIS

loisirs culturels. Leur grève portait donc sur les rythmes de travail, les horaires, l'organisation des ateliers, les conditions d'habitat, les équipements culturels. Elle s'est terminée, après intervention du gouvernement qui a provoqué la rencontre des syndicats et du patronat (patrons et ouvriers ne se rencontrent pas facilement en France), par une augmentation de salaires. La C.G.T. (majoritaire à Lyon) a estimé qu'il fallait "savoir terminer une grève". Et comme il est plus facile d'entendre sur un pourcentage d'augmentation que sur un ensemble complexe de transformations internes, elle s'est contentée d'une satisfaction sur les salaires. Mais les dirigeants syndicaux ont eu quelque peine à convaincre les ouvriers de reprendre le travail : ceux-ci estimaient que les "vrais problèmes" n'étaient pas réglés. L'objet principal des conflits sociaux n'est donc plus tout à fait le même : il ne s'agit plus tellement de gagner de l'argent, mais plutôt de vivre mieux. Vivre mieux, en travaillant mieux. Poser cette exigence, c'est poser le problème de la productivité, de la gestion et de l'organisation des entreprises.

Sous une forme différente, ce même problème a été posé par les grévistes de l'usine Berliet, qui ont conduit dans une grève de 15 jours une concurrence de plus en plus vive sur les marchés extérieurs, et, depuis plusieurs mois, ses stocks de camions invendus se sont accrues dans des proportions inquiétantes. En conséquence, les horaires de travail ont été réduits et, depuis un certain temps, l'entreprise a dû diminuer par arrêt de l'embauche ou mises à la retraite anticipées. Cette situation a évidemment provoqué l'inquiétude des ouvriers.

S'unir ou déprimer ?

Le président national du RIN, M. Pierre Bourgault, invite "la nouvelle gauche" québécoise au RIN : MM. Michel Van Schendel, Marcel Rioux, Fernand Dumont, Pierre Mahieu et quelques autres. Comment eux-mêmes et les socialistes en général vont-ils réagir ?

Les socialistes de la nouvelle gauche pourront répondre à l'appel lancé par Bourgault : le RIN n'est pas socialiste. C'est un mouvement petit-bourgeois. Nous ne pouvons en aucun cas faire confiance à ce parti pour entreprendre et mener à bien les transformations que cette société attend. Ces socialistes refuseront peut-être l'appel de Bourgault. Ils auront tort à plus d'un titre.

Le RIN doit son origine à la petite-bourgeoisie québécoise ? Mais d'où venaient Castro, Lénine, Mao et Marx lui-même. Et les fondateurs et membres actuels des équipes rédactionnelles de Parti-Pris et de Socialisme 67 d'origine bourgeoise comme le RIN et le NDP ?

Les mouvements socialistes et décolonisateurs québécois ne pouvaient originer que chez des intellectuels, des étudiants et des cadres divers de la société québécoise pour ensuite s'étendre aux couches populaires de cette même société.

Pour ce qui est du RIN, mouvement décolonisateur, il est né lui aussi dans la petite bourgeoisie et dans l'ambiguïté d'un mouvement d'éducation et de propagation de l'idée d'indépendance. D'accord. Et ce n'est pas du socialisme me direz-vous. En effet. Mais c'est un bon début. Un bon début de libération de l'homme québécois. C'est de la décolonisation. Et l'ajout de ce que ce ne sont pas les socialistes officiels qui ont entrepris cette tâche.

La maturation du RIN a été lente et difficile. Elle n'est pas achevée. Après la première lutte électorale le RIN est à un tournant. Comme le Québec. Comme le mouvement socialiste. Et de croix qui est nécessaire de joindre les forces décolonisatrices et socialistes parce qu'elles doivent converger. C'est aussi dans l'action politique que l'on trouvera ensemble les voies québécoises du socialisme et de la décolonisation.

Plusieurs socialistes se joindront à la fois à l'idée de se joindre au RIN ou de travailler de concert avec lui. Ce serait se trahir. Trahir le socialisme. Je ne le crois pas. Car enfin un socialisme qui ne se répand point est un socialisme vivant ? Si un jour le Québec doit être socialiste, c'est-à-dire libre, humain, démocratique, où le peuple sera véritablement au pouvoir politique et économique, ce sera l'œuvre de la Paix. Que les socialistes aient convaincu la majorité du peuple québécois de la justesse de leurs vues. Il faut agir, se retrancher les manches. Le RIN fait signe aux socialistes pour qui la libération nationale a quelque valeur.

A ceux des socialistes qui ne veulent pas assumer concrètement et immédiatement la lutte de libération nationale, je leur jette entre les jambes... Castro et l'oncle Ho pour qui libération nationale et socialisme sont tout un. Avec l'expansion de l'impérialisme américain, de "la pax americana", de plus en plus aujourd'hui, le socialisme et la lutte pour la libération nationale coïncident désormais. Faut-il rappeler que tous les socia-

lis ne contestent pas, en général, que l'ouverture des frontières entraînant l'intensification de la concurrence soit inéluctable et peut-être bénéfique à long terme, mais ils ne veulent pas faire seuls les frais des difficultés qu'elle entraîne dans l'immédiat, en particulier dans le domaine de l'emploi. Et surtout, ils souffrent de ne pouvoir les prévoir. Ils n'acceptent pas d'être déplacés comme des pions sur un échiquier. Ils veulent savoir, comprendre, et, au besoin, contester le bien-fondé de la politique suivie par les dirigeants de l'entreprise. Ils veulent, comme disent les syndicats, "jeter un coup d'oeil sur les livres".

Ce désir d'information, et de participation à la gestion, que l'on retrouve sous des formes diverses dans la plupart des conflits sociaux actuels, se heurte pour l'instant à une tradition de secret solidement établie dans le patronat français. Mais il paraît trop puissant pour demeurer éternellement insatisfait. Et il est possible que le gouvernement en vienne à le favoriser. Celui-ci tient en effet à limiter les hausses de salaires pour ne pas mettre en péril sa politique de stabilisation. Ne pouvant pas offrir aux ouvriers de très larges satisfactions sur ce point, et voulant cependant, après les élections, manifester son orientation "sociale" il se tente d'offrir en compensation, par voie législative, une nouvelle réforme de l'entreprise. Il se heurte alors au patronat, qui repousse au partage de l'autorité et ne tient pas à adopter le style "maison de verre". La partie qui commence à se jouer entre ces trois personnalités — Etat, patronat, syndicat — sera sans doute très révélatrice des changements de mentalités et des mutations qui depuis quelques années, se sont produits — parfois de façon souterraine — dans l'économie française.

listes de... Cuba traitaient Castro de petit-bourgeois romantique...

Pouvons-nous cesser d'avoir la mentalité de groupuscule et de chapelle. Autant de nuances autant de partis. L'aspect du RIN déplaît, donc j'en sors ou je n'y entre pas. Je trouverais cela un drame si une personne de la nouvelle gauche ne répondait favorablement à l'appel de Bourgault. Un socialisme qui n'agit point est-ce un socialisme sincère ?

Quoi qu'il advienne, nous du RIN nous continuerons à travailler dans la voie d'une décolonisation et d'une indépendance. Nous voudrions de plus en plus vraies d'est-à-dire socialistes. Nous continuerons à nous enfoncer dans l'humus québécois pour trouver les voies québécoises d'une libération de l'homme québécois dans la plus entière liberté et "ouverture d'esprit". Nous continuerons à bâtir un parti politique pour cela.

Si la gauche nouvelle, décolonisatrice et socialiste, refuse de faire le saut au RIN et préfère la sécurité et le confort intellectuel, peut-être que le socialisme québécois se fera sans les socialistes officiels. Il aura été plus long et difficile de le faire. C'est tout. Nous croyons, pour notre part, à la nécessité d'un rassemblement des forces démocratiques, décolonisatrices et socialistes au Québec.

Je me semble être une évidence que les jeux ne sont pas faits nulle part et que le RIN sera ce que ses membres et ses dirigeants le feront. Je sais très bien aussi que toutes les conditions d'un grand parti de masse socialiste ne sont pas réunies encore. Il y a beaucoup de chemin à parcourir avant d'arriver. Commençons aujourd'hui à cheminer ensemble.

Une des "dévises" de Marx était : douter. Il faut savoir douter de sa position parce que tout n'est pas toujours donné, clair. De quoi s'agit-il de transformer démocratiquement la société. Une des voies de transformation de la société québécoise passe par le RIN et elle doit déboucher sur le socialisme.

Je n'exclus pas, moi, la positivité du P.S.Q. de Parti-Pris. De Socialisme 67, du P.C.Q. etc.

Il faut avoir le sens de la lutte et de la multiplicité de la lutte. Le RIN est un des bataillons de cette armée de libération de l'homme québécois. Un des bataillons irremplaçables dans les conditions actuelles. Et c'est pour cela que des milliers de Québécois y militent. Et que Pierre Bourgault invite la nouvelle gauche à venir grossir les rangs du RIN.

Roger LEGER

MONTREAL, VENDREDI, 14 AVRIL 1967

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910
Claude RYAN Directeur
André LAURENDEAU Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIO
Directeur de l'information : Mario CARDINAL
Trésorier : Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au 433, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui est l'éditeur. Son directeur est autorisé à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS : édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues : 12 mois \$23.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada : 12 mois \$25.00, 6 mois \$15.00, 3 mois \$8.00. Les abonnements de 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi : 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 24 classe de la présente publication.

TELEPHONE : 84-3361

lettres au DEVOIR

Les relations du Québec avec le reste du Canada

Mme Chaput-Rolland
a/s Le Devoir

Avant lu vos livres et vos articles, j'éprouve pour vous du respect et de l'admiration, mais je comprends mal les commentaires que vous formulez à l'adresse de deux ministres fédéraux dans une lettre récente aux journaux.

MM. Pierre Elliott-Trudeau et Jean Marchand n'ont pas besoin de moi pour les défendre.

Mais j'étais là quand M. Marchand a prononcé le discours auquel vous vous référez. Je vous assure que c'était des paroles sincères. C'était un discours spontané sans un texte préparé à l'avance, et je crains que vous n'ayez formé vos opinions surtout sur les rapports des journalistes.

Qu'est-ce que je reproche aux journalistes ? Ils ont rapporté surtout la partie du discours où M. Marchand a attaqué les déclarations de M. Tremblay, et ont supprimé la partie la plus importante, celle où le ministre a évoqué une coopération, une tolérance entre tous les Canadiens, et surtout insisté sur la nécessité de réserver un bon accueil et des conditions de travail favorables aux nouveaux Canadiens.

En ce qui concerne Pierre Elliott-Trudeau, il défend les principes de la Confédération et, en effet, il n'est pas le seul. Il me semble même que la majorité des Canadiens français partage ces opinions. Si nous avions une élection ou un référendum à ce sujet, la victoire des principes de la Confédération ne ferait aucun doute.

Il me semble qu'il ne faudrait pas regarder comme des renégats les Canadiens français occupant de hautes positions dans le gouvernement fédéral desquels se prononce un référendum à ce sujet, la victoire des principes de la Confédération ne ferait aucun doute.

Je me semble qu'il ne faudrait pas regarder comme des renégats les Canadiens français occupant de hautes positions dans le gouvernement fédéral desquels se prononce un référendum à ce sujet, la victoire des principes de la Confédération ne ferait aucun doute.

Comme je l'ai souligné dans mon mémoire à la Commission royale sur le bilinguisme, dont je vous envoie un exemplaire, le nombre de Canadiens dont les origines ne sont ni françaises ni anglaises, dépasse déjà 5 millions de personnes et représentent donc plus de 25% de la population du Canada.

Ces Canadiens se contentent du privilège de vivre au Canada et n'imposent aucune demande, mais ils ne veulent pas devenir non plus des citoyens de deuxième classe. En effet, c'est nous, "les autres", qui, volontairement, par admiration pour deux grandes cultures, faisons participer nos enfants aux deux systèmes d'enseignement, anglais et français.

Par une drôle d'ironie, c'est nous, "les autres", qui sommes peut-être les seuls Canadiens vraiment bilingues et biculturels.

L'argent est peut-être l'avenir...

La campagne annuelle de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises vient de se terminer, avec un léger succès (à comparer à l'an dernier) dans les sommes recueillies. On a cependant oublié une fois de plus cette année de rattacher le Prêt d'honneur étudiant à cette grande campagne salvatrice. La charité publique, dit-on doit dépasser l'aide aux mères nécessiteuses et aux habitants des taudis... Tout ce que les étudiants (tous) ont un capital humain important pour la collectivité québécoise future.

Je suggère donc qu'au prochain Conseil central national de l'U.G.E.Q. (Union générale des étudiants) on

vous voudrez bien, j'espère, me pardonner les quelques remarques qui suivent au sujet d'un article que j'ai lu dans Le Devoir du 30 mars dernier. Il s'agit "De sexe et de français", à la page 5. Je veux limiter mon commentaire au français.

J'ai passé presque vingt ans comme fonctionnaire à Ottawa. A l'heure actuelle, j'étudie le français dans la ville de Québec que j'aime de tout mon coeur. Mais avec toute l'aide de mes professeurs, ce n'est pas une tâche facile. Je veux le faire parce que je crois que le gouvernement du Canada exige une représentation plus forte de fonctionnaires qui viennent de Québec. Et le recrutement de ces fonctionnaires sera plus facile si les candidats trouvent à Ottawa non seulement des collègues français, mais des collègues anglais qui peuvent leur parler, au moins un peu, dans leur propre langue.

Je suis certain que je veux parler pour mes anciens collègues de langue anglaise à Ottawa en disant que nous cherchons tout le meilleur français possible. Mais nous ne sommes pas des experts. Les traducteurs font les traductions, et je dois dire que les traducteurs ont toujours de véritables montagnes de travail à faire. Ils n'ont jamais le temps de le faire comme ils le voudraient.

A ce moment, il est impossible de recruter assez de traducteurs. Le gouvernement et l'industrie ont le même problème. Voilà l'essence de la vérité. Que le Québec produise les traducteurs en abondance, et que le bon français remplace celui que vos commentateurs qualifient de si mauvais présentement.

J'espère que, dans l'avenir, nous aurons un autre problème : celui de trouver le bon anglais pour exprimer les concepts des documents, des lettres, etc., que nos collègues anglais produisent de temps en temps dans la belle langue du Québec — et du Canada.

F. A. G. Carter
St-Foy

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS ET DES HOMMES

OPINION DU LECTEUR

Une pédagogie coopérative réelle s'affirme enfin dans notre milieu

par Jacques A. LAMARCHE

Depuis janvier 1967, le mouvement coopératif connaît à Montréal une rare expérience d'animation communautaire. A ce jour, 4.600 personnes ont adhéré volontairement à l'Association coopérative de consommation de Montréal: il faut doubler les effectifs d'ici quelques mois pour ouvrir les premiers centres coopératifs.

Le problème n'est pas nouveau. En janvier 1962, le Collège coopératif de Paris, en collaboration avec le Centre de recherches coopératives, le Ministère de la coopération et la Communauté Economique Européenne organisait un "séminaire" d'une quinzaine de jours sur les politiques d'aménagement coopératif et les développements à base d'adhésion volontaire. Le procès-verbal de ce séminaire (A.I.S.C. 1962, numéros 11-12-13) permet de constater que le développement coopératif se meut et s'accroît entre deux impératifs. D'une part, pas de développement, ni accéléré ni harmonisé, sans planification. D'autre part, pas de planification, ni éclairée, ni opérante, sans participation.

Or, il ressort de l'expérience montrealaise que toute planification prescriptive ou indicative, au niveau de la stratégie, ne sert de rien. Les deux furent mises en marche, à une certaine période: elles aboutirent à la preuve

de l'inefficacité générale. L'Association coopérative de consommation progresse depuis qu'elle a, inconsciemment peut-être mais à coup sûr, évolué vers la planification prospective.

L'échec des planifications traditionnelles

Les succès des coopératives de prêts et d'épargne, au Québec, sur le plan financier et socio-économique, a scier une grande partie de la population. A preuve: l'absentéisme général aux assemblées annuelles des Caisse populaires et l'indifférence des milliers de sociétaires de Caisse populaires à l'idée même de coopération. Des 150 caisses localisées sur l'île de Montréal, un nombre très restreint a franchement collaboré à la diffusion du matériel publicitaire de l'Association coopérative de consommation. Les prescriptions et les indications des Unions régionales aboutissent à l'aveu de la sclérose.

L'arrivée de la planification prospective

Les animateurs bénévoles et bénévoles de l'Association coopérative de consommation de Montréal ont enfin compris la planification prospective telle que l'a décrite, en 1964, le directeur du Collège coopératif de Paris, M. Henri Desroches: "La planification prospective conçoit la négociation entre les appareils et les volontaires comme une politique d'expérimentation testant en permanence, parmi la multitude des possibles, ceux dont l'actualisation s'avère prendre, fomentent les conditions de cette prise, coordonne des combinaisons coopératives parallèles." (Coopération et développement, PUF, 1964, Paris, p. 232).

De quartier en quartier, de syndicat en syndicat, de mouvements populaires en groupements professionnels, les animateurs négocient entre les appareils et les volontaires. Le président du Conseil supérieur de la coopération au Québec, M. Alfred Rouleau, a risqué son

autorité et son prestige: il est en train de réussir. Il a même, à l'instar des C.E.T.A. de Pologne en 1957, délégué des animateurs à l'Association coopérative de consommation de Montréal choisis parmi le personnel de deux entreprises qu'il anime lui-même: La Sauvegarde et l'Assurance-Vie Desjardins.

L'expérience montrealaise d'animation sociale et de participation volontaire s'achemine vers le succès. Cet achèvement est possible, depuis que les responsables ont compris que le succès ne viendra pas d'en haut, des cadres coopératifs sclérosés en partie, ne viendra pas sur le plan horizontal puisque les "grands manitous" se défilent devant le risque mais viendra d'en bas, des citoyens et des familles participant librement et progressivement, sur le plan vertical, de la communauté. Autant certains dirigeants de Caisse populaires sont égo-centriques dans leur hésitation, autant la population ouvrière, bourgeoise et laborieuse de Montréal, est intéressée à participer.

Il fallait s'adresser à elle. La coopérative des Pionniers de Rochdale, en 1844, est née de 28 tisserands; la coopérative de consommation de Montréal, en 1967, naîtra de la population, du volontariat et de l'adhésion libre.

La pédagogie coopérative des animateurs montrealais est donc saine: elle s'inspire d'une planification prospective qui repose sur le bon sens des couches populaires et la projection des besoins communautaires et individuels. Elle met de l'avant le seul principe coopératif qui ait résisté à toutes les critiques: "Aidons-nous en aidant les autres".

Il manque peu de sociétaires à l'Association coopérative de consommation de Montréal; c'est à ceux qui le sont devenus déjà d'en amener d'autres avec eux.

Nuages sur nos bibliothèques

par Jacques POISSON

En 1925, une communauté de frères enseignait le "pourcentage" (1) dans ses nombreuses écoles. Cet accident de vocabulaire, anodin à première vue, prendra toute sa signification quand l'un de nos auteurs aura écrit "l'histoire de l'altération du français au Québec par l'"instruction publique". Il sera alors plus facile de distinguer les causes internes et externes de ce processus.

Parmi les premières, nous devons sûrement retenir une certaine rusticité, outre le fatal obscurantisme que suppose une foi de charbonnier; parmi les secondes, nous rangerons toutes celles qui se rattachaient à la "traduction clandestine": cet astucieux démarquage anonyme de manuels anglo-canadiens ou américains, dont les calques de vocabulaire, de syntaxe et de style et l'appauvrissement idéologique.

Improductivité

Après des générations d'un tel enseignement au rabais, conforme à une conception rudimentaire du rôle de la langue maternelle dans la formation, comment nos milieux pédagogiques ne seraient-ils pas atteints d'une improductivité intellectuelle presque pathologique, d'un invincible penchant pour l'imitation, l'emprunt et la traduction? De plus, comme les complexes obscurantistes jouent aujourd'hui encore contre la France, on s'accroche avec une énergie de hyac à un régime de traduction de jadis, sauf pour ce qui est de la clandestinité et de la religiosité.

Quelques pédagogues proposent même un enseignement traduit depuis A jusqu'à Z pour toutes les matières, y compris le latin. A notre latin de cuisine, on voudrait substituer un "latin de snack-bar". Leur rêve d'impuissants est en voie de réalisation pour l'arithmétique. La CECM est sur le point d'imposer à tous les écoliers francophones de son ressort la série entière d'Addison-Wesley... école de "l'ensemble des professeurs assis au plafond".

Décision plus grave encore

Le ministère de l'Éducation doit agréer sous peu un manuel de biologie pour la fin du cours secondaire. Or, en raison du sectarisme ambiant, il se croit tenu d'opter entre les Éléments de biologie, rigolade de John B. Weir, que nous avons analysée ailleurs, et le BSCS (2), objet d'un battage international sans précédent, mis à part quelques

manuels de chimie et de physique de publication récente.

Le BSCS serait le meilleur manuel du monde pour la bonne raison qu'il a été parrainé par l'American Institute of Biological Sciences qui compte 35.000 membres.

Est-ce qu'un seul ouvrage québécois, voire français, aura jamais autant d'accoucheurs?

Conclusion implicite: faites vos études à la U.S.A.; invitez le ministère de l'Éducation à établir ses programmes selon les directives de grandes firmes américaines d'édition.

Propagande, bibliographie et bibliothèques

Dans un milieu moins propagandiste, moins terrorisé par l'étalage du nombre, de la masse et du dollar, moins intoxiqué par les slogans, personne ne prendrait les 35.000 membres de l'AIBS pour autant de cautions de qualité. On saurait, avec Jean Guilton ou d'autres maîtres à penser, que les lois du travail intellectuel sont d'un autre ordre, que les chefs-d'œuvre ne s'élaborent

pas dans les cirques, ni sur la place publique, ni dans les grands déploiements à la nazi, ni dans les pétarderies de la pédagogie mercantile. Mais au Québec la lassitude est grande.

En fait, le BSCS est traduction. Biologie, des Molecules à l'Homme, tout comme l'original, est un assemblage hétéroclite tenant à la fois de l'encyclopédie de supermarché et de la revue de vulgarisation scientifique. Tel qu'il est, il constitue une violente agression contre notre culture et, de façon moins directe, contre le caractère français de nos bibliothèques publiques. Il équivaut à une proclamation impériale de la suprématie de l'anglais, de la suprématie du livre américain, à un manifeste obscurantiste vis-à-vis de la documentation française. Malgré l'abondance des notes bibliographiques de l'ouvrage (voir ci-dessous), l'auteur et les trois traducteurs (3) ne semblent guère connaître les auteurs français. Ils ont découvert en outre — quels explorateurs! — deux périodiques:

"Quant aux lectures recommandées, nous avons indiqué lorsque la chose était possible (4) des articles publiés dans des revues françaises de vulgarisation: Science et Vie et Science et Avenir" (préface, p. viii).

La plupart des chapitres de l'ouvrage se terminent par des notes bibliographiques de deux sortes: références (des livres, surtout) et lectures recommandées (articles de revue, etc.). Nous en avons fait un relevé dont voici la ventilation.

fran- anglo- québécois- saxon- coises- nes

Références: 3 a 67 0

Lectures recommandées: 45 b 210 1

Place des notes dans ce "contexte" québécois: 0,0% et 0,33%

Excer la notre indice de productivité de liberté devant le colonisateur américain? Alors, il serait des plus bas dans le monde occidental et condamnerait l'hybridisme culturel et l'annexionisme pédagogique qui stérilise notre école.

L'annexionisme du Québec, le sectarisme pro-américain et l'obscurantisme vis-à-vis de la France, qui ressortent de ce tableau, retiennent déjà sur nos bibliothèques publiques, ou écoliers et étudiants forment le gros des abonnés. Face au nouvel as-

saut, certains bibliothécaires se trouvent dans le dilemme suivant: ou bien acheter des ouvrages français qui risquent de rester sur les rayons tant que les mêmes sectarismes orienteront systématiquement la jeunesse vers les sources américaines ou bien céder aux demandes des élèves, qui reflètent les recommandations des manuels traduits.

Bref, une poignée de personnes, — éditeurs et éducateurs-fonctionnaires, — compromettent l'évolution française de nos bibliothèques par leur mercantilisme ou leur attitude obscurantiste et sectaire.

Est-ce tolérable?

- (1) "Pourcentage": pourcentage.
- (2) Biological Sciences Curriculum Study.
- (3) Dont un docteur en pédagogie et deux docteurs en sciences.
- (4) ... malgré l'ouvrage psychologique.
- (5) Une oeuvre de Lamarck citée deux fois et une de Henri Dutrochet citée d'après un ouvrage en langue anglaise.
- (6) Un "Que sais-je?" et deux périodiques cités et recités.

Voulez-vous rencontrer un ami sincère du sexe opposé?

VOIR PAGE FEMININE

'67 DODGE \$2767

LA MAGNIFIQUE 4 PORTES SEDAN équipée "DART"

\$167 comptant ou votre échange et \$67 par mois

FINANCEMENT PERSONNEL À 7% ET LA PLUS GÉNÉREUSE ALLOCATION POSSIBLE POUR VOTRE ÉCHANGE

766-3571

Pagé & Fils

3350, rue WELLINGTON VERDUN

Ouvert tous les soirs jusqu'à 10 heures

Encore quelques places

RANCH MASSAWIPPI INC.

Granby, Qué.

Venez nous visiter. Autoroute des Cantons de l'Est - Sortie 44

Garçons et filles: 8-13 ans. — Atmosphère de la ferme et éducation sous les jours. Piscine. — Nourriture No 1 — Sports. — Beaux-Arts. — Un personnel dans le vent. — Infirmerie résidente. — Prospectus gratuits sur demande.

Normand Nadeau, psycho-pédagogue

Claude Beausoleil - André-J. Delpech

\$160, pour 3 sem. tout compris

Informations: **381-9827** **731-8729**

DÉCÈS

CHAPUT — A Montréal, le 13 avril 1967 à l'âge de 81 ans, est décédé Charles Chaput, époux de feu Alberta Letendre demeurant au 2201 rue de Blaincourt. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Dreyfus Bourgeois, 4025 boul. Monk à 9h45, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Perpetuel Secours où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de l'Est. Lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'Esuyer-Tremblay — A St-Jean, le 12 avril 1967 à l'âge de 76 ans, est décédé, Madame Oscar Tremblay née Zéphirine Pierre, elle laisse dans le deuil son époux M. Oscar Tremblay ses fils et ses filles dont M. Gaston L'Esuyer, employé au service du tirage au Journal "Le Devoir". Les funérailles auront lieu samedi le 15 avril. Le convoi funéraire partira de la Résidence funéraire Le Sieur et Frère No 114 rue St-Jacques à 10 heures 15, pour se rendre à l'église St-Louis de St-Jean où le service sera célébré à 10h30. Et de là au cimetière de St-Jean, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAINCHAUD — A Montréal, le 11 avril 1967, à l'âge de 57 ans, est décédé, J. Alexandre Painchaud, époux de Juliette Rochon. Père de Michel, Claire et Denise. Les funérailles auront lieu vendredi le 14 avril. Le convoi funéraire partira de la Résidence funéraire Magnin Polier, Inc. au 10206 rue St-Laurent à 9h45, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 10h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

Fiez-vous à Deragon...

vous aurez toujours raison.

Vous avez décidé de louer une auto... une auto neuve, bien entendu. Il ne vous reste qu'à choisir la compagnie de louage où vous la louerez.

Pensez à Deragon...

Vous aurez toujours raison de vous fier à Deragon.

C'est une question de logique.

Quand on est sérieux, et qu'on veut rester en affaires pour l'avenir, on s'arrange pour donner pleine et entière satisfaction à sa clientèle. C'est le principe qu'a compris le président des Voitures de Louage Deragon Ltée et tout le personnel. Depuis déjà 10 ans que la Cie des Voitures de Louage Deragon Ltée loue des voitures à des centaines de clients, et 85% de sa clientèle lui est demeurée fidèle. La seule raison: ce sont des clients satisfaits.

Fiez-vous à Deragon, vous aurez toujours raison!

Louage de voitures sur une base annuelle et à court terme

deragon

317, rue Principale (Bureau-Chief)
Cowansville, Qué. 263-0101

Bureau de Montréal 861-3327

Le service de louage le plus avantageux dans le Québec

Thunderbird — Lincoln Continental
Mustang — Cougar
Fairlane — Comet
Ford — Mercury
Falcon — GT Model
et tous les camions Ford.

MONTROSE

LE TOUT NOUVEAU DISQUE BARCLAY

JEAN FERRAT

Maria — Heureux celui qui meurt demain — En groupe en ligne en procession — Si je mourrais là-bas — La liberté est un voyage — Un enfant quitte Paris — Un jour, un jour — Alléluia — Chansons pour toi — Pauvre Boris.

MONO CBLP 2118

12" LONG-JEU "HI-FI"

2.99

REG. \$4.20 SPECIAL

COMMANDES POSTALES

50 par 3 disques pour frais de poste et d'emballage — Taxes en plus

Suggérez un deuxième choix

Signifiez si Mono ou Stéréo

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3162 est. Bélanger R.A. 9-2833

Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9h30 p.m.

Ottawa et la francophonie

- Le Parlement délègue au Luxembourg deux députés
- M. Martin fait le point

OTTAWA. — Le parlement canadien a désigné deux députés canadiens-français pour le représenter les 17 et 18 mai prochains au Luxembourg à une réunion de parlementaires de plus de 20 pays francophones qui déterminera s'il y a lieu de fonder une association des parlementaires des pays francophones. Ces deux députés sont M. Gérard Pelletier (L - Montréal - Hochelaga) et Roger Régimbal (PC - Argenteuil - Deux-Montagnes).

Ce renseignement a été communiqué hier dans une interview par M. Lucien Lamoureux, président de la Chambre des communes, qui a précisé qu'il a fait parvenir les noms de la représentation canadienne à la réunion de fondation d'une association parlementaire des pays francophones à M. Victor Bodeson, président de l'Assemblée nationale du Luxembourg.

M. Lamoureux a ajouté que la réunion établira d'abord s'il y a lieu de fonder une telle association et, le cas échéant, procédera aussitôt à l'élaboration des règlements de la future association.

Nouvel organisme

La réunion a été convoquée en janvier par le Luxembourg à la suite de pourparlers de caractère privé qui duraient depuis un an entre pays francophones, pour parler de ce qui avait été suscité par la France.

D'autre part, le secrétaire d'Etat canadien aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a déclaré dans une causerie que la proposition d'Ottawa invitait des pays francophones à concourir à l'établissement d'un nouvel organisme international de caractère essentiellement privé «a reçu un accueil favorable».

Devant des étudiants étrangers en stage à l'université d'Ottawa, M. Martin a déclaré: «Cet organisme international, je le conçois comme constituant le point de convergence des échanges culturels entre pays francophones, c'est-à-dire un instrument majeur de

mise en œuvre de la coopération culturelle sur le plan multilatéral entre pays pleinement autonomes et indépendants».

Il a ajouté que, dans l'esprit de la proposition canadienne, le futur organisme international qui représenterait les collectivités francophones de par le monde «s'appuiera sur des associations nationales de caractère indépendant les unes des autres et du gouvernement de leur pays, mais opérant en liaison avec ces gouvernements et avec leur appui».

Notant que la francophonie présente pour le Canada «une ouverture sur le monde», M. Martin a souligné qu'il existe dans le monde près de 150 millions de francophones et plus de 25 pays où le français est soit langue nationale, soit langue officielle, soit une des langues d'usage.

«Cet ensemble de pays, a-t-il ajouté, y compris le Canada, participent ainsi d'une même culture, d'un certain humanisme et de certaines habitudes semblables de penser et d'agir».

«Le gouvernement canadien, a-t-il affirmé, est déterminé à donner, dans le domaine des relations internationales, pleine expression au caractère bilingue et biculturel de ce pays».

M. Martin a dit qu'il conçoit la francophonie comme «une vaste entreprise culturelle qui n'exclut pas les aspects économiques».

«Elle se doit, cependant, a-t-il ajouté, de ne pas déborder sur le domaine politique et de ne pas devenir l'objet de controverse d'ordre interne ou international».

Le Québec se donne un ministère des affaires intergouvernementales

QUEBEC (DNC). — L'assemblée législative a adopté à l'unanimité en deuxième et troisième lectures hier soir le bill 33 qui transforme le ministère des affaires fédérales-provinciales en ministère des affaires intergouvernementales. Le projet de loi devrait être sanctionné aujourd'hui quelques heures avant le départ pour Paris du ci-devant sous-ministre des affaires fédérales-provinciales et nouveau sous-ministre des affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, qui présidera, en fin de semaine, une session de la commission mixte de coopération France-Québec.

D'autre part, le premier ministre Johnson assumera la responsabilité du nouveau ministère comme il assumait déjà celle du ministère des affaires fédérales-provinciales.

Le projet de loi confie au ministre la coordination de toutes les activités du gouvernement à l'extérieur du Québec. Il pourra ainsi être autorisé à conclure toute entente au nom du gouvernement du Québec avec tout autre gouvernement ou organisme.

Il transfère également du ministère de l'Industrie et du Commerce au nouveau ministère la juridiction sur les agents ou délégués représentant le gouvernement québécois dans les autres pays ou provinces.

En présentant le bill en deuxième lecture, M. Johnson a expliqué qu'il avait été rendu nécessaire par quatre facteurs: 1) affirmer le désir du Québec d'occuper pleinement tous les domaines de sa compétence à cette fin de se donner les moyens d'action les plus efficaces possibles, tant

sur le plan de l'élaboration des politiques que sur celui de la coordination de ses positions; 2) Hâter la solution du problème constitutionnel canadien et en même temps élargir les horizons du Québec dans les domaines de sa compétence; 3) La nécessité de mettre un terme à la dispersion actuelle, dispersion entre divers ministères, des responsabilités administratives, notamment en ce qui concerne l'action extra-territoriale du Québec particulièrement dans le cas des délégations générales du Québec à l'étranger et des ententes avec la France dans les domaines de l'éducation et de la culture; 4) L'évolution permise du ministère des affaires fédérales provinciales dont les responsabilités actuelles comprennent non seulement les relations du Québec avec le gouvernement central et les gouvernements des autres provinces mais aussi, par la force des choses, les relations du Québec avec tous les autres gouvernements.

«S'il arrive que l'on me donne tort, a-t-il dit, je serais un embarrass politique pour l'un ou l'autre de ces partis».

L'ex-coroner Shulman suggère une fusion des partis NDP et libéral

TORONTO. — M. Morton Shulman, candidat possible lors de la prochaine élection provinciale en Ontario, a recommandé la fusion du parti libéral et du Nouveau parti démocratique de cette province, «laissant aux conservateurs le soin de tenir la droite».

Congédié la semaine dernière comme coroner en chef de Toronto, M. Shulman a dit dans une interview qu'il «n'aurait aucune difficulté à vivre avec l'un ou l'autre» des partis actuellement dans l'opposition.

Depuis son renvoi, suite à des accusations d'insubordination, l'ancien coroner a annoncé son intention de renverser le gouvernement conservateur de cette province.

Il a dit qu'il ne prendra pas la décision de se présenter comme libéral ou néo-démocrate si l'on procède sous peu à l'enquête, proposée par le premier ministre Robarts, sur les accusations que l'ancien coroner a portées contre le gouvernement d'avoir «maquillé» des éléments de preuve.

«S'il arrive que l'on me donne tort, a-t-il dit, je serais un embarrass politique pour l'un ou l'autre de ces partis».

CAMP HOLY CROSS

sur le lac Champlain

Près Burlington (Vermont)

GARÇONS 6 - 16

Avec eau et terrain de jeux

Conseillers séminaristes

Ecrire: Camp Holy Cross

Rice High School

So. Burlington Vt.

05401

(Nombre limité accepté)

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS

ÉLECTION DE 1620 DÉLÉGUÉS LE 16 AVRIL 1967

RESPONSABLES ET ENDROITS

Dans chacune des 108 circonscriptions électorales du Québec, le 16 avril 1967, à 2h.00 p.m., tous les représentants des associations et institutions qui constituent le corps électoral, tous les candidats qui briguent les suffrages et tous citoyens sont invités à participer à l'assemblée tenue à l'endroit indiqué dans la liste ci-bas reproduite.

Au cours de cette assemblée, dans chaque comté, 15 délégués et 5 suppléants doivent être élus pour siéger à l'Assemblée générale.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements auprès du responsable de votre comté. Vous pouvez aussi communiquer avec le secrétaire général, case postale 148, succursale "N", Montréal 18 - 729-5296.

COMTE	RESPONSABLES	ENDROITS DE L'ASSEMBLEE à 2h.00 p.m. le 16 AVRIL	COMTE	RESPONSABLES	ENDROITS DE L'ASSEMBLEE à 2h.00 p.m. le 16 AVRIL
ABITIBI-EST	Bertrand, J. E. 99, rue Montcalm, Val d'Or — 824-4634 — 824-9613	Salle Hôtel de Ville, Val d'Or	PONTIAC	Bertrand, L. D. Fort Coulonges — 653-2262	Salle Paroissiale, Fort Coulonges
ABITIBI-OUEST	Lesage, Gérard, 7e Avenue est, La Sarre — 333-2808	Centre Récréatif St-André, La Sarre	PORTENEUF	Martin, Armand, 213, rue Victorin, Donnaco — 285-1333	Hôtel de Ville, St-Raymond
ARGENTEUIL	Vallancourt, Guy Case Postale 245, St-André est — 337-3562	Ecole St-Alexandre, Rues Barron et Grace, Lachute	RICHIEU	Laforest, Maurice, 2202 Mandeville, Tracy — 743-7372 — 743-3331	Hôtel de Ville, Boul. de la Mairie, Tracy
ARTABASKA	Laurin, Jean, Case Postale 54, Victoriaville — 337-2260 — 337-2085	Ecole secondaire des garçons, Rue Montfort, Lachute	RICHMOND	Theroux, Claude, 402, rue Panneton, Asbestos — 879-7263	Hôtel de Ville, 185, rue du Roi, Asbestos
BAGOT	Lemay, Lucien, 1385, rue Ricard, Acton Vale	Ecole St-Joseph, St-Rosalie	RIMOUSKI	Fecteau, André, 56, rue Basile, Rimouski — 723-3181 — 723-2324	Hôtel de Ville, 56, rue de la Cathédrale, Rimouski
BEAUCÉ	Mathias, René, 729, 24e Rue, St-Georges — 238-3585	Ecole Dionne, St-Georges Ouest	RIVIERE-DU-LOUP	Lehoureau, Robert, Trois-Pistoles	Hôtel de Ville, Rivière-du-Loup
BEAUFORT	Beauregard, Jean-M. N-D de Buckland, Valleyfield — 773-5354	Hôtel de Ville, 103, rue St-Laurent, Beauharnois	ROBERVAL	Giguard, Ernest, 25, rue Lafarge, St-Félicien	Rivière-du-Loup, Rue Notre-Dame, Boul. St-Joseph, Roberval
BELECHASSE	Nadeau, Roger 4, sonnez 1 2 Champagne, Normand, 721, rue Montcalm, Berthierville — 836-3787	Salle du chef-lieu St-Raphaël	ROUYN-NORANDA	Coutu, Jean-Charles, 576 est, rue Perreault, Rouyn — 762-5676	Sous-sol église Imm.-Conception, Rouyn
BERTHIER	Berthier, Maurice Bonaventure	Académie Notre-Dame, New Carlisle	ROUVILLE	Gaudreau, J. A., 148, 11e Avenue, Richelieu — 658-1676	Ecole St-Vincent, Rue St-Paul, St-Casimir
BONAVENTURE	Hédard, Jean-Paul, Case Postale 369, Ruiton — 838-2233	Ecole du Frère André, Sutton	ST-HYACINTHE	Proulx, Denis, 2770, rue Page, St-Hyacinthe	Hôtel de Ville, 700, rue Hôtel de Ville, St-Hyacinthe
BROME	Lapointe, Marcel, 383, rue Guillaumont, Longueuil — 677-1454 — 932-2961	Ecole St-Antoine, Coin St-Charles et Ch. Chambly	ST-JEAN	Paquette, Gilles, 241, rue St-Hubert, St-Jean — FI. 8-3207	Ecole Notre-Dame, 151, rue Notre-Dame, St-Jean
CHAMBLY	Graton, Omer, 259, rue Montplaisir, Cap-de-la-Madeleine — 375-4729	Ecole Lacroix, 258, rue Thibault, Cap-de-la-Madeleine	ST-JACQUES	Lacoursière, Jean-P., 180, rue Commercial, St-Basile — 537-6631 — 535-3203	Ecole Immaculée-Conception, Coin Centre et de Rue, Shawinigan
CHAMPLAIN	Simard, Ernest, 124, rue Doucet, La Malbaie	Hôtel de Ville, 250, rue Nairn, La Malbaie	ST-SAUVEUR	Harvey, Jacques, 1790, rue Bélanger, Les Salles, Québec 681-6409 — 529-9931	Centre Durocher, 250, rue Carillon, Québec
CHARLEVOIX	Vallée, Gérard, 324, rue des Érables, Maple Grove — 268-7147	Calaise Populaire, St-Martin	SAGUENAY	Fillon, Yvan, 5, Avenue Marquette, Baie-Comeau — 524-2382 — 384-3339	Sous-sol église St-Nom-de-Marie, Baie-Comeau
CHATEAUGUAY	Savard, Réal, 2426, rue des Frères, Orsainville — 836-6202	Hôtel de ville de Châteauguay, 573, boul. Henri-Bourassa, Québec 7	SHEFFORD	Bouchard, Armand, 169, rue Principale, Granby — 372-3832	Ecole Notre-Dame, 279, rue Principale, Granby
CHAUVEAU	Clavreau, Jean-Charles, 1156 est, rue Jacques-Cartier, Chicoutimi — 549-2693	Hôtel de ville de Chicoutimi, 108, rue St-Jacques, East Angus	SHERBROOKE	Roy, Guy, 321, rue Alençon, App. 4, Sherbrooke — 567-9103 — 569-9184	Auditorium, Faculté d'Administration, Université de Sherbrooke
CHICOUTIMI	Gagnon, René, 308, rue St-Jean, East Angus — 632-2517	Campus régional, Pavillon de l'Initiation au travail, Coin Guy et 11e Avenue, Cité Deux-Montagnes	STANSTAD	Ricard, Germain, 326, rue Principale Ouest, Magog — 843-4500 — 843-3445	Résidence des Syndicats, Usine Penman, Rue Michaud, Cowansville
COMPTON	Lalande, Claude, 400, rue Toulpin, App. 2, Drummondville — 478-7649	Ecole St-Jean-Baptiste, St-Rédouard de Frampton	TAILLON	Ricard, Albert, 1380, rue Brébeuf, Ville Jacques-Cartier 678-1321 — 851-3468	Ecole Jean-de-la-Lande, 1711, boul. Tremblay, Ville Jacques-Cartier
DEUX-MONTAGNE	Lévesque, Louis-Philippe, St-Justine	Ecole Jeanne-Mance, Rue des Frères, Drummondville	TEMISCOUATA	Ouellet, Jean-Louis, 13, rue Du Quai, Cahoon — 854-3209	Hôtel Lohelle, Ville-Marie
DORCHESTER	Daigneault, Blaise, 480, rue Toulpin, App. 2, Drummondville — 478-7649	Ecole St-Jean-Baptiste, St-Rédouard de Frampton	TERREBONNE	Paquette, Claude, 855, rue St-Pierre, Terrebonne — 866-4396 — 842-9914	Hôtel Lapointe, Salle Laurentide, St-Jérôme
DRUMMOND	Laforte, Jacques, 2155, rue Roussel, Chicoutimi — 543-3982 — 543-0141	Hôtel de Ville, 8, rue Victoria, Baguetteville	TROIS-RIVIERES	Julien, Pierre-André, 197, rue Bellevue, Trois-Rivières O. — 375-3296	Amphithéâtre, Séminaire St-Joseph, Rue Lavolette, Trois-Rivières
DUBUC	Dionne, Honoré, 421, rue Arnaud, Suite 203, Sept-Îles — 962-2335 — 962-2071	Hôtel de Ville, Lac Mégantic	VAUDREUIL-ROULANGES	Brochu, Téléphone, 385, rue St-Jacques, Dorion — 234-9670	Institut de technologie, Cité des Jeunes, Vaudreuil
DUPLESSIS	Deslandes, André, 9, rue Laurier, Lac Mégantic	Ecole des Métiers, St-Antoine-des-Monts	TEMISCAMINGUE	Desjardins, Gilles, 35, Notre-Dame, Ville-Marie — TEL: 79	Hôtel Lohelle, Ville-Marie
FRONTENAC	Roy, Henri-J., Rue-Antoine-des-Monts	Ecole du St-Rosaire, Rue Jacques-Cartier, Gaspé	VERCHERES	Prévost, Robert, 352, rue Blenville, Vercheres — 467-7703	Ecole Ste-Marie-Groette, 330, boul. Cartier, Beloeil
GASPE-NORD	La Terre, Gérard, Case Postale 216, Chandler - 17	Ecole Lac-des-Fées, 4, rue Chapleau, Hull	WOLFE	Bellerose, André, St-Camille	Sous-sol église Ste-Luce, Ville d'Iraéli
GASPE-SUD	Thibierge, Jean-Claude, 19, rue Lanctôt, Hull — 771-9614	Ecole Notre-Dame, Coin Hôtel de Ville et Kent, Hull	YAMASKA	Lemay, Rosaire, 410, rue Principale Baieville	Hôtel de Ville, Pierreville
GATINEAU	Paris, Jacques, Case Postale 401, Hull	Ecole Notre-Dame, Coin Hôtel de Ville et Kent, Hull	ILE DE MONTREAL ET ILE JESUS	Sauvé, Marc, 1607, rue Prieur, Montréal — 389-1301	Ecole Marguerite-d'Youville, 2735, rue Henri-Julien, Montréal
HULL	Vallée, Gilles, Ste-Barbe — 373-4623	Hôtel de Ville, 23, rue King, Montréal	BOURASSA	Roy, Jean-Paul, 1079, rue André-Jobin, Montréal — 389-4040	Ecole St-Camille de Lellis, No. 2 1235, rue Salik, Montréal
HUNTINGDON	Fournier, Rodolphe, 140, 11e Avenue, Iberville — FI. 7-4647 — FI. 6-5436	Ecole Notre-Dame-de-Lourdes, Iberville	BOURGET	Leduc, Réal, 3202, rue Jean-Talton, Montréal — 325-3378	Ecole Marie-Rainée-des-Coeurs, 5100, rue Bosquet, Montréal
IBERVILLE	Christian, Christian, Case Postale 230, Cap-aux-Meules	Ecole Marguerite-d'Youville, Cap-aux-Meules	D'ARCY MCGEE	Lafontaine, Yves, 3785, rue Desjardins, App. 106, Montréal — 739-9648	Ecole St-Park, 5615, rue Richaven, Montréal
ILES-DE-LA-MADELEINE	Tremblay, Michel, 2007, rue Champlain, Sillery — 681-1938	La Solidarité, Rue Chevalier St-Louis, Québec	DORION	Turbide, Jean-Louis, 1446, rue Fabre, Montréal — 727-5605	Ecole St-Christophe-Colomb, 6901, rue St-Christophe-Colomb, Montréal
JEAN-TALON	Piette, Onésime, 1214, rue Henri-Dunat, Joliette — 735-7784	Salle Société St-Jean-Baptiste, 414, rue St-Basile, Joliette	FABRE	Fugère, Rosaire, 324, rue N-D de Fatima, Pointe-Viau — 667-0608	Chapelle de Ste-Marie, Face au 525, rue Beauport, Dunham
JOLIETTE	Habert, André, 441, rue DuBois, Arvis — 348-5856	Ecole de Ville, 320, rue St-Dominique, Joliette	GOVIN	Drolet, Philippe, 6385, rue St-Denis, Montréal — 274-9713 — 879-2327	Ecole Ste-Marie, 1035, rue Belchasse, Montréal
JONQUIERE	Roy, René, 208, 4e Avenue, Ste-Anne-de-la-Pocatière 856-3474	Ecole Marguerite-Bourgeois, St-Pascal	JACQUES-CARTIER	Bourbonnais, Valois, 6, Avenue Lévesque, Dorval — 631-8392	Ecole Jean XXIII, 1301, rue Dawson, Dorval
KAMOURASKA	Bisillon, Rémi, Case Postale 1435, Mont-Laurier — 623-1972	Séminaire de Mont-Laurier, Ecole St-Joseph	JEANNE-MANCE	Colpron, Bruno, 3860, boul. Rosemont, Montréal — 256-1117	Ecole Stella Maria, 3860, boul. Rosemont, Montréal
LABELLE	Côté, Fernand, 123, rue Xavier, Alma — 662-6516 — 662-3704	Hôtel de Ville, 281, rue St-Joseph, Alma	LAFONTAINE	Tondreau, Jean, 12357, rue Ste-Catherine, Pointe-aux-Trembles — 643-4852	Ecole St-Enfant-Jésus, 860, boul. St-Jean-Baptiste, Pointe-aux-Trembles
LAC-ST-JEAN	Gagnon, Robert, Place Le Cid, Repentigny — 581-4122	Hôtel de Ville, 455, rue Notre-Dame, Repentigny	LAURIER	Addy, Hervé, 7794, rue Berli, Montréal — 374-6700	Ecole Barthélemy-Vimont, 630, rue St-Roch, Montréal
L'ASSOMPTION	Lord, Henri-Jean, 2191, 8e Avenue, Grand-Mère — 538-9564	Salle Mauraia, 632, 13e Rue, Grand-Mère	LAVAL	Monière, Conrad, 845, rue Crevier, St-Dorothée	Ecole Curé-Coursol, 350, rue Richard, Cartier Renaud, Ville de Laval
LAVIOLETTE	Hamelin, Raymond, 11, rue Marguerite-d'Youville, Lévis — 837-2601	Ecole Notre-Dame, 83, rue St-Georges, Lévis	MAISONNEUVE	Pelletier, Michel, 1668, rue Sicaud, Montréal — 253-3319	Ecole St-Joseph, 1668, rue Sicaud, Montréal
LEVIS	Pointier, Charles, 832, rue St-Jean-Bosco, Québec 10	Salle Paroissiale, Eglise St-Albert-le-Grand, 3055, 2e Avenue, Montréal	MARGUERITE-BOURGEOIS	David, Guy, 7772, rue Georges, App. 123, Cité Lasalle — 365-1244	Ecole St-Raymond, 5443, chemin Upper Lachine, Montréal
L'ISLET	Gosselin, Lucien, L'Islet	Centre Paroissial, St-Jean-Port-Joli	MERCIER	Morais, André, 435 est, rue Laurier, Montréal — 273-9255 — 845-6048	Ecole Paul-Bruchési, 1110 est, boul. St-Joseph, Montréal
LOTBINIERE	Bélanger, Victor, Collège Ste-Croix, 25, rue Lafontaine, Ste-Croix-de-Lotbinière 628-3221	Centre Paroissial, St-Jean-Port-Joli	NOTRE-DAME-DE-GRAVE	Mathieu, Dollard, 3422, rue Grove Hill, Montréal — 484-2840	Ecole Notre-Dame-de-Grâce, 5455, rue Notre-Dame-de-Grâce, Notre-Dame-de-Grâce
LOUIS-HERBERT	Chabot, Gilles, 2470, rue des Quatre-Bourgeois, App. 56, Québec 10 — 683-7492	Ecole supérieure des filles, 1068, Route de l'Église, St-Foy, Québec 10	OLIER	Biron, Gérard, 8825, rue Mauriac, St-Léonard — 322-5879	Ecole Jérôme-LeRoy, 5455 est, rue Jean-Talton, (coin L'Assomption)
MASKINONGE	Fugère, Jean, 41, rue St-Marc, Louisville — 228-4928	Hôtel de Ville, Rue St-Marc, Louisville	OUTREMONT	Huard, Georges, 2993, rue Lacombe, Montréal — 731-5805	Montréal
MATANE	Fournier, Robert, 227, Avenue St-Jérôme, Matane — 662-2908 — 662-1236	Hôtel de Ville, 315, Avenue St-Jérôme, Matane	ROBERT-BALDWIN	Séguin, Marcel, 4596, rue Jeanne-Mance, Pierrefonds — 626-4873	Outremont
MATAPEDIA	St-Onge, Armand, Amqui — 52-835-1124	Hôtel de Ville, 140, rue St-Benoît, Amqui	SAINT-ANNE	Lemire, Georges, 1986, rue St-Anne, Montréal — 937-3868	Ecole Ste-Cunegonde, 1986, rue St-Anne, Montréal
MEGANTIC	Laroche, Georges, 1495, rue St-Calixte, Plessisville — 382-7083	Collège St-Damien, Rue Campagna Redford	ST-HENRI	Brousseau, Jacques, 1690, rue Berli, Ch. 233 — Montréal	Ecole Honoré-Mercier, 1690, rue Berli, Ch. 233 — Montréal
MISSISQUOI	St-Georges, Evangeliste, Case Postale 204, St-Jacques — 539-2658	Ecole Father-Blondin, Rue Beaudry, St-Jacques	ST-JACQUES	Robert, Paul-Emile, 11268, rue Drouin, Montréal — 327-1378	Ecole St-Jacques, 11268, rue Drouin, Montréal
MONTCALEM	Dolan, Paul, Case Pos Montréal — 9-3331	Ecole Beaudry, 9195, rue Drouin, Montréal	ST-LAURENT	Rizoli, Honoré, 3463, rue Jeanne-Mance, Montréal — 845-6268	Ecole St-Laurent, 3463, rue Jeanne-Mance, Montréal
MONTMAGNY	Lortier, I., 285, rue Seignuriale, Beauport — 861-244 — 863-6160	Hôtel de Ville, 377, Avenue Royale, Beauport	ST-LOUIS	Lecompte, Gérard, 2310, rue Ste-Catherine, Montréal — 525-2333	Ecole St-Robert-Bellarmin, 3450, rue Delormier, Montréal
MONTMORENCY	Yelle, Paul, a.s. Société St-Jean-Baptiste, St-Rémi	Ecole Clotilde-Raymond, 95, rue St-André, St-Rémi	STE-MARIE	Labellé, Gilles, 342, 5e Avenue, Verdun — 767-5435	Sous-sol église N-D de la Garde, 785, rue Brault, Verdun
NAPIERVILLE-LAPRAIRIE	Duguay, Lionel, Rue 3, Nicolet — 293-5539	Centre Catholique, Nicolet	VERDUN	Pelletier, Jean-François, 4784, rue Victoria, Montréal — 481-0687	Centre Notre-Dame, 3791, Chemin Reine-Marie, Westmount
NICOLET	Blais, Paul, 185, rue Maloney, Gatineau — 663-5321	Hôtel de Ville, 181, rue Galipeau, Thurso	WESTMOUNT		

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DE-CASTELNEAU
Tél.: 277-2135

Dans une interview au DEVOIR

Fulton: les conservateurs profiteront du congrès pour reviser leur politique

par Vincent PRINCE

Dans une brève rencontre qu'il avait, hier, avec deux journalistes du Devoir, M. David Fulton, l'un des aspirants à la succession de M. Diefenbaker, a déclaré qu'il attendait beaucoup du congrès national de septembre sur le plan du programme. Certes, a-t-il dit, et c'est naturel, on parle d'abord de la politique, mais le parti saura sûrement profiter de ces trois jours de réunion pour reviser et préciser sa politique générale.

M. Fulton, qui s'est entretenu exclusivement en français avec ses deux interlocuteurs, a fait remarquer que le parti conservateur avait une belle occasion d'opposer une politique cohérente et claire à l'improvisation perpétuelle des libéraux face aux grands problèmes de l'heure. Le député de Kamloops aux Communes est convaincu que sa formation politique s'inspire d'une philosophie qui, sur plusieurs points, colle davantage à la réalité canadienne que celle des libéraux. Mais cette philosophie doit être explicitée en termes plus clairs qu'elle ne l'a été en ces derniers temps.

Les questions des relations entre les deux principaux groupes ethniques du pays, du nationalisme économique et des échanges commerciaux préoccupent, en particulier, l'ancien ministre de la justice. En ces matières, a-t-il dit, nous pouvons et nous devons adopter des attitudes qui répondent aux aspirations profondes de ce pays, des attitudes qui s'inspirent de la réalité canadienne de 1967.

Pour M. Fulton, un parti conservateur axé sur un programme démocratiquement et clairement défini, et dirigé par un chef unanimement accepté, est sûrement vous à un bel avenir. Sa conception du rôle d'un chef est d'ailleurs assez éloignée, semble-t-il, de celle que s'en faisait et s'en fait M. Diefenbaker. Selon lui, le futur chef du parti devrait agir plutôt comme un président de comité ou un chef d'équipe, comme un homme qui s'emploie à faire la synthèse des idées après avoir écouté les avis de tous ses collaborateurs. Certes, un chef doit inspirer et guider les siens, mais il ne fait pas le parti à lui seul, il n'a pas le droit de prendre les décisions de politique générale en dehors de toute consultation. Un chef est au service du parti qu'il doit incarner; il doit servir celui-ci et non s'en servir.

En somme, c'est un point où M. Fulton partage entièrement les idées maintes fois exprimées par l'actuel président des conservateurs, M. Dalton Camp. Le député de Kam-



loops est aussi d'accord avec l'un de ses concurrents, M. George Hees, en ce qui concerne les effets probables du congrès de septembre sur l'unité du parti. Il est convaincu, lui aussi, que le chef que l'on choisira alors saura s'assurer la collaboration de tous ses lieutenants, y compris celle de ceux qui lui auront fait la lutte à ce congrès.

M. Fulton, l'un des premiers à entrer en lice dans la course à la direction du parti, est toujours optimiste sur ses chances de l'emporter. Il a expliqué qu'il s'est surtout préoccupé jusqu'ici d'établir ici et là des comités centraux ou régionaux d'organisation, mais qu'il est à la veille de se lancer dans une campagne de contacts et de discours à l'échelle du pays. Son organisation serait à peu près au point dans toutes les provinces de l'ouest, sauf la Saskatchewan. En Ontario, le travail va également bon train de même que dans les Maritimes. Il est aussi au moins ébauché dans le Québec.

L'ancien ministre de la Justice admet que les jeux ne sont pas encore faits. Certains appuient sur lui, mais actuellement promis ne sont encore que conditionnels. C'est le cas, notamment, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse où l'entrée en scène éventuelle des premiers ministres de ces provinces, pourrait sensiblement changer l'aspect de la lutte.

la session fédérale

OTTAWA — M. J. Grant Glass, président de la commission d'enquête qui a recommandé d'importants changements en vue d'accroître l'efficacité de la fonction publique, a été invité à passer son rapport en revue avec les membres du comité parlementaire des comptes publics. Les audiences prévues visent à examiner quelles recommandations ont été mises en vigueur jusqu'ici et quelles autres devraient l'être à brève échéance.

Le ministre du travail, M. Nicholson, responsable de la politique du logement au niveau fédéral, estime entre 150.000 et 155.000 le nombre de logements qui seront terminés au cours de l'année.

Le ministre de la main-d'œuvre, M. Jean Marchand, a nié que son département ait quoi que ce soit à voir avec la rumeur portant sur l'intégration des centres fédéraux de la main-d'œuvre et des bureaux d'emploi administrés par le Québec. Bien au contraire, a-t-il dit, le personnel du service fédéral a été accru et il n'y a aucun projet d'intégration à l'étude.

Au moment où un comité parlementaire spécial s'apprête à soumettre son rapport, on prévoit une révision en profondeur du "livre blanc" sur l'immigration. Le comité a reçu et étudié 37 mémoires, mais les critiques les plus violentes du projet gouvernemental ont été soulevées par les membres mineurs du comité conjoint. Les audiences du comité seront suivies de la révision de la loi, qui date de 14 ans.

Les députés ont approuvé à l'unanimité le rapport d'un comité parlementaire recommandant au gouvernement d'adopter la musique du chant "O Canada" actuel comme hymne national, et la musique du "God Save the Queen" comme hymne royal. Il reste encore à débattre l'épineuse question des paroles de l'hymne national.

\$300 millions en 15 ans

Des entrepreneurs américains annoncent la création d'une cité sur l'île des Soeurs

par Réal PELLETIER

Des entrepreneurs américains ont commencé de transformer l'île des Soeurs en une vaste cité qui, dans 15 ans, devrait loger 50.000 personnes, au coût total de \$300.000.000, soit le plus important aménagement urbain jamais mis en chantier au Canada.

Aucune métropole nord-américaine, dit-on, ne pouvait offrir autant d'avantages à des entrepreneurs: un terrain vierge de 1.000 acres, doté de

qualités physiques exceptionnelles — des arbres en quantité, de l'eau tout le tour, avec le panorama de Montréal comme arrière-plan — un terrain situé par surcroît à cinq minutes du centre-ville. Le seul obstacle à la mise en valeur du territoire résidait dans l'absence de voies de communication. Les gouvernements supérieurs se sont trouvés à le faire tomber en construisant le pont Champlain et l'autoroute Bonaventure, qui unissent maintenant l'île de Montréal à l'ancienne possession des dames de la Congrégation.

L'entrepreneur du programme est la maison "Les Structures Métropolitaines du Canada Limited", filiale appartenant à part entière de Metropolitan Structures Incorporated, de Chicago, qui compte plusieurs programmes d'aménagement à son actif à Chicago, Detroit, New York, Baltimore, Newark et Milwaukee. Les planificateurs de l'île sont américains: Johnson, Johnson & Roy, de Ann Arbor, au Michigan; l'un des architectes-conseils est M. Van Der Rahe, un Américain qui aurait fait ses classes avec Wright et Le Corbusier.

Hier midi, le président de Metropolitan Structures, M. Bernard Weissbourg, a déclaré devant la Chambre d'immeuble

de Montréal que la construction d'une première tranche de 800 unités d'habitations a déjà commencé. Le remblayage est commencé depuis déjà quelques mois et les travaux d'aqueduc de même que ceux d'installation des conduits de téléphone sont en cours depuis un bon moment a-t-il dit. Le coût de la construction de ce premier groupe d'habitations sera de l'ordre de \$15 millions et sera prêt pour mai 1968, en même temps que des boutiques et un centre récréatif comportant "piscine, tennis et club house", dit un communiqué de l'entreprise. Cent unités devraient être prêtes dès octobre. L'architecte pour ce premier groupe est un Montréalais, M. Philip-David Bobrow, auteur du programme du Havre-des-Iles.

Selon M. Weissbourg, l'aménagement total de l'île des Soeurs suscitera des investissements de \$20 millions par année sur 15 ans. Si la demande se faisait particulièrement pres-

sante, le rythme des investissements pourrait s'accroître d'autant.

Le plan directeur de cette île qui est régie municipalement par Verdun a été approuvé par le conseil de cette ville, l'an dernier.

On prévoit que les dixièmes de cette île qui s'étend sur une superficie de deux milles sur un mille environ, seront occupés par des zones d'habitations. Le dernier tiers comprendra un parc industriel et une zone commerciale. Les habitations varieront depuis le "studio" jusqu'au logement de quatre chambres à coucher. Le prix: de \$120 à \$300 par mois.

Conventions à Ville d'Anjou

La cité de Ville d'Anjou a signé récemment avec ses employés manuels et ses policiers un renouvellement de conventions collectives qui leur accordent des augmentations de salaires et des conditions de travail dépassant, au dire du négociateur syndical, ce qui a été obtenu ailleurs au Québec.

A quelques différences près, les conventions accordent à ces deux catégories d'employés des avantages identiques. Le syndicat des manuels est affilié à la CSN, celui des policiers jouit d'une entente de services avec cette centrale syndicale.

La moyenne salariale des policiers sera de \$135 par semaine. Le salaire horaire des manuels est passé de \$2,00 à \$3,00 en moyenne et sera porté à \$3,30 en moyenne au début de janvier prochain.

Aucune mise à pied ne pourra affecter ces employés par suite de changements technologiques ou administratifs. Les policiers et les manuels ont aussi obtenu de nombreux autres avantages supplémentaires.

Un juge étudie le cas des enfants de "l'Amour infini"

SAINT-JEROME — Un tribunal rendra décision probablement la semaine prochaine au sujet de deux requêtes concernant la garde d'enfants de membres d'une secte religieuse.

Le juge James E. Mitchell, de la Cour supérieure, a déclaré qu'il étudierait les arguments légaux soumis de part et d'autre et qu'il rendra sa décision d'ici quelques jours.

L'une des requêtes, présentée par la secte des Apôtres de l'amour infini, vise à l'ob-

tention d'un bref pour empêcher le juge Raymond Raymond d'entendre une cause intentée contre l'un de ses membres, qui est accusé d'avoir laissé son jeune fils dans un "danger physique et moral". L'autre requête porte sur l'annulation d'une décision du juge Léandre Prévoist, qui a ordonné que 82 enfants qui demeuraient au monastère soient confiés à la garde de la Cour du bien-être social.

De ce nombre, on en recherche encore 45 qui ont été éparpillés chez les membres de la secte.

Ce qu'Isocrate écrit, paraît sous le nom de Gérard Bergeron

Gérard Bergeron, celui qui signait "Isocrate" sous une chronique parue dans "Le Devoir" depuis 10 ans, vient de grouper lesdites chroniques dans un livre paru hier aux Éditions Parti-Pris sous le titre "Du duplessisme au johnsonisme".

La reprise des chroniques d'Isocrate compte pour les trois quarts du livre, le dernier quart se composant de textes inédits, sur une période plus rapprochée de nous.

Pourquoi cet universitaire indépendant publie-t-il chez

Parti-Pris? Par gaminerie, dit-on; par amitié aussi pour le premier auteur de cette collection, Jean-Marie Nadeau.

Le lancement du dernier livre de M. Bergeron a eu lieu hier... mais ce livre n'est pas encore imprimé. Et si le lancement a eu lieu hier, c'est que les Éditions Parti-Pris jugeaient important que M. Bergeron puisse rencontrer la presse avant son départ pour Paris ce soir. Quant au "Du duplessisme au johnsonisme", il ne paraîtra en librairie que la semaine prochaine.

"Du duplessisme au johnsonisme" — dont "Le Devoir" reproduira des extraits importants sous peu — se présente comme la revue de 10 années de vie politique au Québec, avec ses moments les plus importants, Duplessis, Caouette, Lesage, Johnson, le séparatisme, etc.

Le livre se vendra \$3,50, mais on peut le commander dès maintenant "au prix spécial de lancement" de \$2, à l'Agence du livre français, rue Bernard, à Montréal.

Evitez la cohue!

Faites valider votre passeport de saison pour l'Expo 67 aujourd'hui même.

Avant d'utiliser votre passeport de saison vous devez le faire valider. C'est une opération simple, qui ne prend qu'une minute. Mais vous comprendrez facilement qu'on ne peut attendre le jour ou la semaine même de l'ouverture de l'Expo pour valider votre passeport de saison avec ceux des centaines de milliers d'autres détenteurs.

Voici tout ce que vous avez à faire:

1.



Placez votre photo ici (1" x 1 1/4"). Procurez-vous en une dans une cabine de photographie automatique, ou bien découpez à cette dimension une photo récente.

2.



Signez ici.

3.



Ecrivez vos nom, adresse et numéro de téléphone ici, en lettres moulées.

4.

Apportez votre passeport à l'un des Centres de validation de l'Expo 67, situés aux endroits suivants: dans toutes les banques et Caisse Populaires du Montréal métropolitain; chez Eaton (centre-ville et Fairview), chez Simpson (centre-ville), chez Morgan (centre-ville), chez Dupuis Frères aux heures régulières d'ouverture; Place Ville-Marie, La Galerie des boutiques, 10h a.m. - 6h p.m.; Gare Centrale du CN, sous le feu vert, 9h30 a.m. - 8h p.m.; Centres d'achat Place Longueuil et Place La Salle; Miraclic Mart, aux centres d'achat de Greenfield Park, St-Martin, Pie IX et West Island Mall; Succursale Peel-Dorchester de la Banque Canadienne Impériale de Commerce; Station de Métro Berri-De Montigny. Si vous habitez hors de Montréal, procurez-vous une photographie et surveillez les annonces des Centres de validation pour votre localité.

Important: Seuls les passeports DE SAISON ont besoin d'être validés. Aucune formalité à remplir pour vos passeports d'un jour ou de sept jours; vous n'aurez qu'à les présenter à l'entrée. Vous pouvez très bien faire valider en même temps les passeports de votre famille, ou de vos amis. Il n'est pas nécessaire que chaque détenteur de passeport se présente personnellement. Pour les passeports d'enfants et d'adolescents, apportez un document prouvant leur âge.

Si vous avez besoin de passeports supplémentaires ou de livrets-primés, vous pourrez en acheter aux Centres de validation. Vous pouvez encore faire d'importantes économies.

partez

les voyages organisés vous invitent



L'Est ou l'Ouest du Canada... à votre choix, grâce aux voyages organisés Maple Leaf du CN.

5 jours: Péninsule de Gaspé. Départ tous les lundis, du 5 au 26 juin, et du 4 au 25 septembre.

Personne seule: \$172; deux par chambre: \$164.

10 jours: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard. Départ tous les mercredis, du 21 juin au 30 août.

Personne seule: \$360; deux par chambre: \$330.

5 jours: Toronto, chutes Niagara. Départ à votre gré.

Personne seule: \$115; deux par chambre: \$95.

12 jours: Edmonton, Calgary, Banff, le Lac Louise, la Mer de glace Columbia, le Jasper Park Lodge, A Banff, excursions inoubliables. Séjour au Jasper Park Lodge. Personne seule: \$485; deux par chambre: \$420.

15 jours: Jasper, Banff, le Lac Louise, Kamloops, Vancouver, le Jasper Park Lodge.

Personne seule: \$595; deux par chambre: \$525.

A Montréal, tous les départs se font à la gare Centrale.

Pour obtenir plus de renseignements, consultez votre agent de voyage accrédité par le CN, ou procurez-vous la brochure en postant le coupon ci-dessous. Bon voyage!

VOYAGES ORGANISÉS MAPLE LEAF
Bureau des ventes voyageurs
Canadian National
C.P. 8100, Montréal 3, P.Q.

J'aimerais recevoir la brochure qui se rapporte aux voyages organisés Maple Leaf du CN.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____ Code 000 _____

expo67
MONTREAL, CANADA
Exposition universelle et internationale de 1967 Montréal, Canada
28 AVRIL — 27 OCTOBRE 1967

DE CLAUDE LELOUCH

218 personnes ont vu **un homme**
3,109 personnes ont vu **et une femme**
3 personnes ont vu

Avant Paris, New-York, Londres, etc...

En grande primeur mondiale

UN AUTRE FILM DE CLAUDE LELOUCH

S GRANDS MOMENTS

EN FRANSCOPE

Magnan, Amideu, Pierre Barouh, Jacques Portet et Jean-Pierre Kalfon

VOYANT COMME ILA "PP" FRANÇAISE A OBTENU UN FAMEUX CHAR

COMME CELUI QUE NOUS N'AVONS JAMAIS PU VOIR AU QUÉBEC

CINÉ-WEEK-END

AUDITORIUM HÔTEL-DIEU
3860, ST-URBAIN, MONTRÉAL
7 h. - 9 h. (TÉL. 274-7534)

VOUS VERRÉZ DES GADGETS A LA
JAMES BOND ET VOUS VIVREZ
LES GRANDS MOMENTS

La fonction publique devrait être plus ouverte aux femmes mariées

TORONTO — Une ex-fonctionnaire gouvernementale britannique déclare qu'au service civil on devrait faire en sorte d'inciter les femmes mariées à retourner au travail.

Lady Evelyn Sharp a déjà eu le poste de secrétaire permanente au ministère du Logement en Angleterre.

Elle effectue actuellement une tournée de conférences au Canada. Lady Sharp déclarait cette semaine à Toronto, qu'un grand nombre de jeunes filles refusent d'entrer au service civil parce qu'elles comptent se marier et avoir des enfants.

A son avis, plusieurs d'entre elles accepteraient ce travail à condition de recevoir encouragement et formation et l'assurance d'obtenir des emplois intéressants ainsi que la possibilité de les reprendre lorsque leurs enfants seront en âge d'aller à l'école. Cette formule a connu du succès dans les professions de l'enseignement et du nursing.

La fonction publique n'est pas monotone

Lady Sharp ne partage pas l'idée que les femmes employées au service civil sont vouées à un travail monotone. Elle précise qu'en Grande-Bretagne, certaines fonctionnaires réussissent fort bien, notamment dans le secteur des finances bien qu'en général, la plupart des bons emplois se situent dans les domaines traditionnellement féminins, tels que le logement, le bien-être et l'éducation.

C'est la seconde fois que Lady Sharp soulève cette question du retour des femmes au travail dans la fonction publique. Selon elle, les compétences de femmes d'âge moyen ne sont pas suffisamment utilisées.

Changer les patrons

Ayant entendu parler de la Commission d'enquête sur le statut de la femme au Canada, Lady Sharp qui a passé 40 ans au service civil britannique, s'interroge sur les réformes qu'une telle commission peut obtenir. Ces travaux et recherches ne sauraient résoudre le problème des patrons qui n'emploient pas de personnel féminin, pour la seule raison qu'il s'agit de femmes. Comme solution plus pratique et efficace, Lady Sharp conseille aux femmes de se faire valoir pour obtenir ces emplois. C'est seulement de cette façon qu'on finira par changer les patrons.

Plan d'amaigrissement

Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres disgracieuses de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

1—Ville du Nouveau-Brunswick
2—Très peu portées à être généreuses
3—Canal à Ottawa — Négation
4—Beau jeune homme — Article
5—Cède contre argent — Difficulté
6—D'un goût désagréable — Protège le pied
7—Venu au monde — Aller plus mal
8—Dans — Possède — Fin de participe
9—Abréviation — Imaginaire
10—Dieu des mers
11—Par une seule personne — Négation — Possessif
12—Petits morceaux de bois — Coutumes

VERTICALEMENT

1—Elles traversent les déserts
2—Avec gloutonnerie — Possessif
3—Vierge — Réceptif
4—S'adonner — Préfixe
5—Manière détournée — Habitation
6—Anciens boucliers — Tour d'une hélice
7—A cours en Chine — Partie du corps
8—La justice est réputée pour la sienne — Règlement

9—Assassine — Entourée d'eau — Cardinaux
10—Partie dure du corps — Relier — En épilant; prénom
11—Négation — Qui a vu le jour — Personnel — Fa millier
12—Situé — Fleurs

Solution d'hier

Horizontalement :
1—CHARLEVOIX
2—RECOURIR
3—ATTIRENT — ODE
4—PRISE — THEMES
5—AEO — NB — ON — TE
6—NITROGENE
7—DONG — ETRIERS
8—GAI — LEADER
9—CRI — HARPE — ET
10—AERIEN — VER
11—DEVEIS
12—IL — MENE — AS

Verticalement :
1—CRAPAUD — CALI
2—HETRE — OGRE
3—ACTIONNAIRE
4—ROIS — ICI
5—LURENT — HELE
6—ERE — BRELAN
7—VINT — OTER — DE
8—ORTHOGRAPHE
9—ENEIDE — VA
10—OM — NEE — VIS
11—DETERRES
12—OBÈSE — TRES

A L'EXPO 67

UNE JEUNE INDIENNE DE 13 ANS DIRA AU MONDE CE QU'EST LA VIE DES INDIENS DU CANADA

Le pavillon canadien de l'acier à l'Expo 67 sera inauguré le 28 avril prochain par une jeune Indienne de treize ans, Rosalie Kirkness, originaire de la tribu cri établie dans la réserve de God's Lake au Manitoba. Pourquoi Rosalie plutôt qu'une autre? Tout simplement, parce que le président de l'American Iron and Steel Institute a reçu en janvier 66, une lettre si bien tournée de la petite Rosalie qu'il a décidé de l'inviter à représenter le pavillon canadien de l'acier. Voici comment Rosalie est entrée en communication avec John P. Roche.

"Permettez-moi d'abord de me présenter. Je m'appelle Rosalie et je suis âgée de 13 ans (c'était en décembre 66). Je vis dans une réserve... Il y a 800 Indiens cris sur notre territoire près des écoles et seize personnes de race blanche sur l'île. Nous n'avons ici ni chevaux, ni vaches, porcs ou poules; seulement des chiens et deux chats.

"Pour gagner leur vie, les gens d'ici pêchent, chassent et trappent. Ils vendent toutes leurs fourrures au magasin de la Baie d'Hudson, puisque c'est le seul. La nourriture est très chère; exemple: les oeufs coûtent 90 cents la douzaine, pour les petits, et le beurre \$1 la livre; les pommes de terre coûtent environ \$25, le sac de 75 livres.

"C'est parce que la route s'arrête à une centaine de milles d'ici et que tout doit venir par avion. Durant l'hiver, en février et en mars, des trains à chenilles nous apportent les marchandises lourdes. Nous recevons le courrier par avion Trans-Air à peu près une fois par semaine. Certains d'entre nous ont le radio mais la plupart n'ont jamais vu la télévision.

"En hiver nous utilisons des traîneaux à chiens pour aller faire nos courses.

"Les femmes font des écussons, des mocassins et des mukluks en peau d'original et les décorent avec des pierres. Elles trouvent parfois à les vendre ici, mais elles ne les envoient pas dans les grandes villes car elles ne savent pas à qui les envoyer.



Le pavillon de l'industrie sidérurgique canadienne sera inauguré par Rosalie Kirkness, jeune Indienne Cri de 13 ans de God's Lake Narrows au Manitoba.

Nous étions contents lorsque notre instituteur, M. Shane, nous a dit que nous pouvions écrire à de grandes compagnies comme la vôtre pour leur demander des renseignements; car nous n'en avons pas ici comme dans le Sud.

"M. Shane va organiser un Comité scolaire avec nos parents et il nous enverra un piano pour nous apprendre à jouer. Je serai très contente, car je n'ai jamais eu un piano. Il nous a promis que si nous travaillons très bien il nous laissera organiser un voyage de quelques jours à Winnipeg pour que nous puissions visiter toutes les grandes usines, les magasins, l'hôtel du gouvernement, les musées, etc. M. Shane fait tout son possible pour nous, de même que nos parents et les autres instituteurs. Ils veulent tous que nous devenions instruits pour que nous puissions aller à l'école secondaire dans une grande ville et obtenir des diplômes qui nous permettront d'avoir un emploi intéressant, au lieu de revenir ici et de ne rien faire.

Rosalie sera la plus jeune hôtesse des pavillons industriels à l'Expo.

Les avortements seraient quasiment aussi nombreux que les naissances légitimes au Canada selon AMCAL

Durant l'année 1966 on estime qu'au Canada les avortements illégaux ont atteint 300,000 et que 80 p.c. de ces avortements furent pratiqués sur des femmes mariées. Ces statistiques étonnantes — le nombre d'avortements

est presque aussi élevé que celui des naissances vivantes (386,000 en 1966) ont été révélées par l'association pour la modernisation des lois concernant l'avortement au Canada (AMCAL). Cette association recherche actuellement l'appui du plus grand nombre de Canadiens afin que les lois relatives à l'avortement soient changées, dans les conditions suivantes:

— quand il y a danger pour la santé mentale ou physique de la mère;
— quand la grossesse résulte du viol ou de l'inceste;
— quand il existe un danger pour la santé mentale ou physique de l'enfant à naître ou à cause d'une maladie grave héréditaire.

La présidente de ce mouvement, Mme Lore Perron fait une recherche à l'échelle nationale afin de connaître de façon précise les raisons qui ont incité ces femmes à se faire avorter. "La modernisation des lois concernant l'avortement est une matière urgente selon elle. Doit-on avoir des enfants que l'on ne désire pas — des enfants malformés ou retardés? Combien de femmes souffriront la torture mentale ou physique ou combien vont mourir avant que nos lois archaïques ne soient changées?" a-t-elle dit dans un communiqué remis à la presse.

Le secrétariat de l'AMCAL est situé au 285 rue Metcalfe, à Ottawa.

NAISSANCE
Le docteur et Mme J.-R. Boulanger, de Montréal, sont heureux d'annoncer la naissance de Marie-Sophie le 11 avril 1967.

GASTRONOMIE

La daurade aux bananes

Un jury composé de gourmets a décerné le grand prix de la cuisine exotique à un plat appelé la daurade aux bananes. Ce plat est composé d'une perche de mer et de bananes.

Mille restaurateurs français ont pris part à ce concours, lequel était sous les auspices du comité national de gastronomie. C'est la recette du chef Gilbert Picard qui a remporté le premier prix de l'année. Voici la recette que vous tenterez, à votre tour, pour épater vos amis.

RECETTE

Perche de mer d'environ 2 livres; 2 bananes; 1 livre de tomates fraîches; 1 demi-tasse de rhum blanc; 1 demi-tasse de co-

gnac; 1 demi-livre de beurre; 2 onces de champignons; environ une once de noix de coco en filaments.

Ouvrez le poisson et enlevez l'épine dorsale. Salez et poivrez les deux côtés. Couvrez avec une pâte faite des tomates cuites en pulpe. Couvrez le poisson avec des tranches de bananes dorées préalablement dans le beurre, et avec les champignons hachés finement. Sur le tout, disséminez de la noix de coco, puis versez le rhum et le cognac, ainsi que plusieurs noix de beurre. Cuisez au four pendant environ 20 minutes. Faites bouillir la sauce pour la réduire du tiers. Ajoutez le beurre et versez sur le poisson. Remettez au four pendant plusieurs minutes.

SUR VOTRE AGENDA

DATE	INVITATION	LIEU
15 avril	Assemblée annuelle du cercle social Marguerite d'Youville à 9h. Renseignements: 381-0810 ou 384-6346.	Hôtel Windsor, Montréal
15 avril	Réunion annuelle de l'amicale des cercles Evangéline et Mgr Gauthier, à 7h.15. Renseignements: 254-2370 ou 521-2920.	75, 8e r. Laval-des-Rapides, Qué.
15 avril	Partie de cartes de l'ass. parents-maitres de l'école St-Jean à 8h. Renseignements: 681-7105.	740, 75e ave. Chomedey, Ville de Laval, Qué.
16 avril	Soirée d'information sur un projet de loi concernant les collèges d'enseignement général et professionnel, organisée par l'Union des Familles d'Ahuntsic à 20h. en la salle de l'Institut de Technologie Laval. Conférencier: M. Guy Rocher, sociologue.	9155 rue St-Hubert, Mt
17 avril	Conférence de M. Jean Mayer, professeur de nutrition à l'université Harvard et l'Institut de diététique et de nutrition de l'université de Montréal. Sujet: "Nutrition et civilisation". Heure: 15h.30.	Université Mt
17 avril	Conférence à 20h. à l'intention des parents de langue française de l'association de l'aide aux insuffisants visuels du Québec. Conférencière: Mlle Monique Trotter. Renseignements: 381-7986.	4023 rue Tupper, Mt
19 avril	Dîner-gala du comité féminin du musée des Beaux-Arts et vente aux enchères "Services et surprises". Renseignements: 937-0736.	Hôtel Windsor, Montréal
19 avril	Assemblée mensuelle du conseil des femmes de Montréal à 2h. Mme Fargy présidera cette assemblée. Mme S. Perron, directrice du centre de la Croix Blanche exposera les buts de l'ass. canadienne pour la santé mentale. Renseignements: 845-0773.	1355 ouest, boul. Dorchester, Mt.

Pour aider votre digestion, buvez

Les LITHINES du Dr GUSTIN

Importé de France

Une eau de régime alcaline. Economique. Pouvant être bue aux repas et en tout temps. L'eau bienfaisante et agréable à boire

DUBO DUBON DUBONNET

Un apéritif à la française
IMPORTÉ DE FRANCE
EN VENTE PARTOUT
C.D.C. 30, Kildare, Paris 16, France.

Le dimanche au Ritz

BUFFET
SALLE OVALE — TRIO ARYS
6h. à 9h. p.m. — \$5.00

CAFÉ DE PARIS
Dîner et souper

HOTEL RITZ CARLTON

PRÉAVIS
d'une
EXTRAORDINAIRE
VENTE A L'ENCHERE

d'ameublement de maison, mobiliers, bijoux et automobile
Pour le compte de la succession de feu Madame L. De Gaspé Beaubien (veuve de feu L.J. Beaubien, courtier en valeurs de Montréal).

Par ordre des exécuteurs
AU 448, CHEMIN COTE STE-CATHERINE, OUTREMONT
VENTE: commençant mardi, le 18 avril et se continuant mercredi 19 avril, jeudi 20 avril et débutant à 10.00 a.m. à chaque jour.

Jour d'inspection: lundi le 17 avril de 9.30 a.m. à 9.00 p.m.

Voir détails dans Le Devoir de samedi

FRASER BROS. LTD.

(Commissaires-priseurs depuis 1880)

Tél.: 342-0050

Voulez-vous faire un mariage heureux ou rencontrer un ami sincère du sexe opposé?

Monsieur F.-H. Vanier, homme d'affaires bien connu de Montréal, a récemment été interviewé à l'émission télévisée "Joe Pyne Show" à Hollywood, Californie, au sujet du Centre François Vanier Inc. Plusieurs de nos lecteurs connaissent le Centre François Vanier Inc. (CFV), une entreprise reconnue pour son expérience à présenter les unes aux autres des personnes compatibles, célibataires, veuves, veufs, divorcés (es), de 18 à 75 ans, au moyen d'un ordinateur électronique IBM.

Le CFV possède des bureaux à travers les Etats-Unis et le Canada et a récemment ouvert une succursale en France. Il est inutile de dire que le succès du CFV est dû à ses méthodes reconnues et utilisées efficacement à travers le monde.

Si vous êtes intéressé(e) à rencontrer des personnes compatibles du sexe opposé, le Centre François Vanier Inc. au 3555 est, boul. Métropolitain, (tél. 376-4420), sera heureux de vous fournir sa documentation sans frais ni obligation de votre part.

Les Officiers, Administrateurs et Conseillers du CFV, sous la direction dynamique de monsieur Vanier, sont hautement qualifiés et ont à leur crédit un total de 14 degrés universitaires dans différents domaines des Arts, de la Psychologie et de la Médecine. Il va sans dire que leur grande expérience est à la disposition des Membres des Centres Vanier.

(Publié)

un nouveau livre aux ÉDITIONS DE L'HOMME

"LA CUISINE en PLEIN AIR"

par HELENE DOUCET-LEDUC

Diplômée de l'Institut de diététique et de nutrition de l'Université de Montréal

POUR LES AMATEURS DE BARBECUES
LES ADEPTES DU CAMPING-CARAVANING

POUR LES PIQUE-NIQUEURS
RECETTES, IDÉES, TRUCS

En vente partout à \$1.50
ou à LA LIBRAIRIE DUCHARME, 418 ouest, Notre-Dame — (849-1146)

Distributeur: L'Agence de Distribution Populaire,
1130 est, LaGauchetière, Montréal,
523-1600



La place du Royaume-Uni à l'Expo 67

LONDRES — Des Vikings au whisky, tous les aspects et les activités de la Grande-Bretagne au cours des siècles seront illustrés à l'Expo 67. La participation britannique est constituée d'une part par le pavillon officiel en trois corps de bâtiments dont le centre sera constitué par une tour conique de 70 mètres de haut surmontée d'un immense Union Jack et d'autre part par des expositions des boutiques et un "pub" construit à l'image de ceux que l'on trouve dans les campagnes anglaises et qui promet d'être l'une des attractions les plus en vogue du parc d'amusement.

Occupant un hectare et contenant environ deux millions et demi de livres sterling, le pavillon britannique est situé sur l'un des emplacements culminants de l'île Notre-Dame. Dix personnalités, sous la direction de sir William Oliver, commissaire général et ancien haut-commissaire d'Australie, ont été chargées de l'organisation de la contribution britannique dont le thème est "Changement et défi".

En pénétrant dans la première section, le visiteur se trouvera sur une grande plateforme tournante entourée d'eau afin de lui rappeler que l'Angleterre est une île et baignée d'une lumière glauque.

Il verra des effigies des premiers occupants de la Grande-Bretagne apparaître et se dissoudre, pour faire place à des images de l'occupation romaine, puis des Angles, des Vikings et des Normands. La pénétration du christianisme, l'évolution de la monarchie et des institutions démocratiques sont successivement évoquées et l'on voit enfin apparaître les bâtisseurs d'empire. Cette recapitulation de quelque 3.000 ans d'histoire dure environ six minutes.

La tour centrale, réservée au génie de la Grande-Bretagne, comporte un énorme escalier en spirale entouré par une décoration murale en relief où sont représentées les gloires du Royaume-Uni dans tous les domaines. La place d'honneur, au sommet de la tour, est réservée aux chercheurs, d'Isaac Newton au dernier prix Nobel britannique de physique, Mme Dorothy Hodgkin.

La troisième section, la plus grande, se présente comme une immense cave d'Aladin où des cavernes brillamment éclairées montrent les principales réalisations de la science et de la technologie contemporaine dans



Le pavillon des "Sermons de la Science" à l'Expo

A certains égards, il faut le reconnaître, l'Exposition universelle de Montréal ressemblera à la grande Foire de New York ou à l'Exposition de Seattle. Hier, les journalistes ont pu visiter le pavillon "Sermons de la Science" à l'Expo, pavillon qui avait retenu l'at-

tention dans la métropole américaine et sur la Côte du Pacifique. Avant même l'ouverture de la Foire de New York, un groupe d'hommes d'affaires montréalais avait préparé la réalisation de ce projet pour l'Expo 67. La commande et l'administration relèvent entièrement de Canadiens.

Les visiteurs assisteront à des expériences plutôt saisissantes: "Le cri qui fait éclater le verre", "les ombres glacées", "les rayons lumineux parlants" et "un éclairage d'un million de volts".

Le "clou" de chaque journée sera l'expérience à laquelle se soumettra le professeur George Speake, de l'Institut scientifique Moody, responsable de la programmation et animateur des représentations. Cette expérience sera le passage d'un courant électrique d'un million de volts dans le corps de M. Speake. Celui-ci, debout sur un transformateur, tiendra une torche à la main, une torche qui s'enflammera sous l'effet de la décharge électrique.

Pourquoi tout cela? "Les Sermons de la Science" se proposent, indique-t-on dans la documentation remise à la presse, de "rendre l'idée de Dieu présente au moyen de phénomènes scientifiques". Le programme comporte

aussi la projection des films scientifiques Moody, souvent primés et universellement reconnus pour leurs techniques originales et les sujets traités. Un de ces films, LA RIVIERE ROUGE DE LA VIE, (RED RIVER OF LIFE), a fait étape dans l'histoire de la médecine en prenant, en couleurs, les premières prises de vie à partir de l'intérieur du cœur humain. Beaucoup de ces films traitent de questions scientifiques aussi sensationnelles qu'inhabituelles dans le but de démontrer la présence de la finalité et de la providence dans la nature. Le contenu spirituel et moral de chaque présentation est discret et abordé de façon non sectaire.

Chaque représentation, d'une durée de 30 minutes, sera différente des autres et il sera ainsi possible de rester assis confortablement dans la salle climatisée et pourvue de sièges de théâtres durant des heures sans revoir la même représentation.

En relation avec le thème de l'Expo, "Terre des Hommes", chaque "Sermon de la Science" est une démonstration scientifique réalisée à l'aide des techniques les plus perfectionnées et rend compte des interrelations entre l'homme et la science dans le monde de Dieu.

Le conseil central de Sherbrooke (CSN) vient de créer un comité d'action et de surveillance, chargé d'observer et de scruter l'administration de la justice comme institution. Les syndicats examineront les rouages de l'appareil ju-

la vie syndicale

Trois syndicats de fonctionnaires fédéraux ont déposé leurs requêtes en accréditation

OTTAWA — Trois organisations de fonctionnaires fédéraux représentant environ 100.000 employés du gouvernement ont rempli hier les formulaires de demande de certification syndicale par suite de la décision prise par le gouvernement d'Ottawa de négocier des contrats collectifs avec ses employés.

Le président de la commission du personnel de la fonction publique, M. Jacob Finkelman, ancien directeur de la Commission des relations ouvrières de l'Ontario, a reçu lui-même les documents de certification syndicale des mains de M. Claude

Edwards, président de l'Alliance des fonctionnaires du Canada, de M. Bill Kay, directeur du Syndicat canadien des postiers et de M. Roger Decarie, président du Syndicat des facteurs du Canada.

Le gouvernement avait donné avis dans la Gazette officielle parue au début du mois que le 13 avril était la date fixée pour la remise des demandes de certification syndicale concernant environ la moitié des 200.000 fonctionnaires fédéraux touchés par la nouvelle loi sur les négociations de contrats collectifs.

Second débrayage à la Marine Industries

SOREL — Le nombre de travailleurs des chantiers maritimes du Québec en grève pour obtenir des augmentations de salaires est remonté à 3.000, hier, à la suite d'un second débrayage des 1.800 employés des chantiers de Marine Industries Ltd. à Sorel.

À Montréal, la situation aux chantiers maritimes de la Canadian Vickers demeure inchangée, les 1.200 employés étant toujours en grève. À la Davie Shipbuilding de Lauzon, en face de Québec, on laissait entendre que les pourparlers de conciliation étaient à un point mort.

Les employés des chantiers maritimes québécois réclament la parité de salaires avec leurs confrères de la Colom-

Parité de salaire pour les ouvriers de l'auto

WINDSOR, Ont. — M. George Burt, directeur des Travaux publics de l'automobile du Canada, a dit que les membres de son syndicat désirent la parité des salaires avec les travailleurs américains, et "nous l'obtiendrons malgré les politiciens et les autres difficultés".

Il a déclaré, mardi, que l'industrie a rattrapé ce qu'on a appelé l'achat de la productivité. Même si les constructeurs n'ont pas comblé cet écart, la parité des profits est une réalité depuis longtemps. "Il nous appartient

Les plombiers de Vickers passent à la CSN

Les 120 employés de la section des plombiers de la Canadian Vickers Industries Ltd. à Montréal, qui faisaient auparavant partie d'une union affiliée à la FTQ, se sont fusionnés au sein de l'Union nationale des employés de la Vickers, affiliée à la CSN.

La commission des relations de travail leur a fait parvenir, il y a quelques jours, leur certificat d'accréditation et ils ont immédiatement entamé leurs négociations.

Il est à noter que les quelque 1.000 membres de l'Union nationale des employés de la Vic-

Un comité surveillera l'appareil judiciaire

Le conseil central de Sherbrooke (CSN) vient de créer un comité d'action et de surveillance, chargé d'observer et de scruter l'administration de la justice comme institution.

Les syndicats examineront les rouages de l'appareil judiciaire en leur qualité de contribuables et de justiciables.

Le comité sera constitué de personnes anonymes qui feront des recommandations pertinentes aux syndicats et aux ministres de la justice.

Il n'est pas impossible que l'initiative de Sherbrooke se répète dans d'autres régions de la province, souligne un communiqué de la CSN.

Le comité voudra savoir, par observation et analyse, si le système judiciaire ne va pas parfois à l'encontre des inté-

rêts sociaux et fondamentaux de l'ouvrier.

Le thème du dernier congrès du conseil central de Sherbrooke était "Le syndicalisme de participation". Le conseil central de Sherbrooke groupe plus de 15.000 travailleurs dans la région.

DUPUIS

POUR

LUT



PANTALONS "PARK HALL" PUR LAINAGE ANGLAIS

Style et coupe soignés. Devant uni, poches de biais. Bandes de taille à bourrelets. Ceinture ne roulant pas. Teintes: gris, bleu, fusain, brun, olive. PARK HALL, c'est l'élégance.

PRIX DUPUIS
20.00

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — Rez-de-chaussée — Rayon 610
Ouvert ce soir jusqu'à 9 h.

Visitez le kiosque "Merveilles des Indes" jusqu'au 22 avril — Au rez-de-chaussée.

DUPUIS 865 EST, RUE STE-CATHERINE

Les Bermudes vous offrent

leurs fleurs éclatantes de soleil,
leurs plages blondes et roses,
leurs maisonnettes pastel
et la mer turquoise entre les coraux...



Air Canada vous offre

jusqu'à 4 vols sans escale par semaine, le service "Club Calypso" à bord de l'avion, le plan "Voyagez maintenant — payez plus tard", et des voyages "tout compris", comme le voyage IT-ACS-3: 7 jours et 6 nuits aux Bermudes (chambre d'hôtel à deux, transport entre l'aéroport et l'hôtel et deux repas par

jour). Le prix? Pour le séjour \$83 (É.-U.), par personne, et pour le billet d'avion \$124, au tarif "Excursion 21 jours", aller-retour, classe économique, du 16 mars au 31 octobre. Voyez votre agent de voyages, ou appelez-nous à 931-4411.

AIR CANADA

Bureaux de vente de billets d'Air Canada :
Place Ville-Marie et 7116, rue St-Hubert

LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE
DU CANADA FRANÇAIS

26 personnes
de langue française
pour mieux vous servir

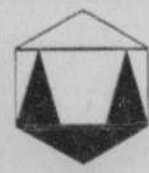
VOYAGES
TRAVELAIDE

LTEE

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2 UN. 1-7272

OUVERT LE SOIR
JUSQU'À 9 H.
ET LE SAMEDI JUSQU'À
4 H.

Services gratuits
UN SEUL BUREAU
À MONTRÉAL



Salon Habitat et Jardin du Québec

STATION DE MÉTRO PLACE BONAVENTURE

DU
15 AU 23
AVRIL

De 12h. à 22h.30 tous les
jours, sauf le samedi.
De 10h. à 22h.30, le samedi.



Venez admirer les plus nouvelles, les plus merveilleuses réalisations de l'art de vivre en 1967... les perles de la construction et de l'architecture domiciliaire, de l'ameublement, de la décoration d'intérieur, de l'architecture paysagiste, de l'éclairage; venez voir des étalages spectaculaires où tout s'offre à vos yeux, depuis les antiquités jusqu'aux appareils stéréophoniques.

Entrez dans les pièces de l'avenir... dans les cuisines, les salons, les salles de jeux, les ateliers. Ne man-

quez pas l'extraordinaire spectacle multisensoriel intitulé "Spectrophonic Sculpture". Et surtout, venez voir notre maison modèle, grandeur nature, construite dans un terrain paysager à l'intérieur même de la salle d'exposition. Venez en faire le tour du propriétaire, au salon Habitat et Jardin du Québec. Ne manquez pas le plus grand spectacle de l'art de vivre. Prenez le Métro et descendez Place Bonaventure. NOUS VOUS ATTENDONS!

Six syndicats de professions de la santé proposent d'instituer un régime d'assurance-maladie complet, universel, réalisé par étapes

De notre envoyée spéciale Evelyn DUMAS-GAGNON

Six syndicats de professions de la santé proposent l'institution d'un régime d'assurance-maladie complet et universel qui se réaliserait par étapes. Couvrant d'abord

les soins médicaux et chirurgicaux, il s'étendrait ensuite aux médicaments et aux soins optométriques, aux soins dentaires, aux services optiques et aux prothèses médicales.

Dans un mémoire soumis hier à la commission Castonguay, les syndicats précisent que dans chaque cas les avantages nouveaux devraient d'abord être offerts aux assistés sociaux, comme expérience pilote, avant d'être étendus à l'ensemble de la population.

Ils dressent un calendrier de la mise en œuvre du régime. L'assurance-maladie, instaurée en avril 1966 pour couvrir les soins médicaux et chirurgicaux des assistés sociaux, devrait être étendue dès le premier janvier prochain aux médicaments, soins optométriques et chirurgie buccale de cette même catégorie de citoyens.

Toute la population devrait jouir de l'assurance sur les soins médicaux et chirurgicaux au 1er juillet 1968 (comme le prévoit d'ailleurs l'échéancier fédéral). Au premier janvier 1969, les assistés sociaux seraient protégés pour les soins dentaires et les services optiques.

Ensuite, peu à peu, l'assurance-maladie serait étendue pour toute la population aux médicaments et aux soins optométriques, puis aux soins dentaires et services optiques pour les enfants, puis aux prothèses.

De l'expérience encore jeune de l'assurance-maladie, les syndicats tirent une première conclusion: "Le besoin impérieux de joindre le médicament à l'ordonnance, et l'impossibilité de se le procurer ont incité les assistés sociaux à exercer des pressions sur les médecins et les hôpitaux dans le but d'obtenir ces médicaments même de façon illégale".

Le prix des médicaments

Mais cela pose le problème du prix des médicaments. Le mémoire propose qu'on s'applique immédiatement à dresser un formulaire pharmaceutique, ou liste de médicaments dont le coût peut être défrayé par les fonds publics, formulaire qui devrait être révisé à tous les six mois.

"Lorsque viendra le moment d'établir le prix des produits pharmaceutiques établis au formulaire, il y aurait lieu de constituer un organisme administratif qui aurait la responsabilité d'obtenir au plus bas coût possible les médicaments inscrits sur le formulaire. Cette seconde étape pourrait s'effectuer au moyen de soumissions ou par voie de négociation avec les compagnies pharmaceutiques".

A cela s'ajoutera enfin la création d'un centre d'information pharmaceutique et thérapeutique qui analyserait les nouveaux médicaments et transmettrait ses conclusions aux médecins. Ceux-ci ne seraient plus ainsi à la merci des informations fournies par les puissantes firmes pharmaceutiques dont "l'information est présentée sous un angle à prédominance commerciale".

Les soins dentaires aussi

Autre problème: les soins dentaires. Le coût d'une assurance à ce titre serait actuellement prohibitif. Il manque de dentistes, l'état des dentures dans la population est déplorable. Il faudrait donc commencer par les enfants et étendre le régime à mesure que ces enfants vieillissent.

Comme mesures préventives globales, le mémoire propose que le gouvernement provincial force toutes les municipalités ou détenteurs de franchise à assurer la fluoration des eaux publiques; que l'on entreprenne une campagne massive d'éducation à l'hygiène dentaire dans les écoles et qu'on crée une nouvelle faculté d'art dentaire, à l'université Laval.

Le financement du régime

Le mémoire souhaite une assurance-maladie universelle et uniforme, qui ne distingue pas entre les catégories de citoyens. Mais il reconnaît que cela est lié au problème du financement. Il rejette d'abord la formule des frais modérateurs, en vertu de laquelle le malade doit payer lui-même une première partie de ses frais. Cette méthode est justifiée généralement par la nécessité d'empêcher les abus mais "les frais modérateurs demeurent toujours une mesure antisociale parce qu'ils frappent les assurés sociaux en raison inversement proportionnelle de leurs revenus, atteignant peu ou pas les classes à revenus élevés,

mais atteignant douloureusement quelquefois ceux que l'on veut protéger davantage".

En vérité, l'expérience semble démontrer que la formule des frais modérateurs n'atteint même pas le but de modération qu'on lui assigne.

La meilleure méthode de financement, aux yeux des syndicats des professions de la santé, "devrait comprendre principalement des cotisations obligatoires des assurés et, secondairement, une contribution suffisante de l'Etat. Les contributions pourraient être proportionnelles aux revenus des assurés (formule semblable à celle utilisée par le régime de rentes du Québec) mais suffisantes pour éviter de crever le budget de l'Etat. Nous croyons que ce mode de financement de caractère nettement progressif assurerait une meilleure redistribution".

L'administration du régime

Enfin pour l'administration du régime, le mémoire propose de créer une commission de sept membres, formée de quatre représentants du gouvernement, un du secteur hospitalier et deux des professions de la santé (choisis en consultation avec les syndicats). Cette commission aurait quatre sous-commissions, chacune présidée par un des commissaires nommés par le gouvernement et formée de représentants respectivement des hôpitaux, des médecins, des pharmaciens, et des autres professions médicales (dentistes, optométristes et opticiens d'ordonnance).



Sur cette photo, le docteur Gérard Hamel, président de la Fédération des Omnipraticiens du Québec, monsieur André Bédard, président de l'Association professionnelle des pharmaciens du Québec, le docteur Jean-Marie Beaudry, président de l'Association des Médecins du Service de la Santé de la ville de Montréal, le docteur Jean-Claude Durand, président de l'Association professionnelle des chirurgiens-dentistes du Québec et le docteur Normand Chevrier, président de l'Association Professionnelle des opticiens d'ordonnance du Québec, entrant à la bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal pour la présentation à la Commission Castonguay de leur premier mémoire conjoint sur le bien-être et la santé.

Orienter le régime vers les besoins du malade plutôt que sur l'aspect technique

Dans un premier mémoire soumis hier à la commission Castonguay, six syndicats représentant des professions de la santé proposent un réaménagement en profondeur des instruments de protection de la santé, pour assurer un régime plus rationnel.

Un second mémoire portera plus précisément sur la médecine préventive et les effets médicaux.

Les syndicats en cause sont l'association des médecins du service de santé de la Ville de Montréal, l'association professionnelle des chirurgiens-dentistes du Québec, l'association professionnelle des opticiens d'ordonnances du Québec, l'association professionnelle des optométristes du Québec, l'association professionnelle des pharmaciens du Québec et la fédération des omnipraticiens du Québec.

Le mémoire recommande d'abolir les compartiments qui divisent les professions de la santé et les mesures de sécurité sociale en matière de soins personnels, pour tout orienter vers les besoins du malade plutôt que sur le problème technique à régler.

Il propose aussi de coordonner les activités des diverses activités (formation du personnel, soins, prévention) et de faire de l'hôpital un instrument de planification des autres ressources de la santé, lui donnant un rôle beaucoup plus social qu'il n'a joué jusqu'à présent.

Une seule loi

En vertu de ces propositions, tous les services publics touchant la santé, depuis la loi des accidents du travail jusqu'à la division de la tuberculose en passant par les services psychiatriques, tomberaient sous une même loi. Toutes les professions médicales travailleraient en collaboration, les maîtres étant orientés vers le service dont ils ont besoin, et l'hôpital serait le centre de rencontre

pour les professions ainsi que le centre de soins pour les malades, même ceux qui sont traités à domicile.

Ce régime permettrait de mieux voir où sont les faiblesses de l'organisation, les coûts trop élevés et leurs causes. On pourrait tout aussi bien établir les besoins en personnel (pourquoi prendre quatre ans pour former des médecins quand on pourrait mettre trois ans en abolissant les quatre mois de vacances estivales, pourquoi cette pléthore de spécialistes et cette pénurie d'omnipraticiens, pourquoi une prévention publique adaptée aux maladies d'il y a 30 ans et rien pour les maladies actuelles, cancer, maladie mentale etc.).

Les hôpitaux

Le souci de rationalisation s'étend aussi à l'économie des lois régissant les hôpitaux. Les syndicats médicaux estiment qu'il faut bien distinguer entre trois ordres de problèmes: la protection du public par l'adoption de normes de qualité pour les hôpitaux; l'administration du régime de sécurité sociale qu'est l'assurance-hospitalisation; la réglementation des rapports de travail dans les hôpitaux.

La loi des hôpitaux, comme les lois régissant les corps professionnels, doit avoir pour premier but de maintenir les normes d'éthique. On ne doit pas y mêler des considérations d'ordre administratif, et surtout pas y prévoir les problèmes de relations de travail. C'est sans doute à cause des carences du code du travail ou de la loi de l'assurance-hospitalisation qu'on a eu recours l'été dernier à la loi des hôpitaux pour régler la grève provinciale, mais il faudrait l'éviter à l'avenir.

La loi des hôpitaux doit être administrée par l'Etat, mais il est souhaitable que ses règlements soient élaborés par le Collège des médecins et les administrations hospitalières plutôt que d'être laissés à tout moment au cabinet (lieutenant-gouverneur en conseil).

Plus de confiance

"Nous demeurons entièrement d'accord pour dire que la loi des hôpitaux doit établir le contrôle de l'Etat sur l'organisation générale des hôpitaux, mais nous croyons par ailleurs qu'un minimum de confiance doit exister entre

l'Etat et ceux qui utilisent ce patrimoine pour qu'ils puissent le faire servir au bien-être de la collectivité. Or à notre avis, ce minimum de confiance exige que le gouvernement permette à ceux qui passent leur vie dans les hôpitaux et qui en connaissent bien la complexité du fonctionnement quotidien, d'organiser eux-mêmes leur vie au sein de l'hôpital."

La loi de l'assurance-hospitalisation régirait ensuite l'administration financière des hôpitaux et c'est à cette loi qu'il y aurait lieu de prévoir les conditions particulières des relations de travail dans les hôpitaux.

Les syndicats des professions de la santé soulignent à ce titre qu'il leur paraît indispensable de maintenir le droit de grève dans les services publics, sans doute en définissant mieux la nature des services essentiels à préserver, mais sans étendre le sens de ces services essentiels pour qu'il en vienne à couvrir toute l'activité du service public.

Les non-salariés

Enfin le mémoire traite du "ghetto législatif" où se trouvent présentement les professionnels de la santé qui ne sont pas salariés: ils ne peuvent s'organiser en vertu du code du travail, et la loi des syndicats professionnels ne leur garantit pas le droit à la négociation collective.

Le mémoire propose une loi spécifique protégeant les droits d'association, de négociation, de contestation et de retenue syndicale des syndicats de non salariés.

A cause des difficultés que présente l'adoption d'une loi pour une situation naissante, le mémoire propose comme mesure de transition l'adoption d'un "protocole" entre le gouvernement et les professions, "prévoyant les règles à suivre lors de la négociation et les mécanismes à appliquer en cas d'impasse ou de rupture".

Il ne pourrait toutefois s'agir que d'une mesure transitoire car "le droit de négocier une convention collective et le droit de contestation sont en effet des libertés syndicales ou droits beaucoup trop fondamentaux pour être laissés sans protection législative véritable".

Voulez-vous faire un mariage heureux?

VOIR PAGE FÉMININE

Retenez ce nom pour votre Champagne-



A VENDRE BOUL. ST-JOSEPH ET STATION DE METRO BERRI



EDIFICE POUR BUREAUX DE PROFESSIONNELS ou tous groupes dont la clientèle peut utiliser le métro, située sur le boul. St-Joseph coin Berri. 32 pièces plus le sous-sol, entrée commerciale si désirée sur Berri. Site exceptionnel. Occupation immédiate d'une partie de l'édifice. Prix demandé \$110,000.00. Renseignements:

JEAN-GUY DÉCARIE ET ASSOCIÉS Courtier en Immeubles — 273-1509

"Champagne" est-il un nom commun ou propre à la France?

TORONTO — Le juge W. R. Jaquet de la Cour de l'Échiquier a ajourné à 30 jours les procédures dans le procès intenté par la France à la Chateau-Guay Wines Ltd. de Toronto au sujet de l'emploi du mot "champagne" comme marque de commerce au Canada.

Le juge permettait ainsi d'avisier le gouvernement français des procédures et de lui laisser le temps de décider s'il enverra un représentant officiel aux prochaines audiences.

L'ambassadeur de France au Canada a refusé, en invoquant l'immunité diplomatique de recevoir les avis légaux dans cette affaire. Le procureur de la compagnie, Me Harold Fox, de Toronto, citant le droit canadien et le droit international, a tenté d'obtenir une décision obligeant la France à comparaître.

Mais le juge Jaquet a répondu que ce serait placer le

tribunal "dans la position embarrassante d'avoir à émettre un ordre à l'endroit d'une puissance étrangère, ce qui serait contraire au droit international et au droit interne".

La France a déposé une réclamation sur le mot "champagne", en vertu de la Loi sur les marques de commerce de 1933, et demandé que le mot soit enregistré à Ottawa dans le registre des marques de commerce.

La compagnie, qui fabrique deux variétés de vin et le deux variétés de ce vin et le pague canadien", vise à faire écarter le terme de "champagne" comme marque de commerce.

Le juge a décidé que chaque partie supporterait ses frais. Ce procès vient en prélude à un autre, fixé à lundi devant la Cour Supérieure de Montréal, et où un groupe de fabricants français poursuivent la même compagnie au sujet du même mot.



Vous voilà donc vice-président. Depuis cinq bonnes minutes déjà. Ne restez pas planté là, quoi! Pensez donc à elle. Elle, sans qui vous ne seriez jamais arrivé là. Elle vaque à ses affaires, vide les cendriers; peut-être. Elle ne se doute de rien. Appelez-la vite, Dites-lui de trouver une gardienne, de se faire plus belle encore que d'ordinaire, et que Monsieur Le Vice-président l'amène dîner à La Salle Bonaventure du Reine Elizabeth. Un jour pareil, vraiment, vous ne pouvez vous contenter de moins.

Présentement: Los Chavales de Espana A partir du 29 avril: Sandler et Young

Un verre d'eau pure... un verre d'ÉVIAN bien sûr!

Eau minérale... eau de tous les jours:

- sur la table familiale
- pour le voyageur et le sportif
- complément idéal d'un bon mix

Disponible dans toute la province en bouteilles de 30 onces et canettes de 25 onces.

EVIAN SOURCE CACHAT FRANCE MONTREAL 725-9528

EVIAN est servie par la meilleure table minérale de montagne, celle d'ALP FRANCE.



VILLE DE MONTRÉAL — SERVICE DES FINANCES — DIVISION DES IMMEUBLES

VENTE À L'ENCHÈRE DE PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Mardi le 25, mercredi le 26, jeudi le 27 avril 1967, à 10.30 heures a.m., dans la salle de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville

MARDI LE 25 AVRIL 1967

LOTS VAGUES

MERCREDI LE 26 AVRIL 1967

QUARTIER AHUNTSIC (mun.) PAROISSE SAULT-AU-RECOLLET (cad.)

Vente no	Cadastre	Sub-division	Dimensions	Superficie	Mise à prix
1	P. 288	—	irr. x irr.	68,212 p.c.	\$ 81,854.00
Un lot situé boulevard HENRI-BOURASSA, côté sud à l'ouest des voies du C.P.R., tel que délimité par les lettres A B C D A sur le plan H-15 Bordeaux préparé par le service des travaux publics et daté du 3 juillet 1958. Zonage industriel, classe I, règlement no 1920, article 5-5. Hauteur: aucune restriction de hauteur. Alignement: à être déterminé par le directeur du service des permis et inspections.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait à cette vente					

QUARTIER AHUNTSIC (mun.) PAROISSE SAINT-LAURENT (cad.)

Vente no 2 —	30	328 327	50' x 85'	4,250 p.c.	\$ 4,250.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés rue SAINT-EVARISTE, côté est, entre le boulevard GOUIN et la rue FORBES. Zonage: Domiciliaire, A-4, article 3-12 du règlement no 1920 tel qu'amendé par reg. 3149.					
Vente no 3 —	30	326 325	50' x 85'	4,250 p.c.	\$ 4,250.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés rue SAINT-AVARISTE, côté est, entre le boulevard GOUIN et la rue FORBES. Zonage: Domiciliaire, A-4, article 3-12 du règlement no 1920 tel qu'amendé par reg. 3149.					
Vente no 4 —	30	324 323	50' x 85'	4,250 p.c.	\$ 4,250.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés rue SAINT-EVARISTE, côté est, entre le boulevard GOUIN et la rue FORBES. Zonage: Domiciliaire, A-4, article 3-12 du règlement no 1920 tel qu'amendé par reg. 3149.					
Vente no 5 —	30	322 321-5	55' x 85'	4,675 p.c.	\$ 4,675.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés rue SAINT-EVARISTE, côté est, entre le boulevard GOUIN et la rue FORBES. Zonage: Domiciliaire, A-4, article 3-12 du règlement no 1920 tel qu'amendé par reg. 3149.					
Vente no 6 —	30	321-4 321-3 320-5	50' x 85'	4,250 p.c.	\$ 4,250.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés rue SAINT-EVARISTE, côté est, entre le boulevard GOUIN et la rue FORBES. Zonage: Domiciliaire, A-4, article 3-12 du règlement no 1920 tel qu'amendé par reg. 3149.					
Vente no 7 —	30	321-2 321-1 320-4 320-3	50' x 85'	4,250 p.c.	\$ 4,250.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés rue SAINT-EVARISTE, côté est, entre le boulevard GOUIN et la rue FORBES. Zonage: Domiciliaire, A-4, article 3-12 du règlement no 1920 tel qu'amendé par reg. 3149.					
Vente no 8 —	26	304 P.503	41' x 85'	3,485 p.c.	\$ 3,800.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés boulevard SAINT-GERMAIN, côté est, entre le boulevard GOUIN et la rue FORBES (croquis No CR-4128). Zonage: Domiciliaire, A-4, règlement no 1920 amendé par no 3149.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait à cette vente					

QUARTIER ROSEMONT (mun.) VILLAGE INCORPORE DE LA COTE VISITATION (cad.)

Vente no 9 —	199	P.576 à P.579 incl.	irr. x irr.	8,895 p.c.	\$ 35,580.00
Quatre (4) lots, à être vendus "en bloc", situés boulevard ROSEMONT, côté nord à quelque 50 pieds à l'est de la DIX-NEUVIÈME avenue, tels qu'illustrés sur le plan No D-140 Rosemont préparé par le service des travaux publics et daté du 27 janvier 1967. Zonage: Domiciliaire - règlement 3319, articles 5-2 et 4-9.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente					

QUARTIER ROSEMONT (mun.) VILLAGE INCORPORE DE LA COTE VISITATION (cad.)

Vente no 10 —	198	P.6 P.7	irr. x irr.	4,185 p.c.	\$ 16,740.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés à l'angle nord-ouest du boulevard ROSEMONT et de la VINGTIÈME avenue, tels qu'illustrés sur le plan No D-140 Rosemont préparé par le service des travaux publics et daté du 27 janvier 1967. Zonage: Domiciliaire - Règlement 3319, articles 5-2 et 4-9.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente					
Vente no 11 —	199	P.544.2 à P.555 incl.	284' x irr.	25,672 p.c.	\$ 71,680.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés sur la DIX-NEUVIÈME avenue, côté est, entre le boulevard ROSEMONT et la rue DE BELLECHASSE tels qu'illustrés sur le plan No D-140 Rosemont préparé par le service des travaux publics et daté du 27 janvier 1967. Zonage: Domiciliaire - Règlement 3319, articles 5-2 et 4-9.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente					

QUARTIER SAINT-PAUL (mun.) PAROISSE DE MONTRÉAL (cad.)

Vente no 12 —	4684	35	106.3' x 92'	9,780 p.c.	\$ 29,340.00
Un lot situé à l'angle nord-ouest du boulevard des TRINITAIRES et de la rue JOGUES. Règlement de zonage: Domiciliaire, règlement no 3059, article 5-20-A. Hauteur: Minimum 3 étages, maximum 6 étages, article 5-20-D. Alignement: Article 5-2, règlement no 2875.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente					

QUARTIER SAINT-PAUL (mun.) PAROISSE DE MONTRÉAL (cad.)

Vente no 13 —	4684	34	106.2' x irr.	10,586 p.c.	\$ 31,758.00
Un lot situé à l'angle nord-est du boulevard des TRINITAIRES et de l'avenue DE MONTMAGNY. Règlements de zonage: Domiciliaire, règlement no 3059, article 5-20-A. Hauteur: Minimum 3 étages, maximum 6 étages, article 5-20-D. Alignement: Article 5-2, règlement no 2875.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente					

Vente no 14 —	4684	31	106' x 92'	9,752 p.c.	\$ 29,256.00
Un lot situé à l'angle nord-ouest du boulevard des TRINITAIRES et de l'avenue DE MONTMAGNY. Règlements de zonage: Domiciliaire, règlement no 3059, article 5-20-A. Hauteur: Minimum 3 étages, maximum 6 étages, article 5-20-D. Alignement: Article 5-2, règlement no 2875.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente					

Vente no 15 —	4684	30	106' x irr.	10,569 p.c.	\$ 31,707.00
Un lot situé à l'angle nord-est du boulevard des TRINITAIRES et de la rue LACROIX. Règlements de zonage: Domiciliaire, règlement no 3059, article 5-20-A. Hauteur: Minimum 3 étages, maximum 6 étages, article 5-20-D. Alignement: Article 5-2, règlement no 2875.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente					

QUARTIER MERCIER (mun.) PAROISSE DE LA LONGUE-POINTE (cad.)

Vente no 16 —	404	P.1110 P.1111 P.1112	82.5' x 94'	7,755 p.c.	\$ 6,204.00
Trois (3) lots, à être vendus "en bloc", situés à l'angle nord-est des rues d'ANJOU et DESMARTEAU, tels qu'illustrés sur le croquis numéro CR-4003 préparé par le service des travaux publics et daté du 8 septembre 1965. Règlements de zonage: Règlement no 2110, article 2-7 et 2-11.					
Vente no 17 —	404	1157 à 1161 incl.	125' x 100'	12,500 p.c.	\$ 10,000.00
Cinq (5) lots, à être vendus "en bloc", situés rue PAUL-PAU, côté ouest, attenant au côté sud de la rue ROBILLOTT, tels qu'illustrés sur le croquis numéro CR-4003 préparé par le service des travaux publics et daté du 8 septembre 1965. Règlements de zonage: Règlement no 2110, article 2-7 et 2-11.					
Vente no 18 —	398	693 694 695	105' x 69.6'	7,297 p.c.	\$ 6,568.00
Trois (3) lots, à être vendus "en bloc", situés rue BALDWIN, côté est, à quelque 175 pieds au sud de la rue de NORMANDIE. Règlements de zonage: Règlement no 2110, domiciliaire C-1.					
Vente no 19 —	397	1179A	97' x irr.	6,300 p.c.	\$ 6,300.00
Un lot situé côté ouest de l'avenue LEBRUN, à quelque 255 pieds au nord de la rue de GROSBLOIS et attenant aux limites sud de la Ville d'ANJOU. Règlements de zonage: Domiciliaire, 2 étages minimum et maximum — détachés ou semi-détachés — maximum — 3 logements.					

QUARTIER MONT-ROYAL (mun.) VILLAGE INCORPORE DE LA COTE-DES-NEIGES (cad.)

Vente no 21 —	98	395 396 397 P.398 P.399	100' x irr.	9,527 p.c.	\$ 33,345.00
Cinq (5) lots, à être vendus "en bloc", situés avenue MOUNTAIN SIGHTS, côté est, entre les bâtisses portant les numéros civiques 7805 et 7835, tels qu'illustrés sur le croquis no CR-4166 préparé par le service des travaux publics et daté du 25 janvier 1967. Zonage: Domiciliaire - Règlement no 1265-10-B. Hauteur: 2 étages minimum, 3 étages maximum. Alignement: 15 pieds. Grandeur des logements: 500 pieds carrés minimum.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente					

QUARTIER AHUNTSIC (mun.) PAROISSE SAINT-LAURENT (cad.)

Vente no 22 —	30	320-2 320-1	50' x 85'	4,250 p.c.	\$ 4,250.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés rue SAINT-EVARISTE, côté est, entre le boulevard GOUIN et la rue FORBES. Zonage: Domiciliaire A-4, article 3-11 du règlement no 1920 tel qu'amendé par reg. 3149.					
Vente no 23 —	30	319 318	50' x 85'	4,250 p.c.	\$ 4,250.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés rue SAINT-EVARISTE, côté est, entre le boulevard GOUIN et la rue FORBES. Zonage: Domiciliaire A-4, article 3-11 du règlement no 1920 tel qu'amendé par règlement 3149.					
Vente no 24 —	30	167/871 166/870	50' x 85'	4,250 p.c.	\$ 4,250.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés boulevard SAINT-GERMAIN, côté ouest, entre le boulevard GOUIN et la rue FORBES. Zonage: Domiciliaire A-4, article 3-11 du règlement no 1920 tel qu'amendé par règlement 3149.					

QUARTIER AHUNTSIC (mun.) PAROISSE SAINT-LAURENT (cad.)

Vente no 25 —	30	165/669 164/668	50' x 85'	4,250 p.c.	\$ 4,250.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés boulevard SAINT-GERMAIN, côté ouest, entre le boulevard GOUIN et la rue FORBES. Zonage: Domiciliaire A-4, article 3-12 du règlement no 1920 tel qu'amendé par reg. 3149.					
Vente no 26 —	30	163/667 162/666	50' x 85'	4,250 p.c.	\$ 4,250.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés boulevard SAINT-GERMAIN, côté ouest, entre le boulevard GOUIN et la rue FORBES. Zonage: Domiciliaire A-4, article 3-12 du règlement no 1920 tel qu'amendé par reg. 3149.					
Vente no 27 —	30	161/665 160-3/ 664-3	50' x 85'	4,250 p.c.	\$ 4,250.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés boulevard SAINT-GERMAIN, côté ouest, entre le boulevard GOUIN et la rue FORBES. Zonage: Domiciliaire A-4, article 3-12 du règlement no 1920 tel qu'amendé par reg. 3149.					
Vente no 28 —	30	160-2/ 664-2 160-1/ 664-1	50' x 85'	4,250 p.c.	\$ 4,250.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés boulevard SAINT-GERMAIN, côté ouest, entre le boulevard GOUIN et la rue FORBES. Zonage: Domiciliaire A-4, article 3-12 du règlement no 1920 tel qu'amendé par reg. 3149.					

QUARTIER SAINT-PAUL (mun.) PAROISSE DE MONTRÉAL (cad.)

Vente no 29 —	4684	39	105.3' x 92'	9,688 p.c.	\$ 29,064.00
Un lot situé à l'angle nord-ouest du boulevard DES TRINITAIRES et de la rue MAZARIN. Règlements de zonage: Domiciliaire, règlement no 3059, article 5-20-A. Hauteur: Minimum 3 étages, maximum 6 étages, article 5-20-D. Alignement: Article 5-2, règlement no 2875.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente					
Vente no 30 —	4684	28	100' x irr.	8,945 p.c.	\$ 29,835.00
Un lot situé à l'angle nord-est du boulevard DES TRINITAIRES et de la rue JOGUES. Règlements de zonage: Domiciliaire, règlement no 3059, article 5-20-A. Hauteur: Minimum 3 étages, maximum 6 étages, article 5-20-D. Alignement: Article 5-2, règlement no 2875.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente					
Vente no 31 —	4684	27	106.5' x 92'	9,738 p.c.	\$ 29,394.00
Un lot situé à l'angle nord-ouest du boulevard DES TRINITAIRES et de la rue LACROIX. Règlements de zonage: Domiciliaire, règlement no 3059, article 5-20-A. Hauteur: Minimum 3 étages, maximum 6 étages, article 5-20-D. Alignement: Article 5-2, règlement no 2875.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente					

QUARTIER SAINT-PAUL (mun.) PAROISSE DE MONTRÉAL (cad.)

Vente no 32 —	4684	26	106.5' x irr.	10,615 p.c.	\$ 31,845.00
Un lot situé à l'angle nord-est du boulevard DES TRINITAIRES et de l'avenue LAMONT. Règlement de zonage: Domiciliaire, règlement no 3059, article 5-20-A. Hauteur: Minimum 3 étages, maximum 6 étages, article 5-20-D. Alignement: Article 5-2, règlement no 2875.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente					

QUARTIER MERCIER (mun.) PAROISSE DE LA LONGUE-POINTE (cad.)

Vente no 33 —	398	709	35' x 69.6'	2,432.6 p.c.	\$ 2,190.00
Un lot situé rue PIERRE-TETREAULT, côté ouest, à quelque 245 pieds au nord de la rue SENTENNES. Règlements de zonage: Domiciliaire C-1, règlement no 2110, avec restriction - cf. art. 2-13-C.					
Vente no 34 —	404	1141 1142	50' x 100'	5,000 p.c.	\$ 4,000.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés rue PAUL-PAU, côté ouest, à quelque 120 pieds au nord de la rue d'ANJOU (croquis no 4003). Règlements de zonage: Domiciliaire, règlement no 2110, articles 2-11 et 2-7.					
Vente no 35 —	404	1119 1120	50' x 100'	5,000 p.c.	\$ 4,000.00
Deux (2) lots, à être vendus "en bloc", situés rue DESMARTEAU, côté est, à quelque 120 pieds au nord de la rue d'ANJOU (croquis no 4003). Règlements de zonage: Domiciliaire, règlement no 2110, articles 2-11 et 2-7.					
Vente no 36 —	409	333 à 339 incl.	179' x 100'	17,900 p.c.	\$ 14,320.00
Sept (7) lots, à être vendus "en bloc", situés rue de MARSEILLE, côté sud, entre la rue GONTHIER et les limites (est) de la Ville de Montréal. Zonage: Commercial - classe I, règlement 2110. Hauteur: deux (2) étages seulement. Occupation: Article 3-2, règlement 2110. Alignement: A être fixé par le directeur du service des permis et inspections.					
Vente no 37 —	404	790	42' x irr.	3,735 p.c.	\$ 2,988.00
Un lot situé à l'angle sud-ouest des rues de GROSBLOIS et PAUL-PAU, tel que délimité par les lettres A B C D A, sur le croquis no CR-4001 préparé par le service des travaux publics et daté du 10 septembre 1965. Règlement de zonage: Commercial, classe I, articles 3-7 et 3-2.					
Vente no 38 —	404	P.1117	32.5' x 94'	3,055 p.c.	\$ 2,444.00
Un lot situé à l'angle nord-ouest des rues d'ANJOU et PAUL-PAU, tel que délimité par les lettres J K L M J sur le croquis no CR-4002 préparé par le service des travaux publics et daté du 21 septembre 1965. Règlement de zonage: Règlement no 2110, articles 2-11 et 2-7 (domiciliaire).					

JEUDI, LE 27 AVRIL 1967

QUARTIER SAINT-LAURENT (mun.) QUARTIER SAINT-LAURENT (cad.)

Vente no 20 —	842	—	irr. x irr.	20,449 p.c.	\$ 572,572.00
Un emplacement situé rue SHERBROOKE, côté nord, s'étendant de la rue DUCHOCHER à la rue HUTCHISON, tel qu'illustré sur le plan no S-26 St-Laurent préparé par le service des travaux publics, et daté du 22 octobre 1963. Règlements de zonage: a) Zonage et occupation: règlement no 1132, article I. b) Hauteur: 1° Hauteur minimum exigée — règlements no 2267 et no 1132. 2° La limite de hauteur est fixée par les articles 2c et 2f suivant un gabarit établi. c) Alignement: règlement no 2728. d) Marge de reculement sur les limites séparatives arrière: règlement no 2267, article 4. e) Exigences spéciales: règlements nos 1132 et 2267.					
N.B. — Clause spéciale en ce qui a trait aux articles 4 et 6 des conditions de la vente					

— Suite à la page 15

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

AIDE DOMESTIQUE DISPONIBLE

Faites faire vos gros travaux par M. Thibault, murs et plâtres, 4500 plâtres, 3100 — service régulier 810.00. Tél.: 849-3973.

ANTIQUES CANADIENNES

Armoires, Récamier, table-refectoire, berçantes, chaises, tables, banc-lit, lave-mains, huche, lits poteaux-tourées, commodes, bancs-pous, pupitres, fauteuils, etc. Prix raisonnables, particulier. Tél.: 671-2276.

A LOUER

EXPO 67 A LOUER
5 MINUTES DE L'EXPO
Personnes, groupes, familles, réservez dès maintenant votre appartement meublé pour votre séjour à l'Expo, soit de 1 à 6 pièces, cuisinière.
Si réservé à l'avance, prix de \$3.00 à \$7.00 par jour par pièce. Centre de Montréal, près stations métro Berri - Sherbrooke.

APTS ST-ANDRÉ - CHERRIER

3736 rue St-André
525-4272 19-4-67

A VENDRE

150 classeurs usagés, 4 tiroirs, format légal, de \$2 à \$35. Aussi chaises, tables, 261 Craig est. Tél. 861-9879.

Lithographies originales de Polakoff, Szigal, Sigmund. Tél.: 278-0742 après 6h. p.m.

A VENDRE OU A ECHANGER

Duverney, luxueux cottage canadien 6 pièces, bon état, 2400, 2400, 2400. Verger - 510.00. Tél.: 667-6278.

CHALET A VENDRE

GRAND, 1300, St-Sulpice, magnifique chalet, 5 1/2 pièces, avec grand terrain, meublé, foyer, chauffage, bord de l'eau. Tél.: 386-7815.

DEMEURANT

ROUSSEAU TRANSPORT Déménagement local et longue distance. Emballage et entreposage. 725-2421.

DIVERS

TOP MART INC. 13 est, rue Ste-Catherine. Tél.: 845-0401. Station métro St-André. Vente de liquides de manufacturiers.

Tuxedos \$30, complets en tertiaire \$25, complets en tertiaire \$20, 3/4, imperméables \$5, 10; manteaux demi-saison \$12; vestons de sport \$10, \$15; pantalons \$3, \$5, etc.

Jeune adolescente expression française entre 12-15 ans, est invitée pour passer juillet chez famille expression anglaise, séjour en plan de visite familiale. Renseignements: 462-8799.

FEMME DEMANDE

Dactylo bilingue, minimum 2 ans d'expérience pour département des ventes et relève au standard, 4700 Itherville, 527-3111. Mme Michaud.

Dentiste, Côte-des-Neiges, demande secrétaire-réceptionniste bilingue. Tél.: 733-3631.

HOMME DEMANDE

OPPORTUNITÉ pour voyageur de commerce d'ajouter ligne de vêtements de base à différents territoires disponibles. Écrire Case 22, Le Devoir.

MAISON A VENDRE

Occasion exceptionnelle! bungalow 7 pièces, sous-sol fini, site résidentiel \$17,000. Tél.: 255-7566 après 6h. p.m.

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle. Maison de campagne, neuve et luxueuse, 3 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain. Chauffage électrique, 2 foyers. Complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pente, \$18,000. — \$98,00 par mois. 731-3501.

PERSONNEL

JEUNES FILLES, célibataires, vives, veufs, désirant rencontres sociales, courtois, se joindre à Du Bonheur Inc. Tél.: 9-0680. Pour inscription, envoyer \$2.00 à Case postale 401, Station Rosemont, Montréal, P.Q.

PRETS HYPOTHECAIRES

Argent sur propriété, 1er et 2e hypothèque 7% ou plus. — 729-4332.

PROPRIETE A VENDRE

Papineau angle boul. St-Joseph et Laurier, face théâtre, 3 étages, commerce en bas. Tél.: 387-2133.

OUTREMENT

Joli cottage, voisinage Stanilas, belles chambres à coucher, grande cuisine moderne, salle de bain, 2 1/2 salles de bain, fenêtres "Ruso", jardin, garage, maison condition parfaite. Occupation immédiate. M.L.S.

Mme A. D. PRÉFONTEINE 273-7879

Isabelle LAFONTAINE, courtier 932-6363

Notre intuition féminine vous aidera... 15-4-67

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements, habits et pantalons, transformés en devant simple dernier style.

DROLET TAILLEUR

Habits et costumes sur mesure 131 est, rue GUYOT

TRAVAIL DEMANDE

Traductrice interprète - français - italien - allemand. Tél.: 488-8868.

Lisez et faites lire "Le Devoir"

PROVINCE DE QUEBEC

CITÉ DE LACHINE

AMÉLIORATIONS DE LA BATISSE DE L'HÔTEL DE LA VILLE DE LACHINE

Des soumissions sont en développement scellées avec mention "Soumission pour construction et améliorations de la bâtisse de l'Hôtel de la Ville de Lachine" adressées à Monsieur Donat Beauchamp, Directeur des Finances de la Cité de Lachine, seront reçues à l'Hôtel de la Ville de Lachine, avant le 24 avril, 1967, à 5.00 heures p.m.

Seules les soumissions préparées sur les formules pouvant être obtenues de Monsieur Kenneth I. Robb, Architecte, à 1170 rue Notre-Dame, Lachine, seront acceptées.

Pour l'obtention des plans et devis un dépôt de \$50.00 sera exigé, lequel sera remboursé sur retour desdits plans et devis en bonne condition dans un délai de six (6) jours de la date de l'ouverture des soumissions.

La Cité de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation ou responsabilité de sa part quant aux soumissionnaires.

Les soumissions seront ouvertes à l'Assemblée régulière du Conseil de la Ville tenue le 24 avril, 1967, à 8.00 heures p.m.

DONAT BEAUCHAMP, Directeur des Finances, Cité de Lachine.

Lachine, le 11 avril, 1967.

CITÉ DE ST-LÉONARD

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, QUE:

Le règlement no. 686, amendement au règlement no. 91 et ses amendements, afin de permettre la construction d'une piscine intérieure à l'arrière de la propriété située au no. 3060 de la rue Beaulieu, a été adopté:

1—par le Conseil municipal, le 14 mars 1967;

2—par les électeurs-proprétaires, le 6 avril 1967.

Donné à Saint-Léonard, ce 12e jour d'avril 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Trésorier

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-B du code civil de la province de Québec, que Jacques Fafard opérant seul sous les noms et raisons sociales "Jacques Fafard Inc." dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, P.Q., a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 31e jour du mois de mars 1967 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 6e jour du mois d'avril 1967 sous le numéro 197261.

Date à Montréal, P.Q., ce 7e jour du mois d'avril 1967.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS aux entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUSMISSION POUR CONTRAT NO 726" concernant "L'EXCAVATION EN VUE DU DÉVALOISEMENT DU CHENAL, DE LA STATION 348 - 79 A LA STATION 385 - 79, PROJET DE WELAND, VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT," seront reçues au Bureau de l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent, Immeuble Majestic, 336, rue Cooper, Ottawa 4e, ou au 305, avenue Glendale, St. Catharines (Ont.), jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'Est, le mercredi 3 mai 1967.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au Bureau de l'ingénieur en chef, 3250, rue Ferrier, Montréal 56 (P.Q.), ou au Secrétaire, Immeuble Majestic, 336, rue Cooper, Ottawa 4e (Ont.), ou au directeur des travaux, 385, avenue Glendale, St. Catharines (Ont.), contre le versement de cent dollars (\$100), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir son dépôt afférent à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission, représentant 10 p. 100 de la soumission, par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte de des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire, L.-E. BELAND

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

OTTAWA, le 13 avril 1967

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 726 638

SIMONE CORMIER, demanderesse

vs

ANASTASIAS ECONOMIDES, défendeur

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,

mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à Anastasias Economides de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration est laissée pour lui au bureau de la Cour.

Montréal, 11 avril 1967.

Wilfrid BRODEUR, député-procurateur

Deschênes, de Grandpré, Colas, Godin, Coderre & Lapointe, 2501 Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal, Qué.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 729 015

GEORGE DESLAURIERS INC., corps politique et incorporé, ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal,

vs

H. P. GARIN COMPAGNIE, corps politique et incorporé, ayant son bureau chef dans la Cité de Salinas, dans l'Etat de Californie, un des Etats des Etats-Unis d'Amérique, et ayant une adresse à B.P. 1758, Salinas, Calif., U.S.A., (93903).

Défenderesse,

et

COURCHESNE LAROSE LTEE, et

R. L. BELLEAU INC., Tiers-Saisies.

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse H. P. GARIN COMPAGNIE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, le 11 avril, 1967.

Raoul Crevier, Procureur adjoint C.S.M.

Mes MARCUS & SELICK, Avocats, Suite 2202, 3410 rue Peel, Montréal, P.Q.

Procureurs de la demanderesse.

CITÉ DE ST-LÉONARD

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, QUE:

Le Conseil de la Cité de St-Léonard, à son assemblée régulière du 11 avril 1967, a adopté le règlement no. 686, amendement au règlement no. 91 et ses amendements afin de permettre la construction d'un triplex sur les lots nos. 229-A-92 et 94, avec marges latérales de 4 pieds 94, 2012 sud de la bâtisse.

Donné à Saint-Léonard, ce 12e jour d'avril 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Trésorier

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No. 11753

JEAN JAMMOT, peintre, des Cité et District de Montréal, demeurant à 1251 rue St-Marc, app. 12,

demandeur

contre

WAYNE ROZGAYA, de Winnipeg, province du Manitoba, défendeur

Il est ordonné au défendeur WAYNE ROZGAYA, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 12 avril 1967.

Wilfrid LEFEBVRE, greffier adjoint

Mes Séguin & Beaudoin, 2480 est, rue Jean-Talbot, Montréal, Qué.

avocats du demandeur.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No. 35649

DENIS GIROUX cultivateur de Ste-Brigide, district d'Iberville, province de Québec,

demandeur

contre

JEAN MARIE BEAUCHAMP, demeurant au 3295 rue Rouen, app. 3, Montréal, Qué.

Il est ordonné au défendeur JEAN MARIE BEAUCHAMP, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 12 avril 1967.

Wilfrid LEFEBVRE, greffier adjoint

Me Jean-Paul COUTURE, 350 rue Principale, Farnham, Qué.

avocat du demandeur.

AVIS

Avis est donné que Aldéric Roy, connu sous le nom de René Roy, présentera une requête au Lieutenant-gouverneur en conseil, pour changer son prénom "Aldéric" en celui de "René", afin d'être connu légalement comme étant René Roy, Montréal, 4 avril 1967.

Aldéric Roy, requérant.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat date du 10 avril 1967, par lequel V.L. Auto Body a transféré et assigné toutes ses dettes présentes et futures à General Factors Ltd., a été enregistré au Bureau du Registre de Montréal, ce 11 avril 1967, sous le numéro 1979243.

Ce même jour d'avril 1967.

LA BANQUE DE NOVA SCOTIA

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 avril 1967 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Carpet Sales (Montréal) Inc. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 11e jour d'avril 1967, sous le numéro 1979144.

Ce 11e jour d'avril 1967, La Banque Toronto-Dominion.

CITÉ DE ST-LÉONARD

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité:

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, QUE:

Le règlement no. 685 amendement au règlement no. 91 et ses amendements, afin de permettre la construction d'une partie de la zone I 1.0 située sur le lot no. 415, du côté nord du boulevard Metropolitain, a été adopté:

1—par le Conseil municipal, le 14 mars 1967;

2—par les électeurs-proprétaires, le 6 avril 1967.

Donné à Saint-Léonard, ce 12e jour d'avril 1967.

GASTON PION, Secrétaire-Trésorier

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 729675

DAME THERESA ROSSI, servante, épouse de Michael Ortuoso, pompiste, tous deux domiciliés et résidant à 4140 rue Wellington, dans la Cité de Verdun, district de Montréal,

vs

PIERRE BARBEAU, résidant à 3367 rue Wellington en la Cité de Verdun, district de Montréal,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur PIERRE BARBEAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à son intention.

Montréal, le 13 avril 1967.

Raoul CREVIER, procureur adjoint

A. J. ROSENSTEIN, C.R., 1117 rue Ste-Catherine, Montréal, P.Q.

procureur de la demanderesse

VILLE DE MONTRÉAL — Suite de la page 12

JEUDI LE 27 AVRIL 1967

QUARTIER MERCIER (mun.)

PAROISSE DE LA LONGUE-POINTE (cad.)

Vente no 39 —

Un lot situé à l'angle sud-est des rues ROBITAILE et DES-MARTEAU tel que délimité par les lettres A B C D A sur le croquis no CR-4002 préparé par le service des travaux publics et daté du 21 septembre 1965.

Règlement de zonage: Règlement no 2110, articles 2-11 et 2-7 (domiciliaire)

QUARTIER NOTRE-DAME-DE-GRACE (mun.)

PAROISSE DE MONTRÉAL (cad.)

Vente no 40 —

Un lot situé à l'angle sud-est des avenues BIERMANS et MADISON

Zonage: Domiciliaire - règlement no 1264, articles 12, 13, 4-D et 13

QUARTIER NOTRE-DAME-DE-GRACE (mun.)

PAROISSE DE MONTRÉAL (cad.)

Vente no 41 —

Un lot situé à l'angle sud-ouest des avenues BIERMANS et KENSINGTON

Zonage: Domiciliaire - Règlement no 1264, articles 14, 15 4-D et 13

QUARTIER AHUNTSIC (mun.)

PAROISSE SAINT-LAURENT (cad.)

potins financiers

commentaires sur
L'ACTUALITÉ
FINANCIÈRE

Marcel CLEMENT —

À noter...

p.c. sur celle de janvier 1966
alors que les importations s'é-
tablissent à 156,825 tonne-
contre 148,749 un an plus tôt

Dividend Shares	5.38	5.93	London City	37	32
Keystone Custodian 5-1	27.02	24.03	North Telephones 25 1/2 pfd	10	—
Keystone Custodian 5-4	6.67	7.23	Pac. Gas Transmission	131 1/2	141 1/2
Keystone Custodian K-2	6.73	7.35	Paco	185	215 1/2
Mass Invest. Grh Stks	12.06	12.20	Quebec Savings Bank	6	5 1/2
Mass Invest. Trust	16.35	17.87	Stability Life	310	410
Particifund	13.15	14.43	Univ. Factors	175	—
			Stedman Ind.	46 1/2	53 1/2

Mercredi	73.0	94.7	84.2	92.2	88
Mardi	72.9	94.8	84.1	92.2	89
Sem. pas.	72.7	94.3	83.6	92.1	88
Mois pas.	72.0	95.5	84.6	91.6	88
An. pas.	76.9	97.2	84.8	92.5	89
1967 hauf	73.0	95.6	84.9	92.1	89
1967 bas	70.1	91.5	81.8	90.5	84

Courtiers d'Assurance Agréés

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

[illegible]

Curtiss	300	60	60	60	Trader 66 W	200	280	280	280
Found pr	400	\$17	17	17	Transair	107	\$51½	51½	51½
G invest	99	\$61	61	61	Tr Can Pl	3974	\$29¾	29¾	29¾

Ind Gas	3367	\$13	12%	13	+ 1%	Trans Mt	3200	\$1794	174%	174%
Ind Gas	3367	\$13	12%	13	+ 1%	Trans Mt	3200	\$1794	174%	174%

[illegible]

Grain	225	53%	37%	37%	C Faraday	500	270	270	270
and Grain	650	56%	61%	63%	C Jamieson	1400	90	90	90
Feet Mfg	2050	89	85	86	C Keely	25575	8	7	7

PE	Plon	645	527	22	22	24	Centre	1250	17	17	17
PE	Plon	481	180	88	90	2	Centre	1250	17	17	17

[illegible]

V.S. et
V.S.O.P.

COGNAC
COURVOISIER
Le Cognac de Napoléon

COMPTABLES AGRÉÉS

L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS
DE QUÉBEC

THE INSTITUTE OF CHARTERED
ACCOUNTANTS OF QUÉBEC

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue LaGauchetière — Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE

Comptables agréés

Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Gérard Arbour, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C. C.A.
159 e., rue Craig 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS

Comptables agréés

3785 ouest, Jean-Talon
R.E. 1-7401
Villa Mont-Royal

AUDET, POUPART & CIE

Comptables agréés

R. Audet, B.A., L.S.C. Com. C.A.
G. Poupart, B.A., L.S.C. Com. C.A.
7073 St-Denis Montréal 10
272-8751

BASTIEN, BARRIERE & ASSOCIÉS

Comptables agréés

P. J. Bastien, C.A., R. Barrière, C.A.
G. Bordas, C.A., B. Pellerin, C.A.
Yves Jéau, C.A.
620 ouest, boul. Dorchester
Montréal 865-5886

LORENZO BÉLANGER & ASSOCIÉS

Comptables agréés

1980 ouest, rue Sherbrooke
Suite 340
937-4238

PAUL E. BONNIER

Comptable agréé

360, St-Jacques Montréal 1
842-4691 842-2761

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables agréés

R.V. Barnett, C.A. H.E. Bell, C.A.
A.M. Campbell, C.A. H.W. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. D.J. Flinn, C.A.
J.B. Orlin, C.A. A.W. Gilmore, C.A.
G. Grogan, C.A. J.P. Graveline, C.A.
G.P. Keating, C.A. C.A. Macdonnell, C.A.
R. Normandeau, C.A. D.C. Scott, C.A.
A.W. Smith, C.A.
Associés-résidents
Montréal — Québec
Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Winnipeg,
Regina, Calgary, Edmonton,
Vancouver

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE

Comptables agréés

R. Fredette, C.A. G. Charette, C.A.
R. Poupart, C.A. M. Lalonde, C.A.
L. Robitaille, C.A. H. Mercier, C.A.
T.C. Racette, C.A. L. Bélisle, C.A.
G. Pélissier, C.A. J. Verrier, C.A.
507 Place d'Armes
Tél.: 842-8621

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPERANCE

Comptables agréés

50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél.: 384-1890

DENIS, DESMARIS, HOULE ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

J.P. Denis, B.A., B.S.A., J.B.C. C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C. C.A.
Olivier Desmaris, B.A., L.S.C. C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Dorcas Monney, C.A.
57, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DESCHAMPS & GROTHE

Comptables agréés

J. Arthur Deschamps, C.A.
G. Grothe, C.A.
1411 Crescent, Montréal 25
845-3248

GAUVIN, DUCHARME, ROULEAU PRENOVOST, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Roger Gauvin, C.A.
J. Omer Ducharme, C.A.
Jean-Paul Rouleau, C.A.
Georges Prenovost, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Louis-P. Brault, C.A.
Pierre Leloup, C.A.
561 est, boulevard Crémazie
Montréal 11 Tél.: 381-8011

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés

1013 Côte Beaver Hall
866-8563

GÉRARD LABELLE

Comptable agréé

80 est, boul. Henri-Bourassa
384-9945

LACHANCE, BROUSSEAU, ALLARD & CIE

Comptables agréés

Bernard P. Lachance, C.A.
Pierre Y. Brousseau, C.A.
Daniel Allard, C.A.
Roger Martin, C.A.
A. Urbain, C.A.

110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 — 381-9323

LACOURSE ET LAMARRE

Comptables agréés

Louis Lacourse, C.A.
Bertrand Lamarre, C.A.
Gilles Nadeau, C.A.
2235 est, rue Sherbrooke,
Suite 300
Montréal 24, Qué.
523-3189

LAVALLEE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON, LUSSIER, NOISEUX, SÉNÉCAL

Comptables agréés

N. Lavelle, C.A. R. Lyonnais, C.A.
L. Gascon, C.A. J. Lussier, C.A.
P. Noiseux, C.A. R. Sénécal, C.A.
P. Bédard, L.L.S.C. D. Crackelt, C.A.
M. Demers, C.A. A. Lussier, C.A.
M. Hardy, C.A. G. Poupart, C.A.
215, rue St-Jacques, Montréal
Tél.: 849-7791

LEBLANC & CIE

Comptables agréés

Fernand E. Leblanc, L.S.C. C.A.
436 est, rue Laurier



"Allons, allons, gentilles demoiselles, un cube de sucre contre un beau sourire 'fernandésque'! Ces trois charmantes ferventes des courses à Blue Bonnets ont nom: Dorothy Bernstein, Ellie Israel et Myra Goldhar. Le "monsieur" est Gay Parader.

INSCRITS A BLUE BONNETS



PREMIERE COURSE	
7 Twinkle Comet	Savigneux 3
3 Thunder Shower	Bédard 7-2
4 Convention	L. Bergeron 4
1 The Marshall	St-Arnaud 9-2
4 Prince Way	S. Gria 6
2 Miss Milwaukee	C. Briere 8
4 Honey Pete	F. Lehoucq 8
3 Easter Nimitz	G. Paquette 10
Aussi éligible:	
Holt Charm	W. Bourgon
Champ Mon	R. Côté

DEUXIEME COURSE	
3 Eddie Lee	G. Lachance 3
1 Keyko	B. Côté 7-2
2 Big Chief	H. Filion 4
4 Sweet Song	M. Bergeron 9-2
7 Singing Heather	Normandin 6
4 Speedy Sam	R. Bédard 8
3 Chester Brown	M. Turcotte 8
3 Mr. Waters	H. Lamarr 10
Aussi éligible:	
G. M. See	P. Robillard

TROISIEME COURSE	
4 AMBLE - Conditions - \$2,500	
3 Hoto Lem	Y. Plouffe 3
3 Jane C. Adios	R. Côté 7-2
4 Easy Abe	P. Caldwell 4
7 Tarr's Blackstone	Robillard 9-2
4 Scotch Talent	Bouvet 6
2 Mike Rainbow	M. Picard 8
7 Ensign Frost	G. Bédard 8
4 Phantom Hanover	Ponton 10
1 Play Rough	G. Filion 12
Aussi éligible:	
Squire Dean	M. Héroux
Dean Leo	J.G. Broseaux

QUATRIEME COURSE	
4 TROT - A réclamer - \$2,300	
4 Scotch Trial	Gamache 3

Cassius Clay, le nègre mâle

WASHINGTON — Cassius Clay, le champion mondial des poids légers à la boxe, a comparu en Cour Suprême des États-Unis hier après-midi dans l'espoir d'obtenir un sursis pour ne pas être obligé de faire son service militaire à compter du 28 avril.

Clay a rempli ses formulaires de protestation sous le nom de Mohammed Ali et décrit sa personnalité ainsi: "Un Noir de 25 ans, appelé aussi un nègre du sexe mâle qui remplit les fonctions de ministre musulman."

Clay risque de perdre \$40,000 en bourses s'il ne peut se soustraire à un séjour d'au moins 6 mois dans l'armée américaine.

André Larente nommé arbitre en chef

La Ligue Nationale de baseball junior du président Armand Mondou est heureuse d'annoncer la nomination du jeune André Larente au poste d'arbitre en chef pour la prochaine saison. Larente succède à son père Charlie qui a dû résigner à cause de ses nombreuses occupations personnelles. André Larente a été à la bonne école (celle de son père) et nul doute que le personnel

d'arbitres qui sera sous sa tutelle sera le meilleur de la province.

Les arbitres travailleront en rotation dans le circuit. Les hommes en bleu qui travailleront sous la tutelle de Larente travailleront dans toutes les villes du circuit.

La Ligue Nationale de baseball junior a exprimé à Charlie Larente le regret de le voir partir et la remercie sincèrement pour le travail fait avec la ligue au cours des dernières années. Chose certaine, la ligue Nationale a toujours eu un bon personnel d'arbitres et avec l'héritage que Charlie Larente lui a laissé, le circuit sera de nouveau bien dirigé.

André Larente, qui prend la relève de son père, a de la classe. Il l'a prouvé par le passé et il est reconnu comme l'un des meilleurs arbitres de la province.

Voulez-vous rencontrer un ami sincère du sexe opposé?

VOIR PAGE FÉMININE

Claude Pelletier favori aux rênes de Gay Parader

La réunion du printemps à Blue Bonnets reprend sa dernière phase en présentant, cette fin de semaine, plusieurs trotteurs et ambieurs talentueux; commençant par un excellent programme ce soir.

L'épreuve principale de ce programme verra sept partants, incluant deux envahisseurs de la piste Liberty Bell de Philadelphie, qui se disputent un amble préféré doté d'une bourse de \$8,500.

Les nouveaux venus sont Shadyale Hymn et Tarport Prince. Le premier de ceux-là a été classé parmi les meilleurs chevaux de trois ans aux États-Unis l'an dernier, lorsqu'il a gagné \$62,407 en luttant contre les meilleurs ambieurs de son âge, incluant Romeo Hanover.

Ce soir, Shadyale Hymn sera piloté par Paul Hébert. Il est considéré comme deuxième choix logique à 7-2.

Le rôle du pré-favori sera tenu par Claude Pelletier avec Gay Parader, un cheval de cinq ans propriété de la ferme Del Rosa de Montréal. Gay Parader n'a pris le départ que deux fois cette année, cependant la dernière fois il ne devait céder que par un nez à Perfect Knight, en 2:02.4.

Les autres seront Faithful Kid, Direct M Adios, Key Pebble et Cap Hanover. Ce dernier, même s'il est négligé du handicapier d'après les sélections matinales, retiendra l'attention de plusieurs, à cause de sa réputation. L'année dernière, par exemple, il se classait troisième à Bret Hanover et Tacile dans le mémorable amble à Blue Bonnets.

Une autre course réserve beaucoup d'émotions aux amateurs. Il s'agit d'un amble réservé aux chevaux de trois ans, qui disputent une bourse de \$4,000. On verra alors à l'œuvre trois chevaux invaincus cette année, avec Leader Lobell, dirigé par Jean-Guy Brosseau, comme pré-favori. Sa fiche démontre trois victoires en trois départs, jusqu'à maintenant.

Toutefois, Captain Forever, conduit par Charlie Poulin, possède un record identique, tandis que Mr. Etan à Gilles Lachance a une fiche parfaite en deux départs.

Encore cette fois, le peloton comptera une couple d'envahisseurs venant de la frontière sud, Innerall et Super Dares. Innerall a déjà enregistré une victoire en 2:03 à la piste Pompano de Floride. Les six chevaux sont de propriété canadienne.

Cincinnati dans la ligue Américaine de football

CINCINNATI — Pete Rozelle, le commissaire du football majeur aux États-Unis, a laissé entendre hier après-midi que la 10ème franchise de la Ligue Américaine de Football serait attribuée à la ville de Cincinnati.

"Il est évident que la ville de Cincinnati nous intéresse beaucoup", dit Rozelle, "j'espère que nous serons en mesure d'en faire l'annonce officielle d'ici cinq semaines, soit avant notre grande réunion annuelle du printemps au mois de mai."

Pete Rozelle devait ajouter que trois autres villes avaient également fait application pour l'obtention de cette 10ème franchise dans la Ligue Américaine... mais qu'il n'était pas en mesure de divulguer les noms.

"Nous avons mené une enquête approfondie sur les futurs magnats du circuit, d'avoir le commissaire, et nous sommes satisfaits que Paul Brown, ex-pilote des Browns de Cleveland et John Wiethe, un politicien local méritent la baraque de la nouvelle équipe."

"Nous avons aussi pris en considération les facilités pour le football, dans chaque ville."

Les terrains de Crosley Field, où l'on joue au baseball, et de l'université de Cincinnati peuvent très bien se prêter à du football majeur. Du moins pour les premières années. On nous a toutefois assuré qu'il y aurait avant longtemps la construction d'un stade imposant et exclusif au football majeur."

Le stade est toujours la chose la plus importante, semble-t-il.

Mise au point de Judy LaMarsh

OTTAWA — Le secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh, a déclaré hier aux Communiqués d'une agence de publicité de Toronto, et non la société Radio-Canada, décidait de la jouer de hockey de la ligue Nationale à présenter au Canada.

Elle a ajouté que les droits de radio-diffusion des éliminatoires de la coupe Stanley appartiennent à l'agence McLaren Advertising Co. Ltd., et que Radio-Canada faisait seulement vendre le temps nécessaire à cette agence.

Frank et Brooks Robinson accueillent les Twins à grands coups de bâtons!

BALTIMORE — Frank Robinson a réussi deux coups de circuit et Brooks, un, hier alors que les Orioles de Baltimore ont décroché une victoire de 7-1 sur les Twins du Minnesota.

Frank Robinson, qui a co-gagné 49 circuits au cours de la saison dernière, a réussi son premier contre Dean Chance à la première manche, et son deuxième, à la troisième manche.

Brooks Robinson a récolté le sien sur le premier lanceur du circuit de relève Jim Ollom. Chance, qui a perdu 10 de ses 13 parties lancées contre Baltimore, a été chassé du monticule à la quatrième manche alors que les Orioles ont marqué quatre points. Chance a été débauché de la défaite pendant que Jim Palmer, gagnant de 15 parties l'an dernier, a maîtrisé les Twins du commencement à la fin de la partie.

S. Koufax à Montréal?

Sandy Koufax pourrait fort bien être le conférencier au banquet des champions de la ligue de baseball d'Amérique junior l'automne prochain.

Le plus grand lanceur gaucher du baseball rencontrera deux dirigeants du circuit en fin de semaine pour discuter de cette possibilité. Le président Alfred Spada et le gérant général Fernand Liboron se rendent à St-Louis avec l'intention de conclure une entente à cet effet.

Koufax sera à St-Louis pour commenter la première partie de la série télévisée "Baseball Game of the Week". Les Dodgers de Los Angeles seront les adversaires des Cardinals à cette occasion.

Des pourparlers sont en cours depuis plusieurs mois. Tim Thompson qui est venu à Montréal à trois reprises l'an dernier, s'est fait le porte-parole du circuit. Claude Raymond a aussi vanté les mérites de la ligue au cours de la période du camp d'entraînement. L'amitié que porte Buzze Bavasi à la ville et aux amateurs de baseball de Montréal est aussi de nature à encourager MM. Spada et Liboron.

Si Koufax acceptait l'invitation, il succéderait à Jackie Robinson comme conférencier à ce banquet qui a remporté un succès remarquable l'an dernier. Un total de 478 personnes avaient déboursé la somme de \$10 pour venir entendre l'invité d'honneur et partager la joie des nombreux jeunes qui ont reçu des trophées.

Le banquet de cette année aura lieu le 16 octobre au Reine Elisabeth. La date est réservée depuis plusieurs mois à cet hôtel car les administrateurs sont convaincus d'accueillir plus de 1,000 personnes si Koufax dit oui à l'invitation.

Kidd revient en scène

TORONTO — Bruce Kidd prendra part à sa première course depuis trois ans de main, mais son entraîneur Fred Foot, a déclaré que l'ancienne médaille d'or aux Jeux de l'Empire de 1962 n'avait pas l'intention d'effectuer un retour à la course à pied.

Kidd avait pris sa retraite à l'issue des Jeux olympiques de Tokyo en 1964 pour être opéré au tendon d'Achille. Depuis, le Canadien est à l'emploi du ministère de l'éducation ontarien et court environ cinq milles tous les matins.

Il a pris de l'enbonpoint et a déclaré que son emploi au ministère ne lui laissait que très peu de loisirs.

Kempf irait aux Eskimos

EDMONTON — Les Eskimos d'Edmonton de la Conférence de l'Ouest tentent actuellement de faire signer un contrat à Peter Kempf, des Alouettes de Montréal.

C'est la nouvelle révélée hier par le gérant-général Norm Kimball des Eskimos. "Nous sommes actuellement à régler les détails de cette transaction afin d'acquiescer les services de ce spécialiste des bottes de placement."

Kempf s'est aligné avec les Alouettes de Montréal, l'an dernier, après avoir été obtenu des Lions de la Colombie-Britannique. Kempf fut le meilleur compteur des Lions durant trois années consécutives.



HIER	
LIGUE NATIONALE	
New York à Pittsburgh 2	
Philadelphia à Chicago (rem.)	
St-Francisco à Atlanta (soir)	
Houston à Cincinnati (soir)	
Los Angeles à St-Louis (soir)	
LIGUE AMERICAINE	
Baltimore 7 Minnesota 1	
Chicago 8 Boston 3	
Cleveland à Californie (soir)	
A JOUR D'HUI	
LIGUE NATIONALE	
Chicago à Pittsburgh	
New York à Philadelphia (s)	
San Francisco à Atlant (soir)	
Houston à Cincinnati (soir)	
Los Angeles à St-Louis (soir)	
LIGUE AMERICAINE	
Debut à Minnesota	
Boston à New York	
Cleveland à Californie (soir)	
Baltimore à Kansas City (soir)	

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE	
G	P
Houston	2 0 1.000
Cincinnati	1 1 0.500
St. Louis	1 1 0.500
Pittsburgh	1 1 0.500
Chicago	1 1 0.500
New York	1 1 0.500
Philadelphia	1 1 0.500
San Francisco	0 1 0.000
Los Angeles	0 1 0.000
Atlanta	0 2 0.000

LIGUE AMERICAINE	
G	P
Baltimore	2 0 1.000
Kansas City	1 0 1.000
Boston	1 1 0.500
New York	1 1 0.500
Washington	1 1 0.500
Californie	1 1 0.500
Detroit	1 1 0.500
Chicago	1 1 0.500
Cleveland	1 1 0.500
Minnesota	0 2 0.000

Pluie d'erreurs

BOSTON — Les White Sox de Chicago l'ont emporté hier au compte de 8-5 sur les Red Sox de Boston alors que Ron Hansen d'un coup de deux buts, alors que les coussins étaient tous occupés, a servi de bougie d'allumage à une remontée de cinq points à la neuvième manche. Une pluie d'erreurs s'est abattue sur le terrain au cours de cette joute. Le double de Hansen a fait compter Tommie Agee et Tom McGraw pour donner une avance de 6-5 aux White Sox. Jerry Adair a fait compter deux points au moyen d'un simple.

Les Red Sox ont commis trois erreurs au cours de cette neuvième manche fatale, dont deux par le joueur de 3e but Joe Foy. Il y eut en tout sept erreurs de commissions par les deux équipes, dont cinq par les Red Sox. Les White Sox, qui avaient perdu la partie d'ouverture mercredi à Boston, n'ont gagné qu'une partie, en perdant huit, l'an dernier à Fenway Park.

Chicago 010 010 005-8 13 2
Boston 100 003 010-3 8 3
(5) Lockyer (9) et Josephson; Brandon, Fischer 61 et Ryan; G-Lamabe (1-0) P-Fischer (0-1) Circuit.

Chicago - Ward (1)

Chicago remet la monnaie de sa pièce aux Maple Leafs

TORONTO — Les Black Hawks de Chicago ont compté à deux reprises dans la troisième période, hier, pour remporter de justesse une victoire de 4 à 3 sur les Maple Leafs de Toronto, s'installant ainsi sur un pied d'égalité avec leurs rivaux dans les séries éliminatoires de 4 de 7. Les deux équipes ont maintenant deux victoires chacune.

Toutefois la victoire des Hawks a été coûteuse alors que Hall fut atteint à la gorge par un lancer de Jim Pappin.

Doug Mohs, qui n'avait pas pris part à la joute de mardi en raison de malaises au dos, était de retour hier et sa présence fut appréciée, ayant récolté deux passes.

Plus de 15,000 spectateurs assistaient au match et à la troisième minute de jeu, à la surprise de tous, une souris a fait son apparition sur la glace. Ceci devait inspirer Toronto alors que 42 secondes plus tard, Keon nivelait les chances.

Brian Conacher jouait en remplacement de George Armstrong blessé au dos et c'est lui qui a préparé le but de Keon.

Première période

Après neuf secondes de jeu, Wharram avait pris Sawchuk en défaut après avoir capté une passe parfaite de Mikita.

Moins de cinq minutes plus tard, Pilote contourna le filet des Leafs et parvint à loger le disque derrière Sawchuk redonnant l'avance aux champions.

Toutefois, les Leafs devaient riposter à nouveau grâce à Horton qui, parvenant seul devant Hall, l'a bien déjoué à 10:14. Les Hawks jouaient alors à court de deux hommes, tandis que les Leafs avaient un joueur au banc des punitions.

Sawchuk et Hall ont volé la vedette tour à tour dans les dernières minutes de jeu.

Deuxième période

Esposito a eu deux magnifiques chances de compléter au début de l'engagement, mais n'a pu déjouer Sawchuk à près de distance.

Bobby Hull a pris le retour du lancer de Esposito à la deuxième occasion mais encore une fois Sawchuk tirait son épingle du jeu.

Puis ce fut au tour de Hall de briller aux alentours de la 10ème minute de jeu, effectuant trois arrêts importants alors qu'encre une fois, les deux équipes jouaient à tout rompre.

Les Leafs et les Hawks se sont échangés l'avantage du jeu dans cet engagement et

au cours de la 12ème minute de jeu, le vétéran gardien des Leafs brillait devant Mikita parvenu seul devant lui.

Toronto a joué avec un désavantage numérique à trois reprises contre deux pour Chicago. Mohs fut chassé, alors qu'il restait un peu plus de deux minutes à jouer, après avoir malmené Hillman la long de la clôture.

Troisième période

Les Hawks ont débuté en lions et Nesterenko a compté à 2:31 donnant l'avance à Chicago pour une troisième fois dans la partie.

Jarrett fut puni moins de deux minutes plus tard et même si les Leafs bourdonnaient autour du filet de Hall, ils furent impuissants à le déjouer avec un Stapleton brillant à la défense.

Bobby Hull comptait le dernier but des champions à 8:48 grâce à un lancer haut par dessus l'épaule de Sawchuk.

Les Black Hawks semblaient satisfaits de leur avance de deux buts, alors qu'il ne restait que 10 minutes à jouer en 3e période.

Dennis Hull a effectué l'une des seules montées des siens en tentant de diviser la défense torontoise. Il a laissé deux joueurs des Leafs étendus sur la glace, alors que Horton a dû se rendre au banc des siens ayant subi une entaille à la figure.

Pappin a ensuite effectué un lancer à la hauteur du menton de Hall et la rondelle l'a atteint à la gorge. Il a dû se rendre au vestiaire et c'est alors que Delordy l'a remplacé devant les filets.

Il ne restait que 2:23 à jouer en dernière période lorsque Walton s'est emparé du disque à l'entrée du but pour déjouer Delordy. Mahovich et Hillman ont obtenu des assistances.

Sawchuk fut retiré du filet avec 1:32 à jouer, mais l'attaque à six des Leafs n'a rien produit, grâce aux échecs furieux des Hawks.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE	
1-Chicago: Wharram (2)	0:09
2-Toronto: Keon (2)	3:42
3-Chicago: Pilote (2)	8:02
4-Toronto: Horton (1)	10:14
Punitions: D. Hull 6:16, Jarrett 9:12, Walton 9:33, Van Impe 9:40, Stenkowski 11:25, Prosser 14:46, Chicago (service par Des) 15:48	
DEUXIEME PERIODE	
Aucun but	
Punitions: Mohs, Jeffery 3:22, Jeffery 12:27, Conacher 13:43, Mohs 17:30	
TROISIEME PERIODE	
5-Chicago: Nesterenko (1)	2:31
6-Chicago: R. Hull (3)	8:48
7-Toronto: Walton (1)	17:27
Punitions: Jarrett 5:14, Mahovich, Hillman 11:27	
LANCERS PAR:	
CHICAGO 13 7 6-26	
TORONTO 12 9 12-33	

FAITES UN BON DEBUT AVEC LA TONDEUSE

LAWN BOY!

Lawn-Boy De Luxe de 19"

Pour une coupe plus facile

- Démarrage ultra-facile
- Maniement ultra-facile
- Réglage ultra-facile de hauteur de coupe

(levier ajuste instantanément la hauteur des roues).

Modèle 5235 \$99

Ramasse-herbe Lawn-Boy de 19"

Le modèle à ramasse-herbe de 19" est le même que le Deluxe avec la commodité de plus de notre remarquable ramasse-herbe. Cet accessoire ramasse l'herbe coupée, les feuilles, les mauvaises herbes et les débris lorsque vous tondez le gazon.

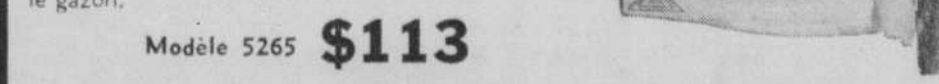
Modèle 5265 \$113

1406, St-Denis (Coin Ste-Catherine) Centre d'Achats Wilderton (2785 Van Horne)

6955, rue St-Hubert (coin Bélanger) Stationnement facile et gratuit

Ouvert tous les jours et vendredis soir jusqu'à 9:30

Commandes téléphoniques: 288-0251



OMER DESERRES

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR

Dirigées par Jacques Hébert 3471 ST-DENIS, MONTRÉAL V. 9-2228

VIENT DE PARAÎTRE... ...AUX ÉDITIONS DU JOUR

CAMPING et CARAVANING, GUIDE 1967-1968

par GERARD POUPART et JEAN-PAUL DENIS — Guide bilingue commandité par la Fédération canadienne de Camping et de Caravaning

● Description de 650 terrains de camping du Québec ● Section spéciale pour les terrains près de l'Expo ● Ontario, Maritimes, Terre-Neuve ● États du Maine à la Floride

En vente partout à \$1.00 — Distributeur: La Cie de Distribution de la Patrie, 397, Place de Louvain, Montréal 11 — Tél.: 874-7394

Vachon, la grande étoile

Le Canadien mate les Rangers 2-1 en surtemps grâce à un but de Ferguson, le nouveau héros

par Roger LABONTE

NEW YORK. — Les Canadiens ont éliminé hier soir les Rangers de N. Y. (en quatre parties), des éliminatoires pour la coupe Stanley, mais ils ont du batailler ferme jusqu'à la toute fin, et en surtemps, par surcroît, pour finir la bataille à New York. Affaiblis de victoires dans cette série de 4 de 7, encouragés brillamment par leurs partisans, les valeureux Ran-

gers n'ont lâché prise qu'à la sixième minute de la période de surtemps lorsque John Ferguson a tiré profit d'une erreur d'un ancien canadien Donny Marshall.

Ce dernier bataillait dans le coin gauche de la patinoire, près de Giacomini pour tenter de débayer sa zone défensive. Mais le disque lui échappa, parvint jusqu'à Claude Larose, posté un peu plus en

avant et ce dernier décocha son tir. Giacomini bloqua mais en se retournant, le disque demeura libre près de lui fut saisi par John Ferguson toujours opportuniste. L'égalité de 1 à 1 qui avait subsisté depuis la 17e minute de la 2e période était brisée et le Tricolore enlevait les honneurs du match au compte de 2 à 1, et la série demi-finale en quatre victoires.

Les Rangers méritaient la victoire

Les Rangers auraient mérité de gagner ce match pour ainsi prolonger la série. Ils ont offert du bien meilleur hockey que le Canadien, hier soir. Jim Neilson, Bob Nevin, Wayne Hillman, Phil Goyette, Red Berenson et Rod Gilbert furent autant de joueurs qui furent vaincus par les proesses du jeune Rogatien Vachon réussies à leurs dépens. Et, en dernière analyse, bien que Giacomini eût également offert une magnifique exhibition, dans ce match aux évolutions vives et rapides, il aurait mérité d'avoir le dernier mot.

Mais John Ferguson, qui en était à son second but vainqueur dans les rondes éliminatoires actuelles, fut plus vif que lui au moment où il croyait la situation totalement sous contrôle.

Rod Berenson, qui la chance n'a pas choyé, hier soir, a donné la frousse à Toe Blake et Rogatien Vachon en deux occasions en frappant le poteau des filets en deux occasions, à la première période en faisant dévier un lancer de Howell, et en surtemps, alors que, cette fois, Vachon semblait totalement hors d'équilibre.

Canadien lent à démarrer

Les Canadiens ont mis du temps à démarrer, dans ce match. Ils n'ont effectivement réussi leur premier lancer sur Ed Giacomini qu'à la septième minute de l'engagement. Mais trois minutes plus tard, cependant, Jean-Claude Tremblay ouvrait le pointage en décochant un dur boulet de la ligne bleue, sur la mise au jeu faite par Henri Richard. Giacomini a semblé perdu sur ce jeu car le lancer de Tremblay a été décoché très rapidement. Le disque n'a pas quitté la glace et s'est introduit

dans la cage des Rangers à travers les patins du gardien.

Une bagarre impliquant Terry Harper et Reggie Fleming avait éclaté à la cinquième minute de jeu. La scène s'est passée contre la cage de Rogatien Vachon alors que les esprits se sont échauffés pendant que le Tricolore cherchait par tous les moyens de dégager sa zone défensive. Harper, qui n'a donné aucun coup parce qu'il en fut empêché par le juge de lignes Neil Armstrong, en a par contre reçu plusieurs de son op-

posant. Tous deux furent punis pour cinq minutes.

Les Rangers ont encore dominé, dans l'ensemble, par la suite, bien qu'ils n'aient réussi que 6 lancers contre sept. Mais ils ont connu du succès avec leur mise en échec serrée et ils ont bien fait, défensivement, dans leur propre territoire. Kurtenbach, Richard, Rochefort, Hadfield, Balon, furent aussi mêlés à l'échauffourée dans cette période, mais seuls Rochefort et Ingardfield furent envoyés aux fagots.

J.-C., prolifique compte

Pour Jean-Claude Tremblay, c'était son deuxième but dans les séries éliminatoires.

La deuxième période n'a pas menagé les émotions aux 15.925 spectateurs massés dans le Garden. Les Rangers ont bataillé ferme dans cette période et le sort les a bien servis pour ce qui est des punitions décernées par l'arbitre Vern Bueffey. Les protégés de Francis qui n'avaient pu profiter des avantages numériques auparavant, ont mis à profit une punition décernée à Ferguson, avant que

ce tiers temps ne prenne fin. Phil Goyette a déjoué Rogatien Vachon, avec l'aide de Marshall et Nevin au cours d'un échange rapide devant la cage, moins de trois minutes avant la fin. Jusque là, Vachon avait été solide et brillant particulièrement devant Wayne Hillman en trois occasions.

Avant ce but égalisateur (1-1), les Rangers avaient pu lutter farouchement pour contenir les Canadiens. La rude mise en échec qu'ils pratiquèrent leur a valu d'évoluer à court de deux

Rangers, à l'an prochain

Le but d'ouverture marqué par Jean-Claude Tremblay, en première période, était son troisième dans les séries. Quant à celui de Goyette, au deuxième tiers-temps, c'était son premier, le sixième des Rangers dans les jeux de puissance.

Les Rangers ont évolué avec l'énergie du désespoir, en troisième période et on ne peut dire que ce sont les Canadiens qui ont eu le meilleur des échanges. Nevin est venu à un cheveu d'ajouter à la fiche des siens, en trois occasions à la faveur de ruelles devant le filet de Vachon. Les Rangers

Compteurs des séries

	B	A	Pts
Mahovich, Toronto	2	4	4
Backstrom, Can.	3	2	5
B., Hull, Chicago	3	2	5
Béliveau, Can.	2	3	5
Pilote, Chicago	2	3	5
Larose, Can.	1	4	5
Mohs, Chicago	0	5	5
Ferguson, Can.	3	1	4
J.C. Tremblay, Can.	2	2	4
Gilbert, N.Y.	2	2	4
Mikita, Chic.	2	2	4
Wharram, Chic.	2	2	4
Pappin, Toronto	2	2	4
Keon, Toronto	2	2	4
Rousseau, Can.	1	3	4
Stemkowski, Toronto	1	2	3
Richard, Can.	0	3	3
Nevin, N.Y.	0	3	3

LUCIEN LAVERDURE
(Instructeur-chef de l'Ecole de Tennis-Montreal)
8852 Boul. St-Laurent,
Mtl 11 Tél. : 384-9040
Tennis - Baseball - Golf
Bicycles - Trophées
Escompte spécial aux
Institutions religieuses

Voici un Gin intéressant à essayer

wiser
Le Dry Gin International

Tessier hors de danger

OMAHA, Nebraska — L'arbitre Yves Tessier de Drummondville, reposait hier dans un état satisfaisant à l'hôpital d'Omaha à la suite d'une blessure encourue mercredi soir dans la joute entre les Knights d'Omaha et les Wings de Memphis de la Ligue Centrale professionnelle de hockey.

Tessier a reçu la rondelle derrière l'oreille et l'arbitre en chef de la Ligue Nationale, Ian Morrison, était attendu ici hier afin d'enquêter sur l'accident. La joute fut très rude et on a imposé un total de 46 minutes en punitions au cours du deuxième engagement.

La fouine à l'écoute

C'est un John Ferguson tout ému qui affronta les journalistes après le match. L'ailier gauche du Canadien n'était pas encore revenu de ses émotions... d'avoir compté le but victorieux en supplémentaire.

Ferguson trouva quand même le moyen d'expliquer comment il avait compté ce but qui éliminait les Rangers du détail :

"Claude Larose décocha un dur lancer en direction des buts, que Giacomini arrêta. Mais je suis convaincu que Giacomini croyait déjà la rondelle derrière lui et ne vit pas le disque tomber à ses pieds.

"Je me suis élancé une première fois pour frapper la rondelle mais j'ai raté mon coup. Giacomini croula alors sur la glace mais en y allant d'un 2e coup de bâton j'ai réussi à pousser la rondelle dans les buts. Pour un moment toutefois je croyais que l'arbitre avait sifflé, arrêté le jeu... et que mon but ne compterait pas. Heureusement le filet était bon... et quelle sensation!"

23 ans, jour pour jour

En comptant le but vainqueur en supplémentaire, John Ferguson réalisait le même exploit que son pilote Toe Blake, il y a 23 ans... et jour pour jour.

En effet le 13 avril 1944, Toe Blake y allait du but victorieux, en supplémentaire pour donner au Canadien une victoire de 5 à 4 sur les Black Hawks de Chicago. Blake réussit son exploit aux dépens du cerbere Mike Karakas.

chance amènera le Tricolore à une autre conquête du championnat mondial!"

Ici et là...

• L'an dernier les Canadiens ont aussi éliminé Toronto, en semi-finale, en 4 joutes consécutives. Les voilà maintenant face à un autre long congé en attendant de connaître quels seront leurs adversaires en finale : Toronto ou Chicago.

• Avant que ne débute la période supplémentaire, Murray Oliver avait choisi Yvan Cournoyer pour enfilier le but victorieux alors qu'Eddie Johnston avait opté pour Gilles Tremblay. Les deux se sont trompés.

• En 15 buts de la semi-finale, le Canadien en a réussi 7 en troisième période et un en supplémentaire. Par contre les Rangers ont récolté 5 de leurs 8 buts sur des jeux de puissance.

• Les Rangers n'auraient pu répéter l'exploit des Maple Leafs de Toronto qui perdirent leurs trois premières joutes d'une série contre Détroit, en 1942, pour ensuite décrocher 4 victoires consécutives... et la Coupe Stanley.

• Le Canadien connaît une poussée depuis un mois. Les gars de Toe Blake ont d'ailleurs remporté 15 victoires consécutives... et n'ont perdu qu'un seul match dans leurs 19 dernières parties.

• La dernière joute qui nécessita du temps supplémentaire dans la L.H.N. fut le 6 mai 1965... alors qu'un but de Henri Richard, à Détroit, donnait la Coupe Stanley au Canadien.

Les hommes de Pollock

Sam Pollock, le gérant général des Canadiens, a tenu à rendre hommage aux Rangers de New York.

"La série n'a pas été aussi facile qu'on le croit en certains milieux, dit-il, et je dois rendre hommage aux Rangers qui ont offert une lutte de tous les instants.

"Nos gars ont dû travailler très fort pour les éliminer en 4 parties. Avec un peu de veine New York aurait certes pu remporter une couple de victoires!"

Les trois étoiles

C'est à Scotty Bowman que revient la tâche de choisir les trois étoiles du match de jeudi soir... et il n'y eut aucune difficulté à choisir Ferguson comme la vedette de la joute.

La 2e étoile est allée à Rogatien Vachon qui a certes sauvé le Tricolore à plusieurs reprises durant la partie. Le 3e choix de Bowman fut le ruse Phil Goyette, des Rangers.

Worsley ne se plaint pas

Lorne Worsley ne se plaint pas du tout d'avoir à jouer le rôle de cerbere substitut. Il a d'ailleurs beaucoup d'admiration pour le jeune Rogatien Vachon qui sait aussi bien tenir le coup sous la tension des matches de la coupe Stanley.

"Puis je suis censé être un porte-bonheur pour le Tricolore, dit-il. J'espère que cette

Coupe Stanley

Série "B"	G	P	BP	PC	Pts
Montréal	4	0	14	8	8
New York	0	4	8	14	0

(Montréal gagne la série semi-finale "B" 4-0)

Série "A"	G	P	BP	PC	Pts
Toronto	2	2	11	11	4
Chicago	2	2	11	11	4

(Chicago et Toronto sur un pied d'égalité)

HIER SOIR

Canadien 2 New York 1
Chicago 4 Toronto 3

Pittsburgh humilié 3-2 par les Mets

NEW YORK — Les Mets de New York ont surpris cinq mille de leurs partisans hier en remportant une victoire de 3-2 sur les Pirates de Pittsburgh que l'on favorisait pour décrocher le championnat de la ligue cette année.

Les Mets ont ainsi mis fin à l'emprise marquée sur eux du lanceur Vern Law qui les avait battu sept fois d'affilée jusqu'à hier.

Law, qui a pris la relève de Woody Fryman à la cinquième manche alors que le compte était égal à 2-2 accorda le simple qui donnait la victoire aux Mets, à la huitième manche, avec deux hommes de retires. Jerry Buchek, qui avait réussi un circuit aux dépens de Fryman, débuta avec un simple à la 8e manche. Il avança au deuxième coussin sur le coup sacrifice de Jerry Grote et compta le point vainqueur sur le double réussi au champ droit par Chuck Hillier qui frappait en relève à Chuck Estrada.

Chuck Estrada, obtenu des Orioles de Baltimore, a récolté sa première victoire de la saison et Law, subi sa 1ère défaite.

Chaque équipe a obtenu des hits. Les Mets ont eu 10 et les Pirates 9. Les Mets ont eu 10 et les Pirates 9.

Pittsburgh 001 100 000-2 8 1
New York 020 001 000-3 8 1
Fryman, Law (5) et Gonder; Seaver, Estrada (6), Taylor (9) et Grote.
G-Estrada (1-0) P-Law (0-1)
Circuit : New York - Buchek (1)

Clay-Patterson à Toronto ou Détroit

TORONTO — Irv Ungerman, de Toronto, a déclaré hier qu'une rencontre de championnat mondial entre les poids-lourds Cassius Clay et Floyd Patterson sera présentée soit au Maple Leaf Gardens ou à l'Olympia de Détroit, le 26 avril prochain.

Ungerman, qui est le gérant du champion Canadien George Chuvalo, a révélé hier qu'il était en pourparlers avec le camp de Clay et qu'il était assuré de pouvoir présenter cet-

te rencontre à l'un de ces deux endroits.

Le gérant du champion Canadien tente par la même occasion de substituer son protégé à Floyd Patterson. Ungerman a toutefois déclaré que le Gardens n'était pas intéressé en Chuvalo et ne donnait son approbation que pour un match Clay-Patterson. Cette rencontre, qui devait avoir lieu tout d'abord à Las Vegas en a été bannie, puis à Pittsburgh, aussi le même sort.

FINA AJOUTE 17,000 PRIX EN MAGOTS ET MUSTANG AU JEU PANORAMA '67

EN TOUT: 67,000 PRIX

TOUT LE MONDE Y JOUE, IL Y A DÉJÀ

PLUS DE 11,000 GAGNANTS

IL VOUS RESTE 56,000 PRIX À GAGNER

JOUEZ AU PANORAMA 67 DÈS AUJOURD'HUI. ET GAGNEZ!

SUR VOTRE ROUTE

FINA EST LÀ

ESSENCES, LUBRIFIANTS, SERVICE



Giap: les États-Unis n'ont atteint aucun de leurs objectifs au Vietnam

VARSOVIE — Les stratégies américaines ne sont parvenues à atteindre aucun des objectifs qu'ils s'étaient fixés, a notamment déclaré le général Giap, ministre de la défense du Nord-Vietnam, dans une interview accordée au journaliste australien Wilfrid Burchett et que cite l'agence PAP.

Prie de donner une appréciation de la situation au Vietnam au cours de l'année 1966, le général Giap a déclaré: "Ce qu'il y a de plus caractéristique pour l'année écoulée ce sont les lourdes pertes subies par le corps expéditionnaire américain. Il n'y a aucun doute que les stratégies de Washington ne les avaient pas prévues."

En ce qui concerne l'évolution de la situation au Vietnam, le général Giap dit qu'à son avis "Washington poursuivra l'escalade de la guerre, sans cesser pour autant de parler de paix. Les généraux américains s'en tiennent toujours à l'opinion qu'il suffit d'envoyer au Vietnam quelques nouvelles divisions, quelques nouveaux transports de bombes, de napalm et de gaz toxiques pour forcer le peuple vietnamien à se soumettre. Les bombardements redoubleront donc cette année. Mais plus les Américains s'engagent dans la guerre et plus lourde sera leur défaite. Le peuple vietnamien est plus décidé que jamais, tant au nord qu'au sud, à lutter jusqu'à la victoire finale. Les pays socialistes et toute l'humanité progressiste nous viennent rapidement et efficacement en aide".

Le général Giap, souligne Burchett dans sa correspondance, n'a pas caché le fait que le Nord-Vietnam aide le front de libération nationale au sud du pays et que cette aide sera poursuivie.

Le taux d'escompte ramené à 3,5% en Allemagne occidentale

FRANCFORT — Le conseil central de la Banque fédérale allemande réuni hier à Francfort a décidé d'abaisser le taux de l'escompte à 3,5%. Il était fixé à 4% depuis le 16 février dernier. Le nouveau taux de l'escompte sera en vigueur à partir du 14 avril. L'institut d'émission a en outre abaissé le taux de cession des avances sur titres de 5 à 4,5%. En revanche il n'a pas consenti une nouvelle baisse du montant des réserves que les banques sont tenues de déposer sans intérêt auprès de la Banque fédérale, mesure qui aurait eu pour conséquence d'augmenter les liquidités bancaires. La dernière baisse de ce plafond des réserves obligatoires était intervenue le 1er mars 1967.

Les pertes américaines en légère diminution

Les pertes américaines au cours de la semaine prenant fin le 8 avril ont été en nette diminution par rapport à celles de la semaine précédente. Elles s'établissent ainsi: 179 tués et 1.345 blessés. La semaine précédente elles étaient de 194 tués et 1.679 blessés.

Les pertes des forces du "monde libre" (Coréens, Australiens, Néozélandais) sont cette semaine de 16 tués et 73 blessés par 18 tués et 67 blessés précédemment.

Les pertes Vietcong ont, elles aussi, nettement diminué. Elles ont été de 1.478 tués pour 2.449 la semaine précédente.

Les pertes gouvernementales sont de 284 tués et 69 disparus.

Entre le 1er et le 8 avril les effectifs des forces américaines au Vietnam se sont accrus de 3.000 hommes, indiquent de source officielle américaine.

Les effectifs globaux (armée de terre, fusiliers-marins, marine, aviation) atteignent en effet le chiffre de 438.000 hommes.

Les effectifs Vietcong sont toujours estimés à 297.000 hommes par les services de renseignements américains.

Attaques du Vietcong

DANANG — Le ravitaillement de la troisième division de "marines" américains, installée à Phu Bai et dans les deux provinces les plus septentrionales du Sud-Vietnam est interrompu depuis hier matin à la suite de la destruction par le Vietcong du grand

pont routier et ferroviaire sur la rivière Nam O à dix kilomètres au nord-ouest de Danang.

Cet ouvrage qui est le plus grand pont sur la route nationale entre Hué et Danang a sauté hier matin.

Le Vietcong ont d'autre part attaqué au mortier la ville de Quang Tri et ses environs. Cent trente obus de 82mm ont été tirés. 30 d'entre eux ont explosé en plein centre de la ville. L'attaque a duré trois heures et demie.

Simultanément des commandos vietcong ont fait sauter deux des ponts routiers et ferroviaires situés à un kilomètre et demi au sud de la ville à coup de charges explosives. Les deux ouvrages ont été entièrement détruits.

Au même moment également l'état-major américain installé en ville recevait plusieurs obus de mortiers. Les pertes sont qualifiées de "légères" pour l'ensemble de l'attaque par le commandement américain à Saigon.

Une unité de blindés gouvernementaux et deux compagnies de fantassins ont été envoyées renforcer la garnison de la ville mais n'ont pu établir le contact avec les Vietcong.

C'est la seconde fois en huit jours que la ville de Quang Tri, la plus au nord du Sud-Vietnam, est attaquée par le Vietcong.

Jeudi dernier des commandos vietcong et nord-vietnamiens s'étaient rendus maîtres de la ville pendant plusieurs heures grâce à des complications dans la garnison et la population. Les pertes côté américain et gouvernemental avaient été lourdes.

Corée: nouvel et grave incident de frontière

SEOUL — Un incident qui s'est produit, hier matin, à l'aube à la frontière entre les deux Corées — incident qui aurait fait quatre morts, trois Nord-Coréens et un Sud-Coréen — est le plus grave enregistré depuis plusieurs années entre les deux pays. Il survient, observe-t-on, trois semaines avant les élections présidentielles en Corée du Sud.

Selon les informations parvenues à Séoul, les Sud-Coréens ont utilisé des canons de 155 mm. pour défendre leur avant-poste attaqué par une patrouille d'environ cinquante soldats Nord-Coréens. L'échange de coups de feu s'est poursuivi pendant cinq heures. Selon les Sud-Coréens, l'avant-poste attaqué se trouve à 300 verges au sud de la ligne de démarcation.

Le gouvernement sud-coréen a publié un communiqué selon lequel la recrudescence, ces derniers temps, des incidents frontaliers serait due au fait que les Coréens du Nord de provoquer des troubles à la veille des élections présidentielles en Corée du Sud.

Ajournement des discussions sur Gibraltar après le blocus aérien décidé par Madrid

LONDRES — La Grande-Bretagne a décidé hier d'ajourner les discussions anglo-espagnoles sur Gibraltar, qui devaient s'ouvrir à Londres la semaine prochaine au niveau de hauts fonctionnaires, à la suite du "blocus aérien" du Rocher décidé par les autorités de Madrid, a annoncé, aux Communes, M. Herbert Bowden, ministre du Commonwealth.

Le ministre a affirmé l'intention de la Grande-Bretagne de poursuivre les vols de ses appareils civils et militaires à destination et en provenance de Gibraltar.

M. Bowden a précisé que le gouvernement britannique allait étudier le décret et les cartes publiées par les autorités espagnoles pour justifier le blocus aérien, et qu'une nouvelle déclaration serait faite à la lumière de cette étude.

Le ministre a cependant souligné que la question de représailles économiques ou autres contre l'Espagne ne se posait pas dans les conditions actuelles.

M. Edward Heath, leader du parti conservateur, s'est félicité des assurances données par M. Bowden.

D'autre part, un communiqué diffusé par l'ambassade d'Espagne à Londres, annonce que le gouvernement espagnol a déposé devant le secrétariat général des Nations unies un dossier "soulignant les dangers que comporte pour la sécurité de l'Espagne l'existence, sur son territoire et contre son gré, d'une base militaire étrangère" à Gibraltar.

Ce texte constitue une justification de la décision prise par le gouvernement espagnol d'interdire le survol des zones maritimes et aériennes à proximité de Gibraltar, en faisant valoir qu'il existe de nombreux précédents à une telle mesure.

E-U: reprise économique

WASHINGTON — La stagnation du produit national brut des États-Unis pendant le premier trimestre 1967 n'inquiète nullement l'Administration américaine. On estime en effet dans les milieux officiels que de nets signes de reprise ont été enregistrés en mars et qu'ils devraient s'accroître au cours des prochains mois.

On souligne dans les milieux économiques que les derniers indices de l'activité économique sont nettement plus encourageants que ceux des mois précédents. Les ventes au détail ont augmenté de 3% en mars, leur progression la plus forte depuis juin 1966, et il semble que leur volume demeurera satisfaisant en avril.

Le chômage qui n'avait nullement augmenté en janvier et février, malgré la baisse de la production industrielle, tend maintenant à diminuer légèrement.

En outre, pendant les dix premiers jours d'avril, les ventes d'automobiles ont dépassé de 4% celles de la période correspondante de 1966, ce qui pourrait être la première indication d'un renversement de la courbe descendante enregistrée dans ce secteur depuis de nombreux mois.

D'ailleurs remarque-t-on dans les milieux économiques, le fait que le produit national brut soit resté stationnaire en dépit de la baisse marquée de la production industrielle en janvier et février permet de penser que cette dernière s'est améliorée en mars.

Dans les milieux officiels, on estime que la menace de récession est maintenant dépassée, que l'expansion a repris et qu'elle s'accroîtra dans l'avenir.

De Gaulle sera reçu par le pape

CITE DU VATICAN — Le général de Gaulle rendra visite au pape à Rome à l'occasion des manifestations organisées pour le 10^e anniversaire du traité de Rome instituant la Communauté économique européenne, croit-on savoir dans les milieux généralement bien informés du vatican.

Ce sera la première fois que le président de la République rencontrera Paul VI.

Le général de Gaulle avait été reçu en visite officielle par Jean XXIII en 1959, lors de son voyage en Italie.

La Tchécoslovaquie offre de mettre un contingent au service de l'ONU

NATIONS UNIES — Le gouvernement tchécoslovaque a informé hier soir le président du Conseil de sécurité qu'il était disposé à mettre un contingent de forces armées à la disposition du Conseil, dans certaines conditions, pour participer à des opérations militaires entreprises uniquement, comme le prévoit la charte, dans des cas de rupture de la paix, de menaces à la paix ou d'actes d'agression.

Dans la note qu'il a remise au président du Conseil, le représentant de la Tchécoslovaquie, M. Milan Klousak, se déclare prêt à participer à des réunions du Conseil de sécurité — ou du comité d'état-major, qui tient son autorité du Conseil — pour examiner cette offre.

La Tchécoslovaquie n'étant pas membre du Conseil de sécurité ne peut pas obtenir automatiquement la réunion du Conseil. Le délégué tchécoslovaque a déclaré à l'AFP qu'il

allait engager des consultations avec les membres du Conseil de sécurité à ce sujet.

La note tchécoslovaque énumère des principes qui devraient régir strictement un accord éventuel entre le gouvernement tchécoslovaque et le Conseil de sécurité pour la fourniture d'un contingent militaire.

Selon ces principes, Primo: le contingent ne pourrait être utilisé que dans le cas où le Conseil a constaté une rupture de la paix internationale, menace à la paix ou acte d'agression et au cas où des sanctions économiques et diplomatiques ont été insuffisantes ou inadéquates.

Secundo: les contingents mis à la disposition du Conseil ne devraient pas dépasser les effectifs nécessaires pour maintenir ou rétablir dans un cas précis la paix internationale. Leur utilisation serait décidée par le Conseil en accord avec le gouvernement fournisseur.

Tertio: la durée de l'utilisation de ce contingent devrait être précisée et limitée, et il serait ensuite renvoyé sur le territoire de l'Etat fournisseur, où il serait stationné en permanence.

Déception en Inde et au Pakistan après la décision de Washington de suspendre son assistance militaire

WASHINGTON — Le département d'Etat a annoncé hier que l'Inde et le Pakistan ont fait connaître au gouvernement des États-Unis leur opinion en ce qui concerne la décision du gouvernement des États-Unis d'interrompre la livraison d'armes à l'Inde et au Pakistan prise conformément à la politique de Washington de tout mettre en œuvre pour éviter une course aux armements dans cette partie du monde.

fin au programme d'assistance militaire. Le porte-parole du département d'Etat a déclaré que les membres de l'OTASE et du CENTO ainsi que l'Union soviétique avaient été informés il y a quelques jours de la décision des États-Unis concernant l'envoi d'armes à l'Inde et au Pakistan prise conformément à la politique de Washington de tout mettre en œuvre pour éviter une course aux armements dans cette partie du monde.

Selon le porte-parole officiel, le but de ces démarches était à la fois d'informer et d'avancer les pays-membres des

Dissolution imminente du parlement grec

ATHENES — A moins d'un événement imprévu, la Chambre sera dissoute aujourd'hui, a déclaré hier soir à la presse, M. Panayotis Canellopoulos, premier ministre grec. Toutes les négociations avec les autres partis pour obtenir un vote d'investiture du parlement ont en effet, jusqu'à présent, échoué, a-t-il ajouté. Dans ces conditions, la seule issue est de dissoudre le parlement et de procéder à des élections avec le système de la proportionnelle, dite renforcée, actuellement en vigueur.

Une décision définitive sera prise au conseil des ministres ce matin. Il n'est pas absolument impossible, a dit cependant M. Canellopoulos, que les partis politiques intéressés (centre dissident et progressistes) révisent au dernier moment leur position, mais rien ne le laisse présager.

deux organismes internationaux intéressés et l'Union soviétique et de rechercher dans toute la mesure du possible leur coopération à cet égard.

Voulez-vous faire un mariage heureux?

VOIR PAGE FÉMININE

Le loyer que vous payez pourrait vous enrichir!

Avec le loyer que vous payez à d'autres, achetez-vous donc une maison à Candiac. D'année en année, la valeur croissante de votre immeuble grandira à vue d'œil.

\$136⁸⁰

PAR MOIS*

Le Bedford, Paramount Homes. Bungalow surélevé, 3 chambres à coucher, cuisine ultra-spacieuse, sous-sol complet, garage et espace de rangement.



L'Héritage, Jacques Denault Inc. Bungalow surélevé à 3 ch. à coucher, revêtement aluminium et brique d'argile, cuisine/salle familiale, appareils ménagers encastrés, garage.

\$132⁶⁹

PAR MOIS*



\$148⁰²

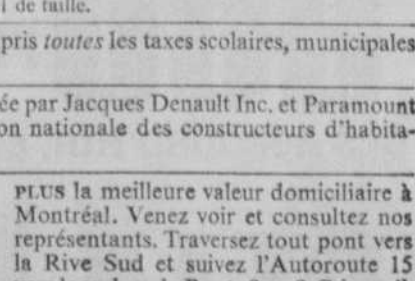
PAR MOIS*

Le Danville, Paramount Homes. Pavillon 2 étages, 3 chambres à coucher, 1 1/2 salle de bain, cuisine ultra-spacieuse et buanderie, extérieur en brique d'argile, garage.

Le Laurentien, Jacques Denault Inc. 3 chambres à coucher, grande cuisine/dînette, buanderie, garage, sous-sol complet, extérieur en pierre de taille.

\$132⁶⁹

PAR MOIS*



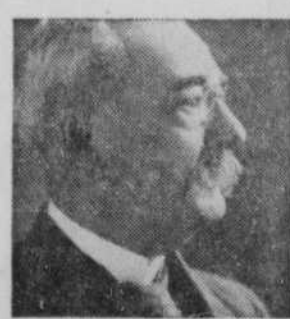
*après paiement initial ordinaire; y compris toutes les taxes scolaires, municipales et d'amélioration.

*PLUS la garantie du propriétaire, endossée par Jacques Denault Inc. et Paramount Construction, membres de l'Association nationale des constructeurs d'habitations.

PLUS d'excellentes écoles (catholiques, françaises et anglaises, et protestantes) PLUS toutes facilités pour le golf et la voile, des piscines, des terrains de jeu, des courts de tennis, des parcs PLUS des églises et un centre d'achats

PLUS la meilleure valeur domiciliaire à Montréal. Venez voir et consultez nos représentants. Traversez tout pont vers la Rive Sud et suivez l'Autoroute 15 vers le sud, ou la Route 9 ou 9-C jusqu'à Candiac. Appelez 659-5493 ou 632-2231

Parc Champlain/CANDIAC



Monsieur Duquet vendit ses droits à la Bell Telephone en 1882.

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada cherchait

déjà à améliorer son service téléphonique. Et des Canadiens comme M. Duquet jouaient déjà un rôle important dans nos progrès.

Aujourd'hui, il n'y a probablement pas une seule personne dans tout le Québec et l'Ontario qui n'utilise nos services d'une façon ou d'une autre: nous relayons des émissions de radio et de télévision par notre réseau de micro-ondes; nos installations permettent l'acheminement de communications d'affaires, de vive voix ou par téléscripteur, et transmettent des données à des machines; les gouvernements, les corps de police et les journaux communiquent grâce à nos services; il y a 4 1/2 millions de téléphones dans les foyers et bureaux... Nous de Bell Canada sommes toujours à l'affût des améliorations. Et surtout, nous sommes fiers que 95% de nos actions appartiennent à des personnes qui résident au Canada.



Bell Canada